



RAPPORT D'ACTIVITE

AVRE 76

Année 2025



**157 Boulevard de Strasbourg
76600 - Le Havre**



**Siège social :
Tribunal Judiciaire du Havre**

SOMMAIRE

Liste des abréviations.....	1 et 2
PARTIE 01 : Présentation de l'association.....	3 à 10
A. Présentation générale.....	4 et 5
B. Les missions	6
C. Les locaux.....	6 et 7
1. <u>Le siège</u>	6
2. <u>Administration et permanence principale</u>	6 et 7
D. L'équipe	7 et 8
1. <u>Les salariés</u>	7
2. <u>Les psychologues vacataires</u>	7
3. <u>Les bénévoles et intervenants</u>	8
4. <u>Les stagiaires et étudiants</u>	9
E. Les permanences extérieures	9
F. Compositions des instances	10
1. <u>Le conseil d'Administration</u>	10
2. <u>Le calendrier</u>	10
PARTIE 02 : Les sources de financement	11 à 15
A. Les subventions	12
B. Subventions des communes	12
C. Prestations facturées	13 à 15
1. <u>Permanences d'aide aux victimes</u>	13
2. <u>Prestations diverses</u>	13
3. <u>Service de l'activité socio-judiciaire</u>	14 et 15
PARTIE 03 : Activité du service de l'aide aux victimes.....	16 à 44
A. Général.....	17 à 19
B. Statistiques.....	20 à 24
C. Nombre de victimes reçues au sein des intercommunalités du ressort.....	25 à 36
1. <u>Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole</u>	25 à 29
2. <u>Communauté Campagne de Caux</u>	30 et 31
3. <u>Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral Agglo</u>	32 et 33
4. <u>Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo</u>	34 et 36
D. AVRE76 au cœur de la chaîne pénale	37 et 38
E. Le bureau d'aide aux victimes	39 et 40
1. <u>Origine de la mise en place</u>	39
2. <u>Statistiques</u>	39 et 40
F. CIVI – SARVI	41
1. <u>CIVI</u>	41
2. <u>SARVI</u>	41
G. Les soutiens psychologiques	42 et 43
H. L'Hôtel de Police	43
I. L'association au service de l'audiencement du Tribunal Judiciaire du Havre	44
J. Accès aux procédures ouvertes en zone Gendarmerie	44

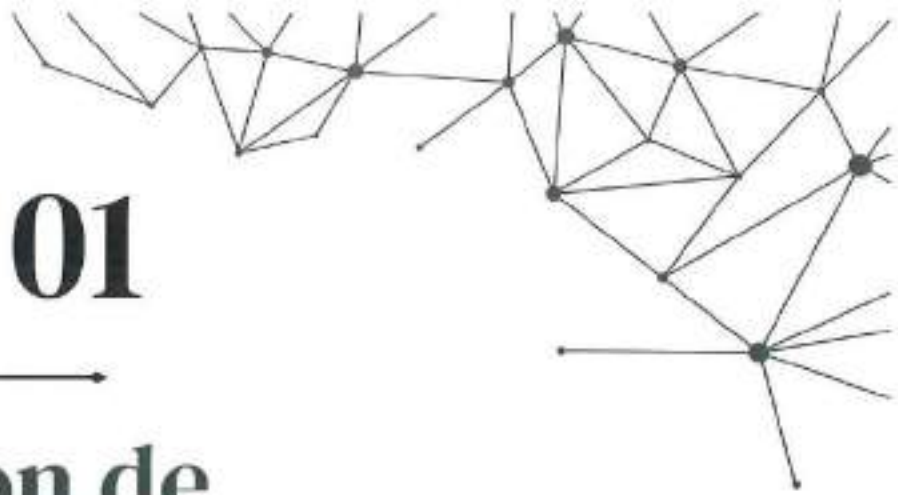
PARTIE 04 : Les violences intra-familiales	45 à 52
A. L'accompagnement renforcé	46 et 47
B. La violence conjugale sur les hommes	47 et 48
C. EV.V.I. (Evaluation des Victimes d'Infraction)	49
D. Le Bracelet Anti-Rapprochement	50
E. Suivi des victimes dans le cadre des fins de détentions (« sortie sèche »), saisine du Juge de l'Application des Peines dans le cadre des demandes d'aménagement de peines	50
F. Bracelets App 'elles	50
G. Présence de l'association au sein de l'AFFD	51
H. Astreinte téléphonique	52
I. Participation Réseaux V.I.F.	52
 PARTIE 05 : Les mesures réalisées	 53 à 58
A. Comparution Immédiate	54 et 55
B. Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité déferrement	55
C. Signification de Contrôle Judiciaire	56
D. Classement Sans Suite	56
E. Administrateur Ad'Hoc	57
F. Bureau d'Aide aux Victimes de la Cour d'Appel – BAV/CA	57
G. Enquête de personnalité victime	58
 PARIE 06 : L'activité socio-judiciaire	 59 à 69
A. Participation au stage de sensibilisation aux dangers de l'usage des stupéfiants ..	60
B. Participation à la prise en charge CPCA des auteurs de violences conjugales	60
C. Stage de sensibilisation à la sécurité routière	60 et 61
1. <u>Cadre opérationnel et juridique</u>	60
2. <u>Etat des lieux de l'activité 2025</u>	61
3. <u>Analyse de la délinquance routière</u>	61
4. <u>Ingénierie pédagogique et accompagnement</u>	61
D. Stage de responsabilité parentale	62
1. <u>Enjeux et cadre de l'intervention</u>	62
2. <u>Une équipe pluridisciplinaire</u>	62
3. <u>Activité et typologie des dossiers en 2025</u>	62
E. Stage de stage responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes - niveau 1	63
1. <u>Missions et objectifs</u>	63
2. <u>Contenu et partenariats pédagogiques</u>	63
3. <u>Activité de l'année 2025</u>	63
F. Stage de stage responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes - niveau 2	64 et 65
1. <u>Présentation du dispositif</u>	64
2. <u>Programme et itinéraire pédagogique</u>	64
3. <u>Activité de Statistiques 2025</u>	65
G. Stage de Citoyenneté	65 et 66
1. <u>Missions et enjeux pédagogiques</u>	65
2. <u>Organisation et intervenants</u>	65
3. <u>Activité et analyse des dossiers en 2025</u>	66
H. Contribution Citoyenne	67 à 69
1. <u>Cadre et nature de la mesure</u>	67
2. <u>Bilan financier et activité 2025</u>	67
3. <u>Activité et analyse des dossiers en 2025</u>	68 et 69
4. <u>Suivi des dossiers en échec (impayés)</u>	69

PARTIE 07 : Prévention / Présentation des missions	70 à 78
A. Interventions extérieures	71 à 73
1. <u>Les établissements secondaires</u>	71 à 53
a. <i>Les interventions en classe</i>	71
b. <i>Les forums</i>	71 et 72
2. <u>Les établissements supérieurs</u>	73
B. Les interventions de sensibilisation auprès de professionnels	74
C. Les interventions de sensibilisation auprès du public	75
D. Les Forums	76 à 77
E. Les Mesures de responsabilisation	78
F. Le CPCA	78
G. Les groupes de travail	78
PARTIE 08 : Communication	79 à 81
A. Moyens de communication	80 à 57
1. <u>Partenariat</u>	80
2. <u>Services de police, gendarmerie et Justice</u>	80
3. <u>L'envoi de plaquettes et affiches</u>	80
4. <u>Les réseaux sociaux</u>	80
5. <u>Les contacts téléphoniques</u>	81
PARTIE 09 : Bilan 2025 et Perspectives 2026	82 à 88
A. Bilan 2025	83 à 85
B. Perspectives 2026	85
1. <u>Aide aux victimes</u>	85 à 87
2. <u>Activité socio-judiciaire</u>	87
a. <i>Labellisation des actions : un gage de professionnalisme</i>	87
b. <i>Diversification de l'offre et enjeux organisationnels</i>	87
C. Interventions	88
D. Formations	88
ANNEXE	89 à 98
A. Remerciements stagiaires	90 à 92
1. <u>Elouan ORAIN</u>	90
2. <u>Cassandra BERTIN</u>	91
3. <u>Aubin BRION</u>	91
4. <u>Carla FANTOZZI</u>	92
B. Retours positifs des personnes suivies par AVRE76	93
1. <u>Remerciements de Mme D.M</u>	93
2. <u>Remerciements de Mme C.S</u>	93
3. <u>Remerciements de Mme F.I</u>	93
C. Article sur les stages de citoyennetés de : l'info d'ici, ICI Normandie (Seine-Maritime – Eure)	94
D. Remerciements suite aux interventions AVRE76	95
1. <u>ESAT</u>	95
2. <u>LIGUE HAVRAISE</u>	95
E. Article de LH Le Havre du 23/12/2025	96
F. Compte de résultats – première et seconde partie	97 et 98

Liste des abréviations

A.F.F.D :	Association Femmes et Familles en Difficulté
A.F.P.A. :	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
A.H.A.P.S :	Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale
A.D :	Accès aux Droits
A.V :	Aide aux Victimes
A.V.P :	Accident Voie publique
AVRE 76 :	Aide aux Victimes par la Réparation et l'Entraide
B.A.R. :	Bracelet Anti-Rapprochement
B.A.V. :	Bureau d'Aide aux Victimes
BAV/CA :	Bureau d'Aide aux Victimes / Cour d'Appel
C.A.F. :	Caisse d'Allocations Familiales
C.C :	Contribution Citoyenne
C.C.A.S. :	Centre Communal d'Action Sociale
C.I. :	Comparution Immédiate
C.I.D.F.F. :	Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
C.I.S.P.D. :	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CIVI :	Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions
C.J :	Contrôle Judiciaire
C.J.A :	Centre de Justice Amiable
C.I.S.P.D. :	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
C.L.S.P.D. :	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
COM/BAV :	Commissariat/Bureau d'Aide aux Victimes
CO.PIL :	COmité PILotage
C.P.A.M. :	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
C.P.C.A. :	Centres de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales
C.P.V. C.J. :	Convocation par Procès-Verbal Contrôle Judiciaire
CRPC :	Convocation sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité
CTPO LiA :	Compagnie des Transports de la Porte Océane
C.V :	Curriculum Vitae
D.P.D. :	Délégué Protection des Données
EV.V.I. :	Évaluation des Victimes d'Infractions
F.E.M :	Femmes-Enfants-Mamans
F.I.P.D. :	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
G.A.V :	Garde A Vue
I.D.S.R. :	Intervenant Départemental de Sécurité Routière
I.F.E.N :	Institut de Formation des Éducateurs de Normandie
I.L.S. :	Infraction à la Législation sur les Stupéfiants
INAVEM :	Institut National d'Aide aux Victimes Et de Médiation
I.S.R.P.G. :	Intervenant Social Référant Police-Gendarmerie
I.V.G :	Interruption Volontaire de Grossesse
J.A.F. :	Juge aux Affaires Familiales
J.A.P. :	Juge d'Application des Peines
J.E. :	Juge pour Enfants
J.L.D. :	Juge des Libertés et de la détention
M.D.F :	Maison Des Femmes

P.A.C.S. :	Pacte Civil de Solidarité
P.A.E.J. :	Point Accueil Écoute Jeunes
P.J.J. :	Protection Judiciaire de la Jeunesse
R.G.P.D. :	Règlement Général sur la Protection des Données
SARVI :	Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions
S.A.U.F. :	Service d'Accueil d'Urgence pour Femmes
S.A.U.J. :	Service d'Accueil Unique du Justiciable
S.D.I.S. :	Services Départementaux d'Incendie et de Secours
SIM.ALC :	Simulateur d'Alcoolémie
S.M.E :	Sursis Mise à l'Épreuve
S.P.I.P. :	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
S.R.P :	Stage de Responsabilité Parentale
U.T.A.S. :	Unité Territoriale d'Action Sociale
V.I.F. :	Violences Intrafamiliales
V.I.F.R :	Violences Intrafamiliales Renforcé



PARTIE 01



Présentation de l'association **AVRE 76**



Aide aux Victimes par la Réparation et l'Entraide



Qui sommes nous ?



Nos missions



Nos valeurs

10 Permanences

9 Salariés

De nombreux bénévoles

Ressort : Tribunal Judiciaire du Havre



A. Présentation générale

L'association A.V.R.E 76 (Aide aux Victimes par la Réparation et l'Entraide), a été créée en 1998 sous l'impulsion du Procureur de la République du Tribunal Judiciaire du Havre.

C'est une association à but non lucratif fonctionnant sous le régime de la loi de 1901. Elle est conventionnée par le Ministère de la Justice.

Elle adhère aux réseaux de FRANCE VICTIMES et de CITOYENS ET JUSTICE (Fédération des associations socio-judiciaires).

Elle est depuis le 25 mai 2021 et ce pour un délai de 5 ans, agréée par le Ministère de la Justice.

A.V.R.E 76 a pour mission de venir en aide aux victimes d'infractions pénales. Cette mission peut revêtir différents aspects : accueillir, écouter, informer, mais aussi orienter et accompagner les victimes sur le plan juridique et/ou psychologique.

Il s'agit non seulement d'aider la victime, mais également de lui permettre de trouver sa place dans le circuit judiciaire. En effet, il est important de la rendre actrice de la procédure et de l'accompagner tout au long de celle-ci. L'action d'A.V.R.E 76 consiste à apporter une lecture plus claire et précise du fonctionnement de la justice.

L'association intervient dans les limites légales, auprès des autorités ou organismes concernés, afin de débloquer une situation ou d'obtenir un renseignement.

Dans le cadre de ses permanences, elle est également amenée à recevoir du public pour des problèmes relevant du droit civil. A défaut de pouvoir répondre, elle l'oriente vers les organismes, services compétents et professionnels juridiques.



LES 10 PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DU CODE DE DÉONTOLOGIE

- Les services d'aide aux victimes s'engagent à disposer des qualités d'intégrité afin d'exercer leurs missions (probité, honnêteté, impartialité, ...).
- Les services d'aide aux victimes exercent avec diligence les missions qui leur sont confiées, dans un délai raisonnable.
- Les services d'aide aux victimes doivent manifester des qualités de réserve, de discrétion et de prévenance envers toute victime accueillie.
- Les services d'aide aux victimes s'imposent un devoir de dignité à l'égard des victimes, des collègues et collaborateurs.
- Les services d'aide aux victimes doivent agir de manière impartiale et ne pas faire prévaloir d'appréciation personnelle dans l'accompagnement des victimes.
- Les services d'aide aux victimes respectent les valeurs de la République, dont les principes de laïcité, et s'interdisent toutes marques et références idéologiques et confessionnelles dans leur action au service des victimes.
- Les services d'aide aux victimes (dirigeants, salariés, bénévoles, collaborateurs occasionnels) sont tenus à une obligation de confidentialité.
- Les services d'aide aux victimes procèdent à la collecte et au traitement des données personnelles conformément aux obligations issues du Règlement Général de Protection des Données Personnelles (RGPD) destinées à protéger la vie privée et les libertés individuelles des personnes dont les données sont collectées, qu'elles concernent les membres de l'association ou les victimes.
- Toute association adhérente à la fédération France Victimes doit exercer ses fonctions avec intégrité, honnêteté et désintéressement.
- Les interventions des services d'aide aux victimes sont gratuites ; les membres des associations et de la Fédération ne doivent, en aucun cas, accepter des victimes, une rémunération, un avantage ou profit particulier pour eux-mêmes ou autrui, sous quelque forme que ce soit ; cela n'inclut pas l'hospitalité conventionnelle, ni les cadeaux dits d'usage, à valeur raisonnable, participant à la reconstruction de la victime.

L'association est ouverte à tout public sans discrimination d'aucune sorte. Ses prestations sont gratuites.

Les missions d'aide aux victimes l'amènent à participer à des actions de prévention.

B. Les missions

A.V.R.E 76 a une mission générale d'aide aux victimes pénales, elle est également un acteur de l'accès au droit. L'association est amenée à opérer un suivi des victimes sur court, moyen ou long terme en fonction des situations ou des mesures qui lui sont soumises ou confiées.

L'association est amenée à exercer des missions plus spécifiques confiées par le biais de mandats de justice (administration Ad Hoc, enquêtes de personnalité victime par exemple, etc.). Elle intervient également dans le cadre de missions à destination d'auteurs de faits bénéficiant de mesures alternatives aux poursuites dites « classiques ». Il s'agit par exemple de stages alternatifs aux poursuites (stages de sensibilisation aux dangers de l'usage des stupéfiants, stages de sensibilisation à la sécurité routière, stage de responsabilité parentales, ...), etc.

C. Les locaux

1. Le siège

Tribunal Judiciaire
151, Boulevard de Strasbourg
76600 LE HAVRE

2. Administration et permanence principale

Adresse :

157, boulevard de Strasbourg
76600 LE HAVRE
Tél : 02 35 21 76 76

Courriels :

direction@avre76.fr
juriste1@avre76.fr
juriste2@avre76.fr
juriste3@avre76.fr
juriste4@avre76.fr
juriste5@avre76.fr
asj-sr@avre76.fr
asj@avre76.fr
secretariat@avre76.fr
asj.adm@avre76.fr

Site Internet :

<https://avre76.fr/>

Facebook :

[facebook/pages/AVRE-76](https://www.facebook.com/pages/AVRE-76)

Instagram :

[avre_76](https://www.instagram.com/avre_76)

Depuis son emménagement au 157 boulevard de Strasbourg, en mars 2022, l'association s'est rapprochée du Tribunal Judiciaire du Havre.

Ses locaux se trouvent en face de l'arrêt du tramway « Palais de Justice », ce qui permet un accès rapide aux usagers de la ville haute.

Pour les permanences extérieures, l'association reçoit au sein des locaux suivants :

- Point Justice, Mairie Caucrauville, 40 rue Jules Vallès - 76610 Le Havre
- Point Justice de Fécamp, 36 rue des Galeries - 76400 Fécamp
- Tribunal Judiciaire du Havre, 151 Boulevard de Strasbourg - 76600 Le Havre
- Fabrique des quartiers sud, 50 rue de la Vallée - 76600 Le Havre
- Maison Municipale du Bois au Coq, 10 rue Pierre Morgand - 76620 Le Havre
- Point Justice de Bolbec, Square du Général Leclerc - 76210 Bolbec
- CCAS de Montivilliers, Cour Saint Philibert - 76290 Montivilliers
- CCAS 4bis All. Henri Barbusse, 76700 Gonfreville-l'Orcher ou pôle santé, 6, rue Danièle Casanova - 76700 Gonfreville-l'Orcher
- L'association A.F.F.D, 54 avenue Vladimir Komarov - 76610 Le Havre

Compte tenu du grand nombre de sollicitations des justiciables résidant sur le territoire de Caux Seine Agglo, l'association AVRE 76, en partenariat avec l'hôpital de Lillebonne ouvrent une permanence au CHI LILLEBONNE à la maison des usagers, ce projet a été officialisé par la signature d'une convention le 13 septembre 2025.

Cette collaboration permettra l'ouverture d'une nouvelle permanence dès janvier 2026, afin de mieux pallier la demande et d'agir au plus près des victimes.

D. L'équipe

En constante évolution, elle se compose de salariés, de bénévoles et accueille des stagiaires.

1. Les salariés

Direction :

- Une directrice : Valérie VOIPIERRE-LEMAITRE

Pour le service de l'aide aux victimes :

- Un accueillant d'aide aux victimes : Jean-Christophe SIMON
- Une juriste : Géraldine MULET GAILLARD
- Une juriste : Clara ROLLAND
- Une juriste : Nolwenn MORVAN

Pour le service de l'activité socio-judiciaire :

- Une assistante administrative : Mélanie HENRY
- Une assistante administrative : Lesly JEANNE
- Une assistante administrative : Jeanna KRAUSE

Pour le secrétariat :

- Une secrétaire : Sarah TERNON

2. Les psychologues vacataires

- Margaux BAUDRY
- Marion MERCIER
- Iris SEGUR

3. Les bénévoles et intervenants

Pour la Comptabilité :

- Brigitte PASQUIER prend en charge les opérations de saisie comptable, le paiement des factures, l'encaissement et le suivi des paiements de stages. Elle effectue toute la comptabilité en amont, ce qui permet à Chantal GUEUDET (trésorière) d'établir les documents comptables (Bilan comptable, Budgets réalisés, budgets prévisionnels, etc....)

Madame PASQUIER a, au cours de l'année 2025, travaillé, gratuitement, 351 heures pour l'association

Pour l'Aide aux Victimes :

- Danielle PIERRON, assure la permanence au Bureau d'Aide aux Victimes les vendredis matin

Madame PIERRON a, au cours de l'année 2025, travaillé, gratuitement, 83 heures pour l'association

Pour les violences conjugales (accompagnements et entretiens familles) :

- Catherine MILAN

Madame MILAN a, au cours de l'année 2025, travaillé, gratuitement, 64 heures pour l'association

- Éveline MOISAN

Madame MOISAN a, au cours de l'année 2025, travaillé, gratuitement, 191 heures pour l'association

- Pierre DELTOMME

Monsieur DELTOMME a, au cours de l'année 2025, travaillé, gratuitement, 238 heures pour l'association

Pour les stages de sensibilisation à la sécurité routière :

- Juliette FOUILLOUX (Normandy Auto-école)
- Jean-Marie LECOEUR, (C.T.P.O. LiA)
- Messieurs Michel LINDET, Philippe RICOUARD et Alain ROY Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière (I.D.S.R.)

Pour les stages de Citoyenneté :

- Gendarmerie, SDIS
- Police Nationale

Pour les stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes :

- Barreau du Havre
- Nautilia
- CJA

Pour les stages de responsabilité parentale :

- Margaux BAUDRY, psychologue
- Nautilia
- Juge pour Enfants ou Juge aux affaires Familiales
- Sylvie LEPROVOST, Pascal AUVRAY et Emmanuel FAFIN, AHAPS

L'engagement ainsi que le dévouement de ces personnes est indispensable pour le bon fonctionnement de l'association.

4. Les stagiaires et étudiants

Au cours de l'année 2025, l'association a accueilli 7 stagiaires, dont vous pouvez voir les remerciements en **annexe – page 90 à 92** :

- | | |
|---|--------------------|
| - Lauriane LEBERTHIER (stage de 3 ^{ème}) | Durée : 1 semaine |
| - Camille LABBE (3 ^{ème} année Licence de psychologie) : | Durée : 70 heures |
| - Marion GIOVANNONI (Sage-femme) | Durée : 30 heures |
| - Inès VERDIERE (Master 2 – Droit) | Durée : 308 heures |
| - Elouan ORAIN (Master 1 – Droit) | Durée : 2 semaines |
| - Carla FANTOZZI (Stage P.P.I) | Durée : 6 mois |
| - Cassandra BERTIN (Police Municipale) | Durée : 3 jours |

E. Les permanences extérieures

Dans un souci de proximité et d'accessibilité, ainsi que pour une meilleure prise en charge globale des victimes, A.V.R.E 76 assure une présence géographiquement étendue. En effet, pour accueillir le plus grand nombre de personnes, le plus rapidement et ce au plus près de la commission des faits, A.V.R.E 76 intervient sur 10 lieux de permanence de manière régulière :

- 157, boulevard de Strasbourg au Havre (permanence principale), tous les jours de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, dans un souci de professionnalisme et afin de rester disponible pour les victimes A.V.R.E 76 propose ses services également sur l'heure du midi
- Tribunal Judiciaire (Bureau d'Aide aux Victimes), tous les jours de la semaine, matin et/ou après-midi (16 heures/semaine)
- Point Justice de Caucrauville au Havre, les lundis matin
- Point Justice de Fécamp, les 2^{ème} et 4^{ème} mardis après-midi du mois
- Fabrique des quartiers sud au Havre, les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis matin du mois
- Maison Municipale du Bois au coq au Havre, les 1^{er} et 3^{ème} mardis matin du mois
- Point Justice de Bolbec, le 1^{er} jeudi après-midi du mois
- CCAS de Montivilliers, les 1^{er} et 3^{ème} mercredis matin du mois (depuis octobre 2021)
- CCAS ou pôle Social de Gonfreville l'Orcher, 1 fois par mois (depuis avril 2023)
- A.F.F.D au Havre, les jeudis (depuis février 2021)

Des visites à domicile ou en milieu hospitalier peuvent avoir lieu pour des personnes qui seraient dans l'incapacité de se déplacer. Il est également possible d'organiser des rencontres sur site (débriefing suite à un braquage, par exemple).

F. Composition des instances

1. Le Conseil d'Administration

Membres de droits :

- Un représentant de l'Ordre des avocats
- Le Procureur de la République du Havre
- Le Président de la CIVI
- Le Bâtonnier du barreau du Havre
- Le Commissaire divisionnaire
- Le Commandant de gendarmerie
- La Directrice des services du Greffe Judiciaire
- Un représentant de la Ville du Havre

Membres élus (au 27/06/2023) :

- | | |
|-------------------------|----------|
| - Aurélie SIMON BERRUER | Avocate |
| - Bastien SUZZI | Avocat |
| - Estelle LEMONNIER | Avocate |
| - Brigitte PASQUIER | Bénévole |
| - Jean-Marie LECOEUR | Bénévole |
| - Chantal GUEUDET | Avocate |
| - Mirya LEPETTI | Avocate |

Membres du bureau :

- | | |
|-------------------|-------------------------------------|
| - Présidente | Aurélie SIMON BERRUER |
| - Vice-présidents | Bastien SUZZI et Jean-Marie LECOEUR |
| - Trésorière | Chantal GUEUDET |
| - Secrétaire | Brigitte PASQUIER |
| - Vice-secrétaire | Estelle LEMONNIER |

Adhérents :

1. CHUWUMA Anslém
2. Ordre des avocats
3. SIMON BERRUER Aurélie
4. GUEUDET Chantal
5. LECOEUR Jean-Marie
6. SUZZI Bastien
7. LEMONNIER Estelle
8. Maire de Saint Gilles de la Neuville
9. MOISAN Eveline
10. Mairie de Cuverville
11. GOULE BEJEAN Laetitia
12. PASQUIER Brigitte

2. Le calendrier

Conseils d'Administration :

- 15/05/2025
- 12/01/2026 (pour année 2025)

Assemblée Générale :

- 23/06/2025

PARTIE 02

Sources de financement de l'association **AVRE 76**

Aide aux Victimes par la Réparation et l'Entraide



Subventions

Communes

4 530 €



Prestations

Prestations et
Permanences

15 359 €



Activité
socio-
judiciaire

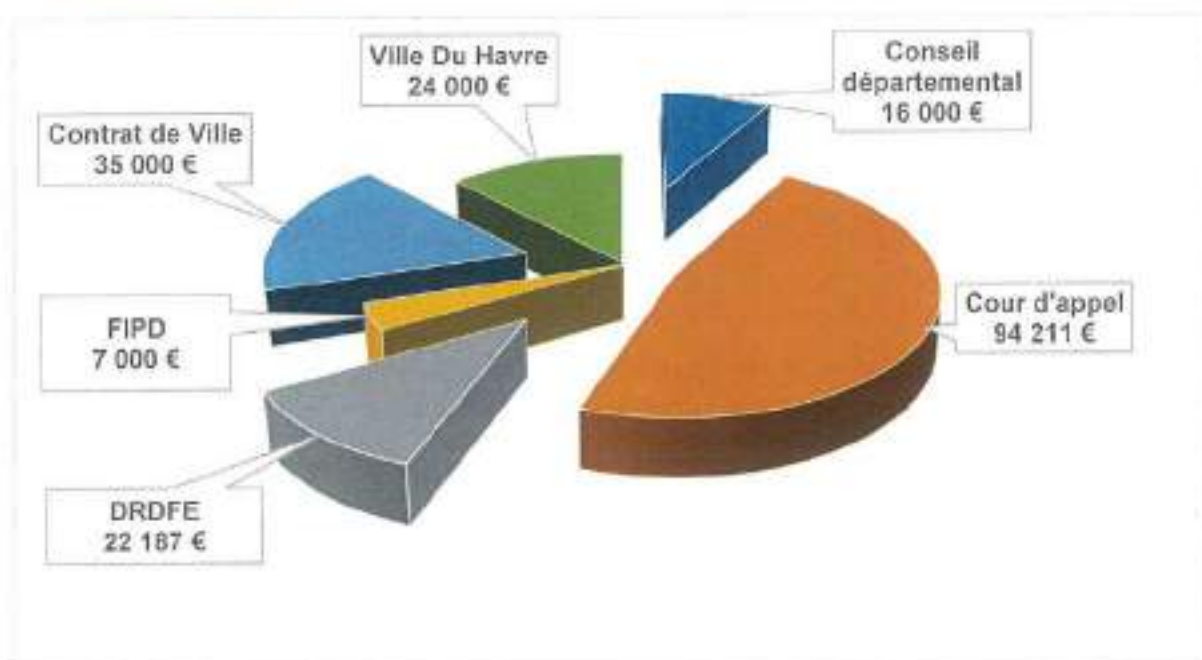
Subventions
institutionnelles

198 398 €

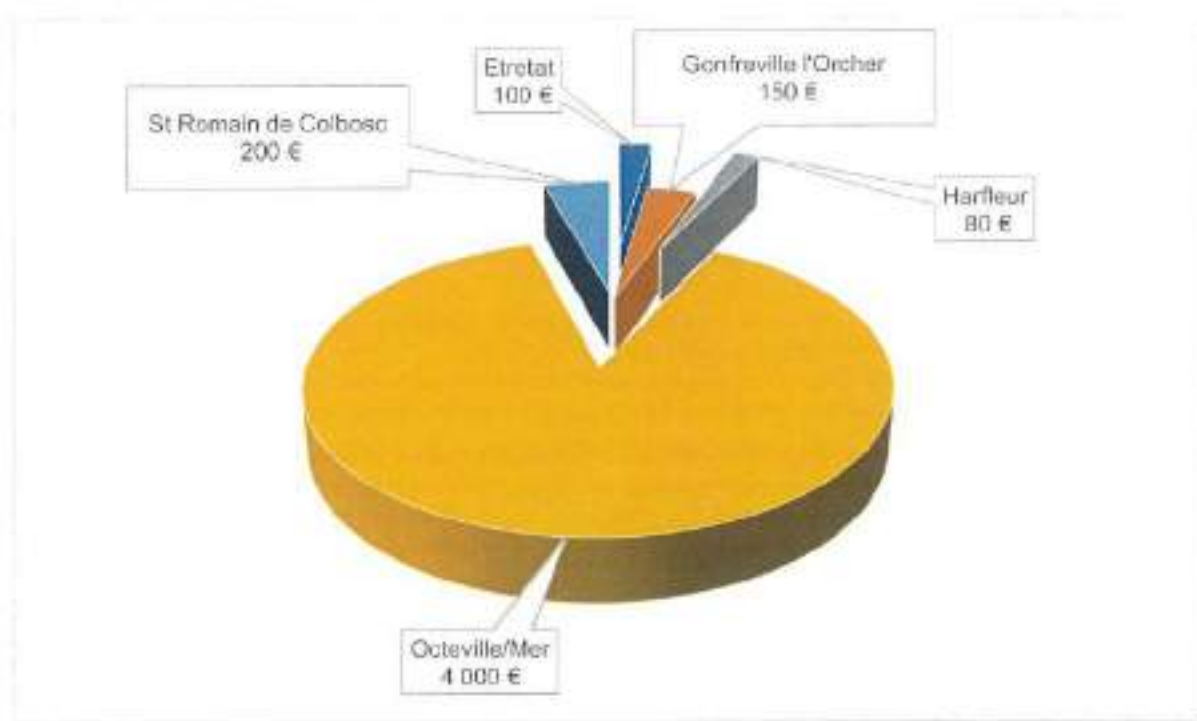
Activité socio-
judiciaire

260 706, 84 €

A. Les subventions

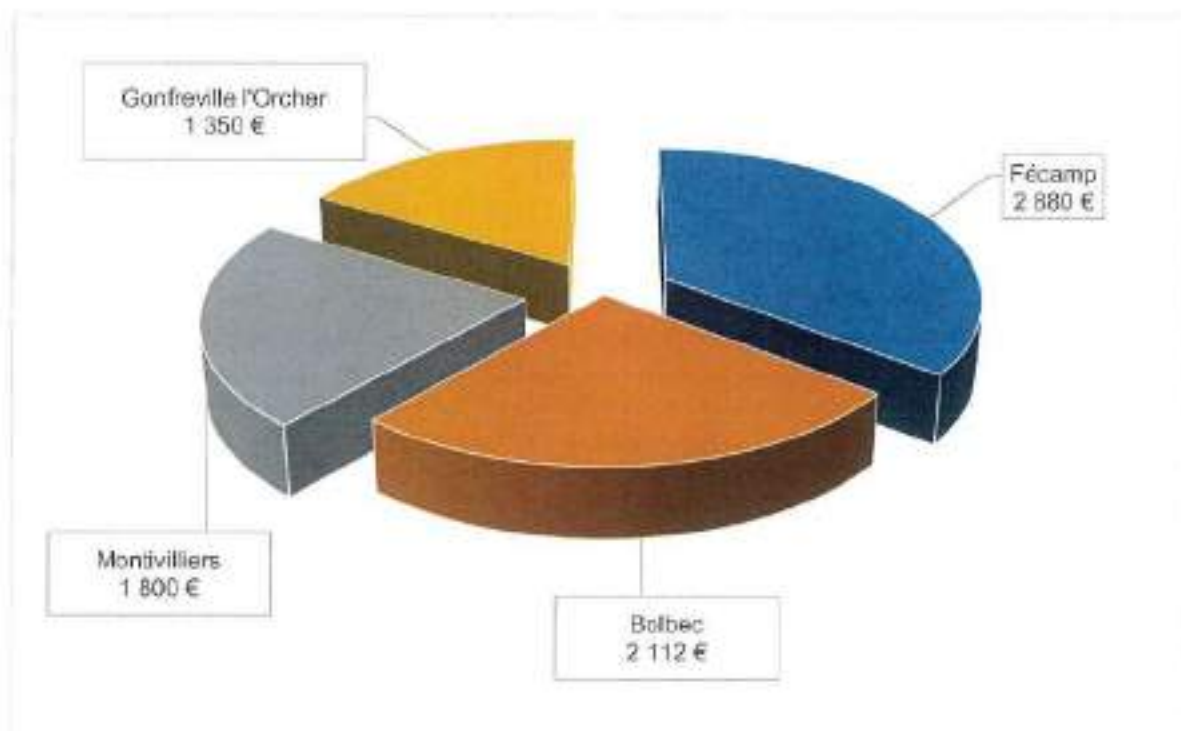


B. Subventions des communes

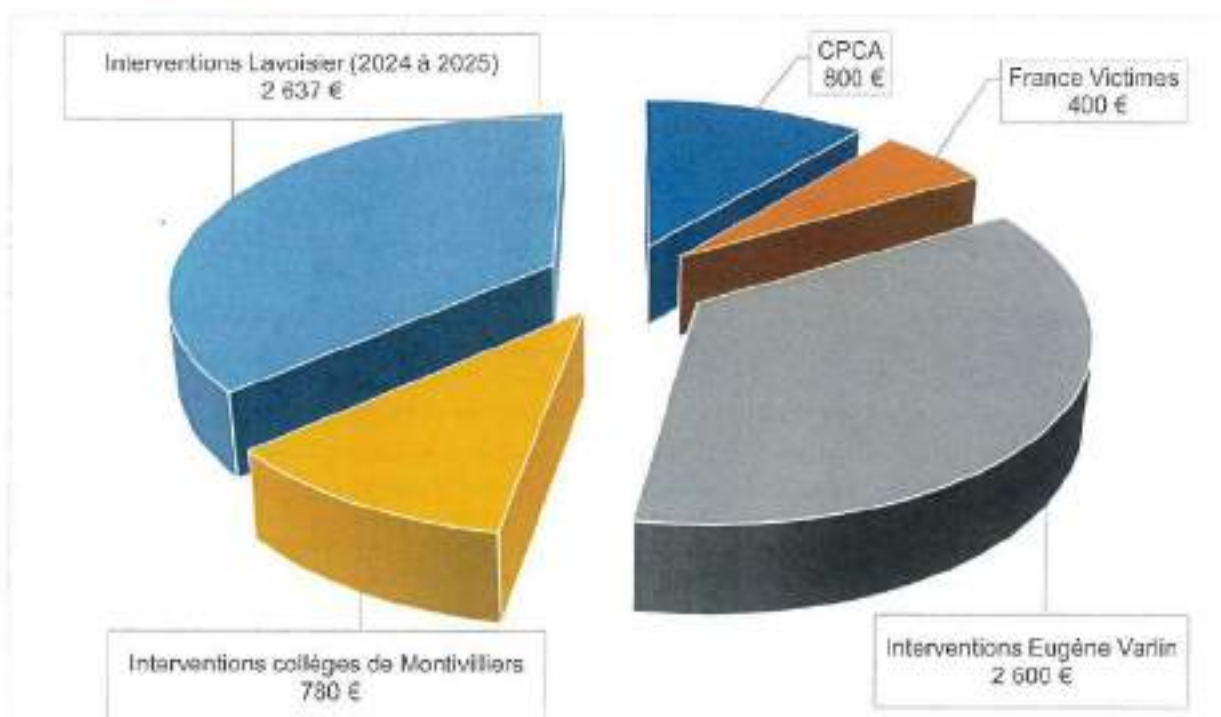


C. Prestations facturées

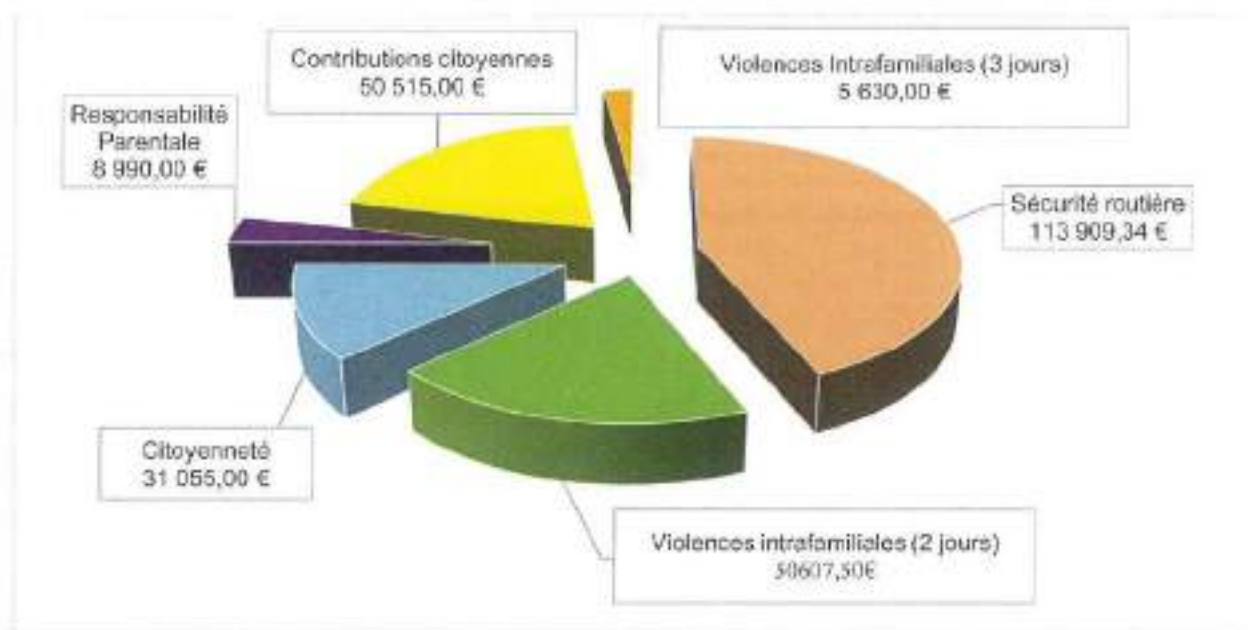
1. Permanence d'aide aux victimes



2. Prestations diverses

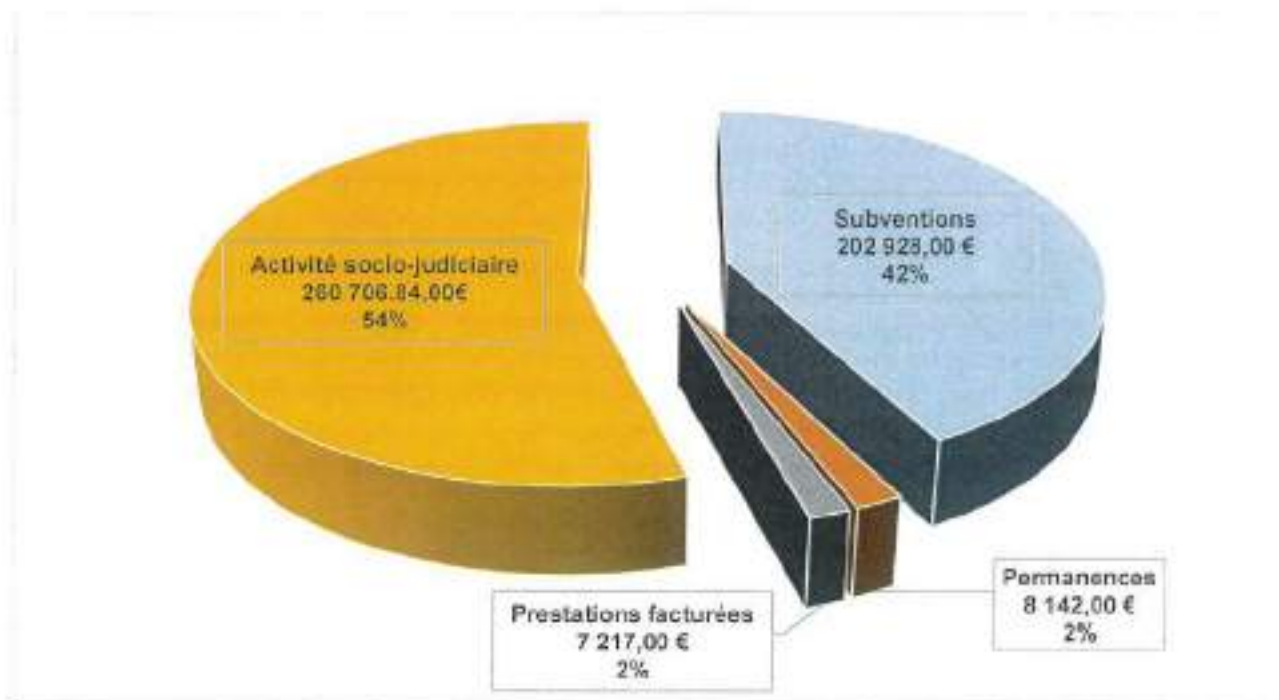


3. Service de l'activité socio-judiciaire



* Ces montants représentent les sommes payées par les stagiaires. Le budget exécuté est calculé sur la base des stages réellement effectués, l'encaissement de la prestation n'intervenant qu'à l'issue de la participation effective du stagiaire.

4. Répartitions des sources de financement



D. Analyse des ressources et équilibre financier

L'exercice budgétaire de l'AVRE 76, s'élevant à un total de 479 243,84 €, révèle une structure financière en pleine mutation, marquée par des contrastes importants entre dynamisme opérationnel et baisse de subvention.

Avec un montant de 260 956,84 €, l'activité socio-judiciaire représente désormais 54,5 % de nos ressources globales. Ce pôle est aujourd'hui le véritable moteur de l'équilibre financier de l'association.

Grâce à l'expertise de nos équipes et à la reconnaissance de la qualité de nos interventions, l'autofinancement généré par ces missions permet de compenser l'érosion d'autres sources de revenus.

Cet équilibre demeure néanmoins fragile : la pérennité de l'association est directement conditionnée par le maintien des subventions et du flux de désignations judiciaires. Toute érosion combinée de ces deux leviers fragiliserait gravement notre structure, dont la capacité d'accueil et le maintien des effectifs reposent aujourd'hui sur le volume d'activité confié par les magistrats.

PARTIE 03

Activité du service de l'aide aux victimes

Aide aux Victimes par la Réparation et l'Entraide

Nos partenaires :

• Gendarmerie



• Police



• Tribunal
Judiciaire



4 993

Victimes aidées

24 159

Entretiens

162

Victimes orientées
vers nos
psychologues

A. Général

Avec 3802 nouveaux dossiers ouverts au cours de l'année 2025 (contre 3616 en 2024), A.V.R.E 76 a su démontrer la pertinence de son action auprès des victimes, comme l'illustrent les retours positifs en **annexe – page 93**. Nous pouvons constater que le nombre de nouveaux dossiers continue à augmenter d'année en année.

828 victimes prenaient directement contact avec l'association. La proactivité de l'association permettait à 2974 victimes de se voir proposer l'aide de A.V.R.E 76.

Le tableau ci-dessous compare le nombre d'entretiens réalisés au cours des années 2024 et 2025, ce qui est beaucoup plus significatif.

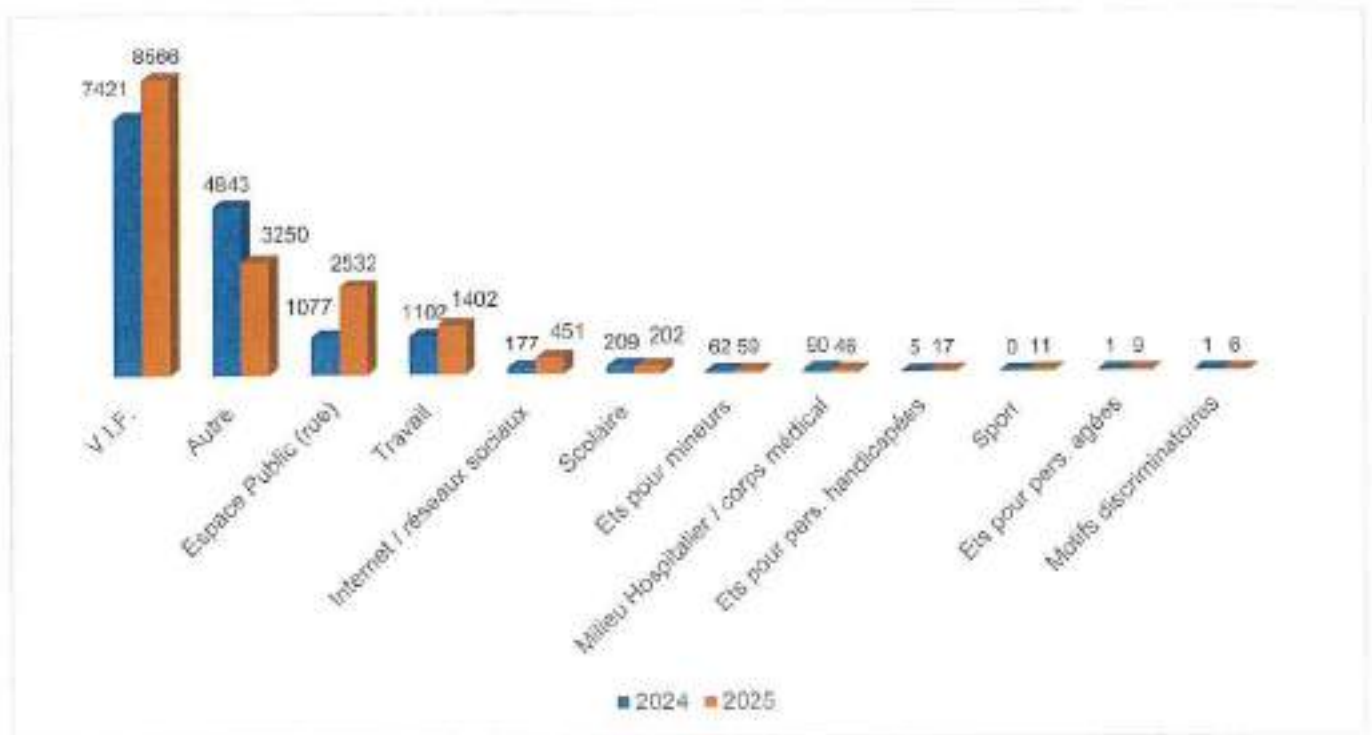
Type d'entretien réalisé (Aide aux Victimes)	2024	2025
A dominante écoute/soutien hors entretien psychologique	4561	7423
A dominante juridique	14988	16551
A dominante psychologique	215	185
A dominante sociale	0	0
Total	19764	24159

Ventilation des entretiens par nature d'infraction

Cadre	Entretiens	%	%
Couple	4942	20,46	51,38
Couple séparé	5448	22,55	
Familial (hors couple)	2022	8,37	
Travail	1880	7,78	7,78
Autre	9867	40,84	40,84
Total	24159	100	100

Les entretiens liés aux violences intrafamiliales (VIF) demeurent majoritaires et affichent une légère progression, passant de 50 % l'année précédente à 51,40 % cette année.

Évolution de la typologie des infractions : Analyse comparative 2024-2025



Ce graphique est un histogramme comparatif qui présente l'évolution du nombre d'entretiens juridiques entre 2024 (en bleu) et 2025 (en orange), classés par contexte ou lieu d'infraction.

Voici ce que nous pouvons en déduire :

- Le secteur des Violences Intrafamiliales (V.I.F.) est, de loin, le premier motif d'intervention :
 - Il connaît une hausse significative ; de 7 421 en 2024 à 8 566 en 2025.
 - C'est le pilier central de l'activité.
- Deux catégories affichent des augmentations proportionnelles très fortes :
 - Espace Public (rue) : Le nombre d'entretiens a plus que doublé, passant de 1 077 à 2 532.
 - Internet / Réseaux sociaux : Une hausse marquée également (177 à 451), ce qui peut traduire une augmentation des signalements de cyberviolence ou de harcèlement en ligne.
- À l'inverse, certaines catégories voient leur activité diminuer :
 - Autre : Une baisse notable (4 843 à 3 250). Cela peut signifier que la qualification des faits est devenue plus précise en 2025 (on range moins de dossiers dans "Autre" et plus dans des catégories spécifiques comme la rue ou internet).
 - Milieu Hospitalier / corps médical : Le chiffre a été divisé par deux (90 à 46).

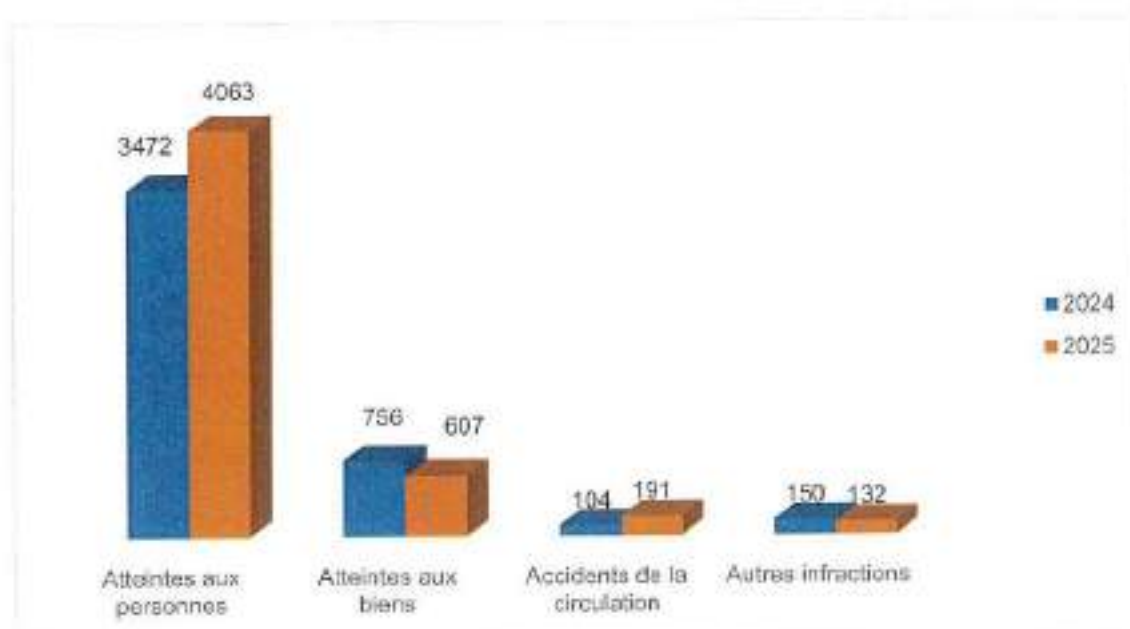
Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des chiffres de 2024 à 2025 selon la nature des faits pour lesquels les victimes ont sollicité A.V.R.E 76.

En 2025, 5044 victimes (AV et AD) ont été aidées.

Les statistiques montrent que les atteintes aux personnes ne cessent d'augmenter depuis 2019.

Elles représentent toujours la plus grande part des faits pour lesquels l'association est sollicitée.

Les infractions contre les biens, tels que les vols, impliquent fréquemment des violences physiques. Ainsi, certains délits matériels basculent dans la catégorie des atteintes aux personnes dès lors qu'il y a usage de la force.



Nous pouvons constater une augmentation des atteintes aux personnes qui comprennent entre autres les violences, les vols, les agressions sexuelles, les menaces, le harcèlement etc.

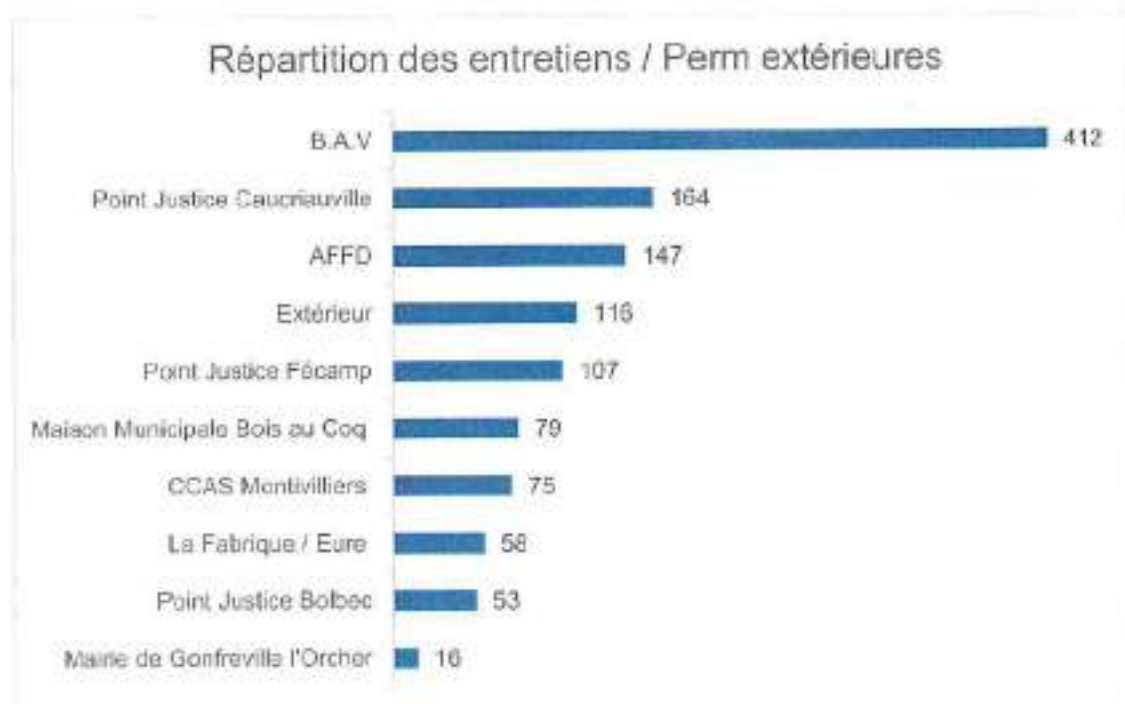
Il est fréquent que les victimes n'entreprennent pas les démarches visant à faire valoir leurs droits, souvent par méconnaissance de celles-ci ou parce qu'elles ignorent l'existence de l'association, en dépit des nombreux supports d'information mis à disposition du public.

A.V.R.E 76 n'apporte pas seulement une information d'ordre juridique, elle a aussi un rôle d'écoute, de soutien, de contribution au besoin de reconnaissance de la victime, d'information et participe aussi à lui donner une place dans la procédure et la rend active dans celle-ci. Elle fait également en sorte d'aider la personne à dépasser son statut de victime.

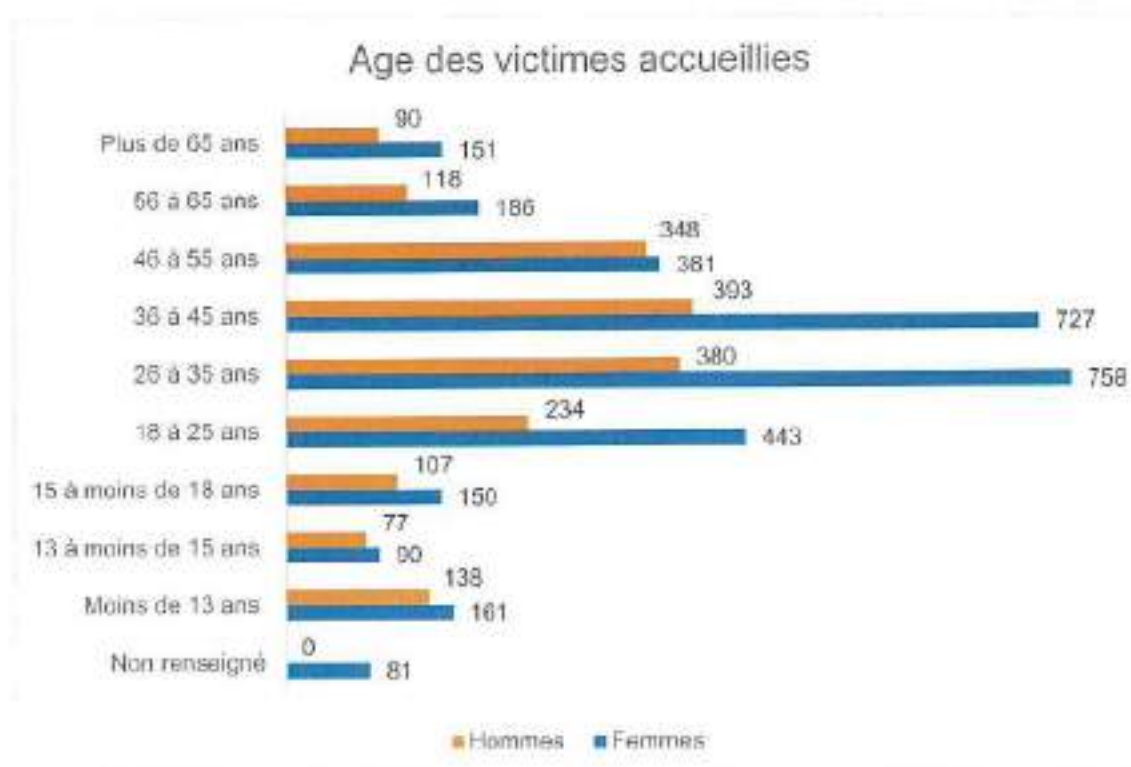
B. Statistiques

Sur les 10 sites fixes ainsi que sur les sites extérieurs (domicile, cabinet d'avocat, hôpital, cabinet du Juge d'Instruction, ...), 4993 victimes ont été reçues et renseignées pour des questions d'ordre pénal.

22932 Entretiens (pénaux) ont eu lieu à la permanence principale.



Parmi les victimes sollicitant l'association pour des questions d'ordre pénal, nous comptabilisons 3108 femmes et 1885 hommes (dont 82 Personnes morales).



Sur l'ensemble des nouveaux dossiers traités au cours de l'année 2025, 43 portaient sur des questions d'ordre civil ce qui donnait lieu à 163 entretiens.

Conflits de voisinage	1
Droit administratif	2
Droit de la consommation	6
Droit de la famille et de personnalité	13
Droit de la sécurité sociale	1
Droit des assurances	2
Droit des successions	1
Droit du travail	1
Droit immobilier	2
Droit médical	5
Problème bailleur / locataire	5
Responsabilité civile	1
Voies civiles d'exécution	1
Autre demande	2
Total	43

Le tableau suivant détaille le cadre et le type des infractions commises :

Type des infractions commises	Cadre de couple		Cadre de couple séparé		Cadre familial		Cadre du travail		Espace/ruie		Internet / Réseaux sociaux		Scolaire		Autres		Totals	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Atteintes aux personnes																		
Années	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Abandon de famille	0	0	12	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	19
Actes de tortures et de barbarie	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Atteintes à la vie privée	2	2	0	5	2	1	0	0	0	2	0	7	0	0	2	6	15	25
Autre agression sexuelle (dont harcèlement sexuel)	1	2	4	8	35	36	7	10	2	6	2	3	4	5	73	49	141	121
Autres atteintes aux personnes	2	0	15	13	10	14	7	15	0	32	4	11	0	1	31	49	141	127
Blessures involontaires	0	1	0	0	0	0	6	7	18	47	0	0	0	3	62	46	122	184
Corruption de mineur	0	2	0	0	3	0	0	0	0	0	0	3	0	0	9	10	15	15
Délaissement de mineur	0	0	0	1	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4
Dénonciation calomnieuse	0	0	1	5	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	9	11	13
Discrimination	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Homicide involontaire (hors accident de la circulation)	1	0	0	0	0	0	1	1	0	2	0	0	0	0	6	4	11	7
Homicide volontaire	6	1	1	1	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	4	2	11	9
Mariage forcé	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1
Menaces, injures, harcèlement	33	42	242	278	63	76	100	141	27	98	20	89	45	38	297	230	1063	992
Non représentation d'enfant	0	0	76	87	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76	88
Non-assistance à personne en danger	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	3	3
Outrages rébellion		0		0		0	77	112		0		0		0		0	189	112
Viol	20	15	15	19	30	45	0	3	0	1	0	0	0	0	54	46	123	125
Violation ordonnances JAF	0	0	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Violences Economiques	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
Violences Verbales	7	5	3	1	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	1	1	14	10
Violences physiques	498	508	265	339	214	264	133	188	133	176	2	0	39	48	628	426	2302	2149
Violences/blessures psychologiques	43	47	23	39	9	31	1	2	0	0	0	0	0	0	2	1	80	120
Totaux	614	626	657	815	372	479	332	480	180	568	28	115	88	95	1198	881	3469	4059
Atteintes aux biens																		
Années	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Abus de confiance, escroquerie	1	5	3	1	4	9	2	49	3	5	1	72	0	0	250	82	386	221
Autres atteintes aux biens	0	0	1	0	4	1	1	1	0	4	39	0	0	0	36	15	47	21
Destruction, dégradation	0	0	3	0	2	3	6	6	8	44	0	0	0	0	100	47	161	190
Vol aggravé	0	0	2	3	1	4	29	15	11	56	0	0	0	0	159	101	263	182
Vol simple	0	0	1	2	2	0	4	7	3	17	0	0	0	0	89	72	120	98
Totaux	1	3	10	6	13	17	42	79	25	126	40	72	0	0	634	319	977	622
Accident de la circulation																		
Années	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Dégâts matériel uniquement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55	4	0	0	0	4	0	0	0
Dégâts matériels avec blessures involontaires	0	0	0	0	0	0	0	0	80	29	0	0	0	0	6	0	80	29
Homicide involontaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	0	0	0	0	6	0	0	14
Blessures involontaires	0	0	0	0	0	0	0	0	7	113	0	0	0	0	11	0	18	113
Totaux	0	0	0	0	0	0	0	0	87	191	4	0	0	0	11	0	98	191
Autres infractions																		
Années	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Autre infraction	2	4	26	10	14	15	18	12	1	10	0	8	0	0	83	60	144	119
Infraction au droit du travail (hors accident du travail)	0	0	0	0	0	0	6	2	0	0	0	0	0	0	0	0	6	2
Totaux	2	4	26	10	14	15	24	14	1	10	0	8	0	0	83	60	150	121
Totaux généraux	617	633	693	831	399	511	398	573	293	695	68	195	88	95	1926	1260	4482	4993

Le nombre total d'infractions est passé de 4 482 en 2024 à 4 993 en 2025, soit une hausse d'environ 11,4 %.

Les atteintes aux personnes constituent l'écrasante majorité des faits (plus de 80 % du total).

Atteintes aux personnes augmentent globalement (de 3 469 à 4 059). On note une hausse significative des menaces, injures et harcèlement (+ 15 %) et une stabilité relative des violences physiques (qui restent le poste le plus lourd avec plus de 2 100 faits).

Les atteintes aux biens sont à la baisse (de 977 à 622), principalement portée par la diminution des vols et des abus de confiance dans la catégorie "Autres".

Les accidents de la circulation sont en forte progression (de 98 à 191), portés notamment par les blessures involontaires dans l'espace public.

Parmi les 573 victimes reçues dans le cadre du travail, 121 évoquaient une problématique pénale contre un(e) collègue /employeur.

Parmi les victimes reçues, 223 signalaient une infraction à l'encontre du voisinage.

Sur les 4993 victimes, 3388 victimes avaient déposé plainte au moment du premier entretien et 624 ne l'avaient pas fait, 981 n'avaient rien évoqué à ce sujet.

L'année 2025 est marquée par une recrudescence de la violence interpersonnelle, tant dans la sphère privée (couple/famille) que dans l'espace public et numérique, tandis que la délinquance contre les biens semble marquer le pas sur cette période.

Sur le tableau ci-dessous, nous voyons la répartition géographique des victimes reçues.

ANNEES	2024	2025
76110	71	80
76111	4	7
76133	27	40
76170	86	94
76210	166	164
76280	68	74
76290	194	227
76310	53	60
76330	25	25
76400	161	183
76430	127	118
76540	38	12
76600-76610-76620	2532	3007
76640	39	31
76700	290	309
76790	27	18
76930	50	60
Hors ressort TJ	524	484
<i>Totaux</i>	4635	4993

C. Nombre de victimes reçues au sein des intercommunalités du ressort

Comme indiqué en introduction, AVRE 76 exerce ses missions dans le ressort du Tribunal Judiciaire du Havre. Son champ d'intervention couvre plusieurs intercommunalités, notamment :

- La CU Le Havre Seine Métropole,
- La CC Campagne de Caux,
- La CA Fécamp Caux Littoral Agglomération,
- La CA Caux Seine Agglo.

1. Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

	AIDES AUX VICTIMES (hors VIF)		VIF		TOTAL	
	PERSONNES RECUES	ENTRETIENS RÉALISÉS	PERSONNES RECUES	ENTRETIENS RÉALISÉS	PERSONNES RECUES	ENTRETIENS RÉALISÉS
ANGERVILLE- L'ORCHER	2	4	2	9	4	13
ANGLESQUEVILLE- L'ESNEVAL	3	7	1	7	4	14
BEAUREPAIRE	2	6	2	4	4	10
BORDEAUX-SAINT- CLAIR	2	4	2	2	4	6
CAUVILLE-SUR- MER	8	22	3	25	11	47
LA CERLANGUE	1	10	2	18	3	28
CRICQUETOT- L'ESNEVAL	14	47	11	65	25	112
EPOUVILLE	15	70	6	74	21	144
EPRETOT	0	0	2	5	2	5
ETAINHUS	5	35	5	24	10	59
ETRETAT	7	13	3	21	10	34
FONGUESEMARE	0	0	1	14	1	14
FONTAINE-LA- MALLET	11	36	7	23	18	59
FONTENAY	3	11	2	4	5	15
GAINNEVILLE	16	52	13	66	29	118
GOMMERVILLE	1	6	0	0	1	6
GONFREVILLE- L'ORCHER	70	260	65	450	135	710
GONNEVILLE-LA- MALLET	6	22	1	2	7	24
GRAIMBOUVILLE	0	0	1	4	1	4
HARFLEUR	69	235	61	412	130	647
LE HAVRE	1800	6488	1207	7738	3007	14226
HERMEVILLE	0	0	1	21	1	21
MANEGLISE	6	33	4	27	10	60
MANNEVILLETTE	3	3	1	2	4	5
MONTIVILLIERS	119	561	67	441	186	1002
NOTRE-DAME-DU- BEC	0	0	1	2	1	2

OCTEVILLE-SUR-MER	36	138	13	120	49	258
OULDALLE	9	39	1	3	10	42
LA REMUEE	4	16	3	8	7	24
ROGERVILLE	9	28	1	5	10	33
ROLLEVILLE	7	24	0	0	7	24
SAINNEVILLE	4	22	2	4	6	26
SAINTE-AUBIN-ROUTOT	33	106	2	17	35	123
SAINTE-GILLES-DE-LA-NEUVILLE	0	0	1	5	1	5
SAINTE-JOUIN-BRUNEVAL	3	14	8	49	11	63
SAINTE-LAURENT-DE-BREVEDENT	4	32	1	3	5	35
SAINTE-MARTIN-DU-BEC	1	1	0	0	1	1
SAINTE-MARTIN-DU-MANOIR	11	83	3	7	14	90
SAINTE-ROMAIN-DE-COLBOSC	7	20	9	51	16	71
SAINTE-VIGOR-D'YMONVILLE	2	12	1	5	3	17
SAINTE-VICENT-CRAMESNIL	2	14	0	0	2	14
SAINTE-ADRESSE	40	203	21	92	61	295
SAINTE-MARIE-AU-BOSC	0	0	3	6	3	6
SANDOUVILLE	2	3	0	0	2	3
LE TILLEUL	3	6	0	0	3	6
LES TROIS PIERRES	1	2	1	7	2	9
TURRETOT	4	32	5	18	9	50
VERGETOT	4	16	0	0	4	16
VILLAINVILLE	1	2	0	0	1	2
TOTAL	2350	8738	1546	9860	3896	18598

L'activité totale sur le secteur est marquée par un volume très important de prises en charge, avec un total de 3 896 personnes reçues pour 18 598 entretiens réalisés.

En moyenne, chaque victime bénéficie de près de 4,8 entretiens, ce qui témoigne d'un suivi approfondi et durable plutôt que d'interventions ponctuelles.

Les VIF représentent 40 % des personnes reçues (1 546 sur 3 896)

Toutefois, les VIF génèrent 53 % du volume total des entretiens (9 860 sur 18 598)

Les dossiers VIF s'avèrent plus chronophages avec une moyenne de 6,4 entretiens par personne, contre 3,7 pour l'aide aux victimes hors VIF. Cela souligne la complexité et la nécessité d'un étayage renforcé pour ce public spécifique.

Sans surprise, l'activité est fortement concentrée sur les pôles urbains, mais plusieurs communes se distinguent par une activité soutenue :

- Le Havre concentre à elle seule 77 % des personnes reçues et 76 % des entretiens totaux.
- Pôles secondaires dynamiques :
 - Montivilliers : 186 personnes pour 1 002 entretiens.
 - Gonfreville-l'Orcher (135 victimes / 710 entretiens) et Harfleur (130 victimes / 647 entretiens) montrent des ratios d'activité très similaires.
 - Sainte-Adresse et Octeville-sur-Mer complètent le haut du tableau en termes de sollicitations.

Afin d'optimiser la pertinence de l'analyse, le tableau ci-dessous, se concentre sur les communes présentant les ratios les plus significatifs pour 1 000 habitants, permettant ainsi de mettre en exergue les disparités territoriales les plus marquées.

Commune	Victimes reçues (Total)	Population (approx.)	Ratio pour 1 000 hab.
Le Havre	3 007	166 058	18
Saint-Aubin-Routot	35	1 954	18
Harfleur	130	8 315	16
Gonfreville-l'Orcher	135	8 961	15
Montivilliers	186	15 457	12
Gainneville	29	2 511	12
Criquetot-l'Esneval	25	2 567	10
Saint-Martin-du-Manoir	14	1 459	10
Sainte-Adresse	61	7 116	9
Étainhus	10	1 210	8
Octeville-sur-Mer	49	6 122	8
Épouville	21	2 641	8
Fontaine-la-Mallet	18	2 635	7
Cauville-sur-Mer	11	1 619	7
Saint-Romain-de-Colbosc	16	4 332	4

Les tableaux suivants donnent le détail des quartiers de résidence des victimes Havraises :

		2024	2025	Evolution
76600	Arcole Brindeau	23	19	-17%
	Centre-Ville	268	329	23%
	Danton	155	174	12%
	Graville	75	71	-5%
	Les Neiges	19	22	16%
	Non renseigné	45	43	-4%
	Ormeaux	90	102	13%
	Saint Nicolas	79	66	-16%
	Saint Vincent	26	47	81%
	Sainte Marie	100	101	1%
	Soquence	73	84	15%
	Vallée-Béreult	54	66	22%
	Total	1007	1124	12%
	76610	Aplemont	96	127
Caucriaucville		24	42	75%
Rouelles		33	41	24%
Sainte Cécile		36	76	111%
Non renseigné		5	6	20%
Total		194	292	51%
76620	Bléville	99	108	9%
	Bois de Bléville	9	21	133%
	Dollemard	24	20	-17%
	Les Points Cardinaux	39	63	62%
	Mare au Clerc	62	80	29%
	Mare Rouge	7	19	171%
	Mont Gaillard	28	43	54%
	Non renseigné	4	3	-25%
	Ormeaux	25	22	-12%
	Sanvic	93	106	14%
	Tourneville	12	9	-25%
	Total	402	494	23%
Total Général		1603	1910	19%

			2024	2025	Evolution
QPV	Le Havre	Centre Ancien Quartier Sud	271	336	24%
		Tourneville	67	66	-1%
		Caucraiuville- Soquence	366	424	16%
		Bléville	28	37	32%
		Bois de Bléville	34	40	18%
		Mont Gaillard	126	157	25%
		Totaux	892	1060	19%
	Gonfreville l'Orcher	Centre-Ville	34	44	29%
Total Général			926	1104	19%

			2025
SVA	Le Havre	Bléville Nord	13
		Les Neiges	3
		Rivoli	21
		Total	37
	Montivilliers	Bois Champion	24
		La Belle étoile Nord	18
		Wilson Coudraie	49
		Total	91
	Harfeur	Beaulieu	21
		Centre ancien	61
		Total	82
	Gonfreville l'Orcher	Mayville	14
		Total	14
	Total Général		

2. Communauté Campagne de Caux

Les statistiques présentées ci-dessous illustrent le nombre de victimes reçues ainsi que le volume d'entretiens réalisés pour les personnes résidant sur le secteur de la Communauté de Communes Campagne de Caux.

	AIDES AUX VICTIMES (hors VIF)		VIF		TOTAL	
	PERSONNES RECUES	ENTRETIENS REALISES	PERSONNES RECUES	ENTRETIENS REALISES	PERSONNES RECUES	ENTRETIENS REALISES
ANGERVILLE- BAILLEUL	0	0	0	0	0	0
ANNOUVILLE- VILMESNIL	0	0	1	15	1	15
AUBERVILLE-LE- RENAULT	1	2	0	0	1	2
BEC-DE- MORTAGNE	2	8	2	4	4	12
BENARVILLE	1	3	1	1	2	4
BORNAMBUSC	0	0	1	10	1	10
BREAUTE	9	41	3	10	12	51
BRETTEVILLE- DU-GRAND- CAUX	7	26	4	7	11	33
DAUBEUF- SERVILLE	1	6	1	2	2	8
ECRAINVILLE	1	4	4	13	5	17
GODERVILLE	14	72	11	44	25	116
GONFREVILLE- CAILOT	0	0	0	0	0	0
GRAINVILLE- YMAUVILLE	0	0	1	2	1	2
HOUQUETOT	2	14	0	0	2	14
MANNEVILLE- LA-GOUPIL	1	2	0	0	1	2
MENTHEVILLE	0	0	0	0	0	0
SAINT-MACLOU- LA-BRIERE	1	2	1	2	2	4
SAINT- SAUVEUR- D'EMALLEVILLE	4	9	1	4	5	13
SAUSSEZEMARE- EN-CAUX	0	0	2	6	2	6
TOCQUEVILLE- LES-MURS	0	0	0	0	0	0
VATTETOT- SOUS- BEAUMONT	3	11	0	0	3	11
VIRVILLE	0	0	0	0	0	0
TOTAL	47	200	33	120	80	320

Le bilan de l'année fait état d'une activité soutenue avec 80 victimes accompagnées pour un total de 320 entretiens, ce qui représente une moyenne de 4 entretiens par personne.

On observe une prédominance des dossiers d'aide aux victimes "hors VIF" (47 personnes), bien que les situations de Violences Intra-Familiales (VIF) mobilisent un suivi important avec 120 entretiens réalisés pour 33 victimes.

À noter que la commune de Goderville concentre la plus forte activité du secteur, représentant à elle seule plus de 36 % du volume total des entretiens du territoire.

Suivant la même méthodologie que celle appliquée à la CU Le Havre Seine Métropole, nous présentons ici l'activité sur le territoire de la CC Campagne de Caux, en faisant ressortir les ratios pour 1 000 habitants des communes les plus significatives.

Commune	Victimes reçues (Total)	Population (approx.)	Ratio pour 1 000 hab.
GODERVILLE	25	2 864	9
BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX	11	1 374	8
BREAUTE	12	1 531	8
BENARVILLE	2	265	8
BEC-DE-MORTAGNE	4	651	6
HOUQUETOT	2	340	6
VATTETOT-SOUS-BEAUMONT	3	580	5
ECRAINVILLE	5	969	5
SAUSSEZEMARE-EN-CAUX	2	435	5
SAINTE-MACLOU-LA-BRIERE	2	468	4
SAINTE-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE	5	1 226	4
BORNAMBUSC	1	247	4
GRAINVILLE-YMAUVILLE	1	426	2
AUBERVILLE-LE-RENAULT	1	453	2
ANNOUVILLE-VILMESNIL	1	455	2
MANNEVILLE-LA-GOUPIL	1	1 037	1

3. Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral Agglo

Les statistiques suivantes détaillent le nombre de victimes accompagnées et le volume d'entretiens réalisés pour les usagers résidant sur le secteur de Caux Littoral Agglo.

	AIDES AUX VICTIMES (hors VIF)		VIF		TOTAL	
	PERSONNES RECUES	ENTRETIENS REALISES	PERSONNES RECUES	ENTRETIENS REALISES	PERSONNES RECUES	ENTRETIENS REALISES
ANGERVILLE-LA-MARTEL	1	2	3	7	4	9
COLLEVILLE	0	0	2	6	2	6
CONTREMOULINS	0	0	0	0	0	0
CRIQUEBEUF-EN-CAUX	3	33	0	0	3	33
ECRETTEVILLE-SUR-MER	0	0	1	5	1	5
ELETOT	4	16	2	4	6	20
EPREVILLE	3	12	3	10	6	22
FECAMP	93	433	53	352	146	785
FROBERVILLE	4	13	2	13	6	26
GANZEVILLE	1	3	1	8	2	11
GERPONVILLE	0	0	1	2	1	2
GERVILLE	1	3	0	0	1	3
LIMPIVILLE	1	2	2	4	3	6
LES LOGES	0	0	1	1	1	1
MANIQUERVILLE	1	5	0	0	1	5
SAINT-LEONARD	4	18	2	10	6	28
SAINT-PIERRE-EN-PORT	4	12	2	4	6	16
SAINT HELENE BONDEVILLE	2	9	2	18	4	27
SASSETOT-LE-MAUCONDUIT	3	17	1	3	4	20
SENNEVILLE SUR FECAMP	4	25	2	9	6	34
SORQUAINVILLE	0	0	1	3	1	3
THEROULDEVILLE	2	16	1	2	3	18
THEUVILLE-AUX-MAILLOTS	1	2	1	4	2	6
THERGEVILLE	1	2	0	0	1	2
THIETREVILLE	1	2	2	5	3	7
TOURVILLE-LES-IFS	2	3	0	0	2	3
TOUSSAINT	2	4	0	0	2	4
VALMONT	2	16	6	30	8	46
VATTETOT-SUR-MER	0	0	1	3	1	3
YPORT	3	11	0	0	3	11
YPREVILLE-BIVILLE	1	1	1	4	2	5
TOTAL	144	660	93	507	237	1167

Le bilan global fait état d'une activité très dense avec 237 victimes reçues pour un total de 1 167 entretiens, soulignant un accompagnement au long cours.

On note une forte sollicitation pour les situations de Violences Intra-Familiales (VIF) qui représentent près de 43 % de l'activité totale en nombre d'entretiens (507).

La ville de Fécamp demeure le pôle central avec 146 victimes suivies, dont une part significative de la prise en charge s'effectue hors des murs puisque 77 rendez-vous ont été spécifiquement assurés au sein de la Maison de la Justice et du Droit (MJD).

Suivant la même méthodologie que celle appliquée aux territoires précédents, ce tableau met en relief l'activité des communes de la CA Fécamp Caux Littoral Agglomération dont le ratio pour 1 000 habitants est le plus significatif.

Commune	Victimes reçues (Total)	Population (approx.)	Ratio pour 1 000 hab.
ÉLÉTOT	6	648	9,26
VALMONT	8	867	9,23
LIMPIVILLE	3	336	8,93
FÉCAMP	146	18 016	8,1
THIÉTREVILLE	3	373	8,04
CRIQUEBEUF-EN-CAUX	3	403	7,44
SENOUEVILLE-SUR-FÉCAMP	6	813	7,38
SAINT-PIERRE-EN-PORT	6	830	7,23
ÉPREVILLE	6	1 052	5,7
FROBERVILLE	6	1 164	5,15
SAINTE-HÉLÈNE-BONDEVILLE	4	803	4,98
THÉROULDEVILLE	3	669	4,48
YPORT	3	709	4,23
SASSETOT-LE-MAUCONDUIT	4	1 011	3,96
ANGERVILLE-LA-MARTEL	4	1 083	3,69
SAINT-LÉONARD	6	1 713	3,5

4. Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo

Les données ci-après recensent le nombre de victimes reçues et d'entretiens réalisés pour les usagers résidant sur le territoire de Caux Seine Agglo.

	AIDES AUX VICTIMES (hors VIF)		VIF		Total	
	PERSONNES RECUES	ENTRETIENS REALISES	PERSONNES RECUES	ENTRETIENS REALISES	PERSONNES RECUES	ENTRETIENS REALISES
ALVIMARE	2	14	3	7	5	21
ANQUETIERVILLE	0	0	0	0	0	0
ARELAUNE-EN-SEINE	0	0	2	7	2	7
AUBERVILLE-LA-CAMPAGNE	0	0	0	0	0	0
AUZOUVILLE-AUBERBOSC	1	2	0	0	1	2
BEUZEVILLE-LA-GRENIER	2	12	3	14	5	26
BENNETOT	0	0	0	0	0	0
BERMONVILLE	0	0	0	0	0	0
BERNIERES	0	0	0	0	0	0
BEUZEVILLETTTE	1	2	0	0	1	2
BOLBEC	73	284	51	376	124	660
BOLLEVILLE	4	11	3	18	7	29
CAUDEBEC-EN-CAUX	0	0	0	0	0	0
CLEVILLE	0	0	2	16	2	16
CLIPONVILLE	1	4	1	2	2	6
ENVRONVILLE	0	0	0	0	0	0
FAUVILLE-EN-CAUX	1	3	0	0	1	3
FOUCART	0	0	0	0	0	0
LA FRENAYE	1	2	1	6	2	8
GRAND-CAMP	4	9	0	0	4	9
GRUCHET-LE-VALASSE	5	15	2	4	7	19
HATTENVILLE	1	4	0	0	1	4
HEURTEAUVILLE	0	0	0	0	0	0
LANQUETOT	1	2	0	0	1	2
LILLEBONNE	40	157	19	123	59	280
LINTOT	2	14	1	3	3	17
LOUVETOT	1	6	0	0	1	6
MAILLERAYE-SUR-SEINE	0	0	0	0	0	0
MAULEVRIER-SAINTE-GERTRUDE	0	0	0	0	0	0
MELAMARE	0	0	1	9	1	9
MIRVILLE	0	0	1	1	1	1
NOINTOT	1	1	1	10	2	11
NORVILLE	3	6	2	4	5	10
NOTRE-DAME-DE-BLIQUETLIT	0	0	0	0	0	0

NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON	9	50	6	19	15	69
PARC D'ANXIOT	2	8	0	0	2	8
PETIVILLE	3	35	2	11	5	46
PORT-JEROME-SUR-SEINE	5	20	11	110	16	130
RAIFFOT	2	17	1	21	3	38
RICARVILLE	0	0	0	0	0	0
RIVES-EN-SEINE	3	10	2	9	5	19
ROUVILLE	1	11	1	2	2	13
SAINT-ANTOINE-LA-FORET	3	9	2	4	5	13
SAINT-ARNOULT	0	0	0	0	0	0
SAINT-AUBIN-DE-CRETOT	0	0	0	0	0	0
SAINTE-MARGUERITE-SUR-FAUVILLE	0	0	0	0	0	0
SAINT-EUSTACHE-LA-FORET	3	15	1	4	4	19
SAINT-GILLES-DE-CRETOT	0	0	0	0	0	0
SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE	1	2	0	0	1	2
SAINT-JEAN-DE-LA-NEUVILLE	0	0	1	5	1	5
SAINT-AURICE-DETELAN	0	0	0	0	0	0
SAINT-NICOLAS-DE-BLIQUETUIT	0	0	0	0	0	0
SAINT-NICOLAS-DE-LA-HAIE	2	3	0	0	2	3
SAINT-NICOLAS-DE-LA-TAILLE	1	2	1	3	2	5
SAINT-PIERRE-LAVIS	0	0	0	0	0	0
SAINT-WANDRILLE-RANCON	1	3	0	0	1	3
TANCARVILLE	12	82	5	40	17	122
TERRES-DE-CAUX	5	21	6	26	11	47
TOUFFREVILLE-LA-CABLE	0	0	1	5	1	5
TREMAUVILLE	0	0	0	0	0	0
LA TRINITE-DU-MONT	0	0	2	15	2	15
TRIQUERVILLE	0	0	1	5	1	5
TROUVILLE-ALLIQUERVILLE	1	7	0	0	1	7
VATTEVILLE-LA-RUE	1	4	0	0	1	4
VILLEQUIER	0	0	0	0	0	0
YEBLERON	4	26	2	8	6	34
TOTAL	203	873	138	887	341	1760

L'activité sur ce secteur est particulièrement dense avec un total de 341 victimes accompagnées et 1 760 entretiens menés au cours de l'exercice.

Le bilan met en lumière une spécificité majeure : bien que les victimes de Violences Intra-Familiales (VIF) soient moins nombreuses que celles de l'aide aux victimes classique (138 contre 203), elles mobilisent un volume d'activité supérieur avec 887 entretiens.

Cela témoigne de la grande complexité des situations de VIF, qui nécessitent en moyenne plus de 6 entretiens par personne.

Les pôles de Bolbec (660 entretiens) et Lillebonne (280 entretiens) concentrent plus de la moitié de la charge de travail globale de l'agglomération.

En continuité avec la méthodologie adoptée pour les territoires précédents, ce tableau présente les communes de CA Caux Seine Agglo affichant les ratios pour 1 000 habitants les plus significatifs.

Commune	Victimes reçues (Total)	Population (approx.)	Ratio pour 1 000 hab.
TANCARVILLE	17	1 346	13
BOLLEVILLE	7	585	12
BOLBEC	124	11 635	11
ALVIMARE	5	607	8
NORVILLE	5	655	8
LILLEBONNE	59	8 729	7
GRAND-CAMP	4	761	5
YEBLERON	6	1 278	5
ST-ANTOINE-LA-FORÊT	5	1 097	5
PETIVILLE	5	1 142	4
BEUZEVILLE-LA-GRENIER	5	1 234	4
ST-EUSTACHE-LA-FORÊT	4	1 233	3
TERRES-DE-CAUX	11	4 208	3
GRUCHET-LE-VALASSE	7	3 175	2
PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE	16	10 387	2

D. AVRE76 au cœur de la chaîne pénale : un suivi ininterrompu des victimes

La force de notre action repose sur un maillage partenarial solide et primordial notamment avec les services de justice, de police et de gendarmerie. Comme l'illustre la frise ci-dessous, ce travail collaboratif est la condition indispensable pour toucher le plus grand nombre de victimes et mener à bien nos missions de soutien et d'orientation.

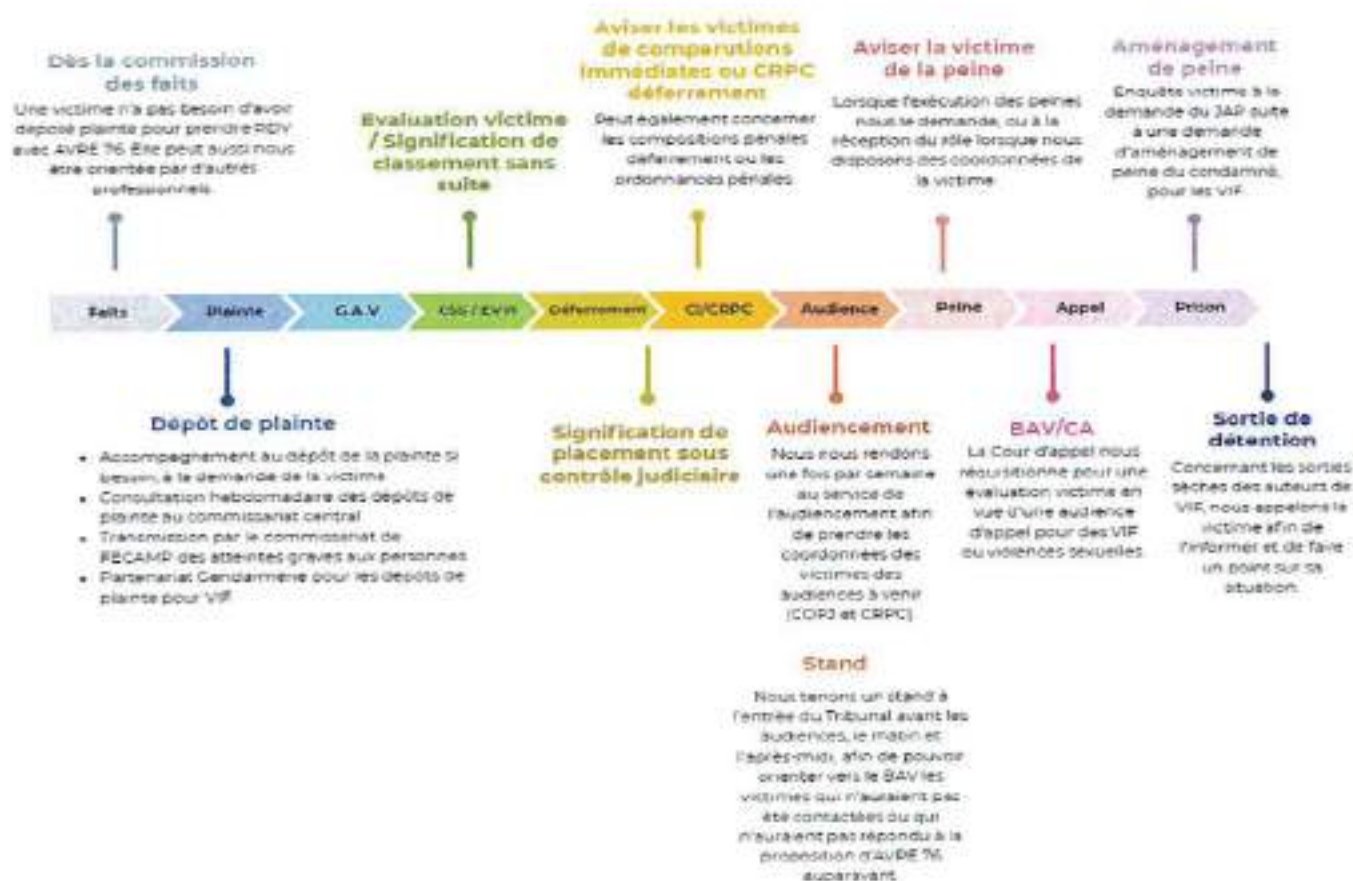
Ce partenariat se traduit par des actions concrètes et quotidiennes :

- Avec les forces de l'ordre : via la consultation hebdomadaire des dépôts de plainte au commissariat ou nos partenariats spécifiques pour les violences intra-familiales (VIF) avec la gendarmerie.
- Avec les services de justice : par notre présence régulière au service de l'audiencement pour identifier les victimes à venir, ou lors de réquisitions par la Cour d'appel.

Cette frise met en lumière l'engagement de l'association à être présente à chaque moment clé de la procédure. Notre intervention débute dès la commission des faits, sans que le dépôt de plainte ne soit un préalable obligatoire, et se poursuit tout au long du parcours judiciaire : du déferrement à l'audience, jusqu'à l'éventuelle sortie de détention de l'auteur.

Cette continuité garantit qu'aucune victime ne reste isolée face à la complexité du système pénal.

Prise de contact avec les victimes tout au long de la procédure



Le parcours d'accompagnement détaillé dans notre frise chronologique prend tout son sens au regard des données d'activité de cette année. Avec 4 993 victimes d'infractions pénales orientées vers nos services, AVRE 76 confirme son rôle de pilier dans le maillage territorial de l'aide aux victimes.

	2024	2025
Autre association	101	88
Autres + Bureaux d'aide aux victimes	501	456
Autres services judiciaires (JAP, S.P.I.P, ...)	524	287
Avocat	183	16
Bailleurs	0	2
Conventions locales	0	132
Education Nationale	0	5
France Victimes (conventions nationales)	10	11
Mairie, service social	68	61
Maison France Service	0	6
Maison Protection de la Famille	0	4
Ministère de la Justice	56	40
Non renseigné	6	69
Parquet	939	1357
Plateforme téléphonique 11606	6	3
Police, Gendarmerie	1863	2307
Publicité, médias, internet, plaquettes d'information	24	14
Relation personnelle	39	22
Réquisition du Procureur de la république	117	61
Structure Hospitalière, corps médical	41	48
U.M.J	0	1
Université	4	3
Totaux	4482	4993

Si le socle Police/Justice est prépondérant, l'analyse des données de 2025 révèle que AVRE 76 s'appuie sur une multitude d'autres partenaires pour toucher le maximum de victimes, y compris celles qui se trouvent en dehors des radars judiciaires classiques. Cette pluralité d'orientations est essentielle pour mener à bien nos missions de proximité.

L'association renforce ses liens avec le monde de la santé. Cette année, les structures hospitalières et le corps médical nous ont orienté 48 victimes, tandis que les Unités Médico-Judiciaires (UMJ) commencent à s'intégrer dans ce flux d'orientation.

Ces partenaires sont souvent les premiers à constater les traces physiques ou psychiques de l'infraction, permettant une prise en charge précoce, parfois même avant le dépôt de plainte.

Le tissu local joue un rôle de capteur indispensable.

Mairies et services sociaux : Avec 61 orientations, ces acteurs de proximité identifient les victimes au cœur de leur quotidien.

Bailleurs et Education Nationale : Bien que les chiffres restent modestes (7 situations cumulées), ils témoignent d'une volonté de détection dans tous les lieux de vie.

Les autres associations nous ont confié 88 victimes, illustrant une coordination efficace des expertises sur le territoire.

Cette diversité des sources d'orientation (du secteur médical à la sphère sociale) confirme que AVRE 76 est présente à tout moment de la procédure, mais aussi et surtout, partout où la victime peut se trouver. Ce maillage garantit qu'aucune porte ne reste fermée pour une personne en détresse, qu'elle soit dans un parcours de soin, dans une démarche administrative ou en milieu scolaire.

E. Le Bureau d'Aide Aux Victimes

1. Origine de la mise en place

Le Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) a été mis en place en 2015 au sein du Tribunal Judiciaire du Havre.

Le BAV a notamment pour mission de diffuser des informations concernant :

- Le fonctionnement judiciaire
- Les procédures concernant les victimes (par exemple sur la comparution immédiate)
- Le suivi de l'affaire (classement sans suite, enquête, poursuites)
- Le dispositif d'indemnisation auquel les victimes peuvent prétendre : SARVI ou CIVI

Nos permanences sont assurées :

- Le lundi de 13h30h à 17h
- Les 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 13h30 à 17h
- Le mercredi de 13h30 à 17h
- Le jeudi de 13h30 à 17h
- Le vendredi de 10h à 12h

Ces créneaux couvrent une grande partie des audiences, permettant ainsi de répondre entre autres, à une demande urgente des victimes convoquées aux audiences.

2. Statistiques

412 victimes ont été reçues et renseignées au sein du BAV pour des questions d'ordre pénal.

Cadre de l'infraction des personnes reçues :

	Cadre du couple	Cadre du couple séparé	Cadre familial	Cadre du travail	Autres	Total
Abandon de famille	0	3	0	0	0	3
Autres agressions sexuelles	3	1	7	3	8	22
Autres atteintes aux personnes	0	2	0	2	8	12
Blessures involontaires	0	0	0	0	2	2
Menaces, injures, harcèlement	2	37	1	7	22	69
Non représentation d'enfant	0	9	0	0	0	9
Viol	2	2	5	0	3	12
Violences psychologiques / blessures psychologiques	7	9	4	0	0	20
Violences physiques / coups et blessures volontaires	54	43	20	5	63	185
Violences économiques	0	1	0	0	0	1
Total	68	107	37	17	106	335
Abus de confiance, escroquerie	0	1	0	1	14	16
Autres atteintes aux biens	0	0	0	0	1	1
Destruction, dégradation	0	0	0	0	7	7
Vol aggravé	0	1	2	0	9	12
Vol simple	0	0	0	0	3	3
Total	0	2	2	1	34	39
Blessure/homicide involontaire et dégâts matériel	0	0	0	0	8	8
Blessures involontaires	0	0	0	0	16	16
Dégâts matériels	0	0	0	0	7	7
Total	0	0	0	0	31	31
Autres	2	0	2	0	3	7
Total	2	0	2	0	3	7
Total général	70	109	41	18	174	412

412 entretiens étaient réalisés dont 401 avec une dominante « juridique » contre 11 avec une dominante « écoute et soutien ».

F. CIVI – SARVI



Agir pour les victimes
au nom de la solidarité nationale

AVRE 76 informe les victimes sur les voies d'indemnisation et dans certains cas, aide à la réalisation des dossiers permettant leur mise en œuvre effective.

1. CIVI

La C.I.V.I. est une commission spéciale siégeant dans chaque Tribunal Judiciaire dont le rôle est de faciliter l'indemnisation de certaines victimes d'infractions pénales.

La procédure devant la CIVI est totalement autonome par rapport à la procédure devant les juridictions pénales.

De ce fait, elle peut être saisie même en l'absence de jugement ou d'arrêt émanant d'une juridiction pénale, par exemple si l'auteur des faits n'a jamais pu être identifié.

2. SARVI

Le SARVI complète le système français d'indemnisation des victimes. Il s'adresse aux victimes qui ont subi de légers préjudices corporels ou certains dommages aux biens et qui ne peuvent être indemnisés par les CIVI. La victime peut obtenir la totalité des dommages et intérêts dont le montant est inférieur à 1 000 € et 30% si le montant est supérieur à 1 000€ avec un minimum de 1 000€ et un maximum de 3 000€.

En 2025, l'association AVRE 76 a accompagné la constitution de 34 dossiers d'indemnisation :
4 auprès de la CIVI et 30 auprès du SARVI.

Compte tenu de la complexité et de la nature chronophage de ces procédures, une salariée a été spécifiquement missionnée pour épauler les victimes dans leurs démarches de recouvrement de dommages et intérêts.

G. Les soutiens psychologiques

En 2025, 162 victimes ont été prises en charge pour un accompagnement psychologique, ce qui donnait lieu à 185 entretiens

Origine de la demande :

	Nombre de victimes orientées	%	Nombre d'entretiens	%
Violences physiques, psychologiques	96	59	109	59
Menaces, injures, harcèlement	21	13	28	15
Viol	8	5	8	4
Autres agressions sexuelles	5	3	2	1
Autres atteintes aux personnes	5	3	8	4
Harcèlement	3	2	0	0
Blessures Involontaires + dégâts matériels	3	2	3	2
Blessures inv.	3	2	7	4
Blessures inv. (AVP)	3	2	3	2
Vol aggravé	2	1	2	1
Abandon de famille	2	1	4	2
Appel téléphoniques malveillants	2	1	0	0
Atteintes aux animaux	2	1	2	1
Violation des Ordonnances JAF	1	1	1	1
Atteintes à la vie privée	1	1	4	2
Autres infractions	1	1	2	1
Enlèvement, séquestration	1	1	1	1
Escroquerie	1	1	0	0
Exhibition sexuelle	1	1	0	0
Homicide inv. (AVP)	1	1	0	0
Non-assistance à pers. en danger	0	0	1	1
Total	162	100	185	100

Il convient de préciser que les statistiques relatives aux victimes orientées reflètent exclusivement les personnes reçues pour la première fois en 2025. À l'inverse, le nombre d'entretiens réalisés comptabilise l'ensemble de l'activité de la psychologue sur l'année, incluant le suivi de victimes dont l'orientation initiale a pu avoir lieu avant 2025.

L'accompagnement des victimes de violences conjugales et intra-familiales constitue le cœur et la mission la plus complexe de notre pôle psychologique. Ces interventions s'inscrivent dans une temporalité délicate, la plupart des victimes venant d'entamer des démarches judiciaires auprès du commissariat ou de la gendarmerie.

Les statistiques de l'année 2025 mettent en lumière le poids prépondérant des VIF au sein de notre prise en charge psychologique :

Sur un total de 162 victimes orientées vers un suivi psychologique, 118 étaient des victimes de VIF, soit près de 73 % de notre public.

Pour favoriser l'accès aux soins des plus précaires, l'association propose :

- Trois séances gratuites auprès de psychologues vacataires pour amorcer le suivi.
- Un tarif préférentiel vers des professionnels extérieurs pour les suivis à moyen ou long terme grâce à nos partenariats.

Un indicateur particulièrement révélateur de la vulnérabilité de ce public est le taux de rendez-vous non honorés. Sur les 28 rendez-vous manqués cette année, 27 concernaient des victimes de VIF (soit 96 %).

Ce chiffre illustre la difficulté pour ces victimes, souvent en pleine crise (démarches policières, mise en sécurité, sidération traumatique), de s'inscrire dans un cadre temporel rigide. Cela impose à nos psychologues une grande souplesse et une compréhension fine des mécanismes de l'emprise et du traumatisme.

H. L'hôtel de police

Depuis le 18 février 2019 et dans le cadre de sa permanence du commissariat dite « COM/BAV » (Commissariat/Bureau d'aide aux victimes), l'Hôtel de police met à disposition de l'association la copie de toutes les plaintes qui ont été déposées dans les services de Police la semaine précédente, et un bureau pour les consulter. A.V.R.E 76 les consulte et puisqu'il est matériellement impossible de contacter tous les plaignants, elle effectue une sélection des plaintes.

A.V.R.E 76 est particulièrement attentive dès lors qu'il s'agit d'une atteinte aux personnes, et prend les coordonnées des plaignants quand il s'agit d'une qualification de violences. L'association prend également systématiquement les coordonnées quand il s'agit d'une infraction touchant le cercle intrafamilial, les mineurs et les majeurs protégés ou vulnérables.

A.V.R.E 76 est toujours vigilante lorsqu'une qualification pour certains faits, pourrait en révéler d'autres, et lorsque la plainte mentionne un préjudice psychologique important.

Selon la gravité des faits dénoncés et l'urgence qui peut exister, l'association adapte sa prise en charge soit en informant les victimes par courrier de l'existence d'A.V.R.E 76 et de l'aide qu'elle est en mesure d'apporter, soit en passant un appel téléphonique directement aux personnes les plus susceptibles d'avoir besoin d'information et/ou de soutien. La victime reste libre d'accepter ou non la proposition de rendez-vous, qu'il soit physique ou téléphonique.

Sur l'année 2025, 1985 victimes se sont vues proposer les services de l'association (contre 1860 en 2024), dont 303 victimes étaient déjà suivies par l'association (contre 278 en 2024).



I. L'association au service de l'audience du Tribunal Judiciaire du Havre

Depuis le 5 novembre 2021, l'association a réinvesti le service de l'audience.

En 2005, compte tenu d'un manque d'effectif l'association avait fait le choix de stopper sa présence hebdomadaire au sein de ce service.

A.V.R.E 76 s'est aperçue que beaucoup de victimes ne se constituaient pas parties civiles lors des audiences et ainsi ne pouvaient pas faire valoir leurs droits.

Toujours dans un souci de proactivité et afin de toucher un maximum de victimes, l'association consulte les dossiers audiençés et propose ses services par le biais de courrier, ou comme pour le commissariat, par contact téléphonique.

En 2025, 653 victimes ont été contactées dans ce cadre (218 d'entre elles étaient déjà suivies par l'association).

J. Accès aux procédures ouvertes en zone gendarmerie

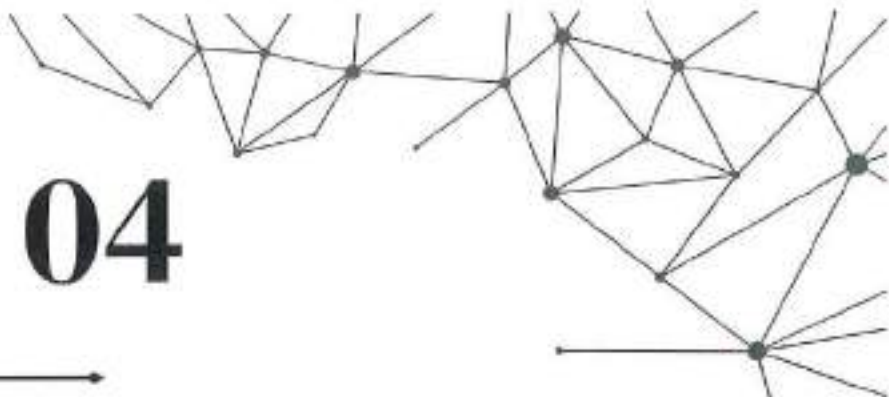
Depuis septembre 2022, le partenariat avec la gendarmerie se renforce, dorénavant l'association est destinataire des procédures ouvertes en milieu rural.

Les informations sont envoyées de façon hebdomadaire via « Francetransfert » à A.V.R.E 76.

Les prises de contact sont similaires à celles mises en place pour les victimes contactées via les services de police.

121 victimes ont été contactées grâce à ce nouveau partenariat. Parmi celles-ci, 20 victimes étaient déjà suivies par l'association.

PARTIE 04



Les violences intra-familiales

AVRE 76

Aide aux Victimes par la Réparation et l'Entraide



Ecoute

1 975

Victimes de
VIF reçues



Bienveillance

12 412

Entretiens
réalisés



Information
juridique



Comme évoqué en début de ce présent rapport, l'association a accompagné 4 993 victimes au total. Parmi elles, 1 975 victimes de violences intra-familiales (VIF) ont été aidées, donnant lieu à 12 412 entretiens dédiés à cette thématique.

Face à ce volume important et aux besoins croissants des usagers, AVRE 76 a structuré un protocole d'intervention spécialisé afin d'offrir une réponse globale et réactive aux victimes de violences conjugales. Ce dispositif repose sur une approche multidimensionnelle visant à restaurer l'autonomie des personnes accueillies.

A. L'accompagnement renforcé

La force de notre intervention réside dans la complémentarité de nos champs d'expertise (Conseil Conjugal et Familial, Santé Mentale et Droit). Pour répondre à la complexité de certaines situations, nous privilégions les entretiens en binôme (ex : conseiller conjugal/ infirmière psychiatrique/psychologue et juriste). Cette pratique offre un double regard sur la situation, garantissant une analyse croisée et une richesse de points de vue indispensable à un accompagnement de haute technicité.

Nos interventions sont structurées autour de quatre axes fondamentaux :

- Évaluation et clarification : Accueillir la parole de la victime pour qualifier les faits, nommer les violences et analyser les mécanismes d'emprise.
- Soutien à la décision : Offrir un espace de parole sécurisé permettant de passer de la souffrance exprimée à une réflexion objective sur le projet de vie ou de couple. C'est un temps charnière où la victime peut « poser » son récit avant, le cas échéant, de « déposer » plainte.
- Ingénierie de parcours : Élaborer une stratégie de sortie de crise et accompagner la mise en œuvre des démarches (dépôt de plainte, saisine du JAF, procédures administratives).
- Soutien opérationnel et physique : Si la vulnérabilité de la victime le requiert, l'accompagnement s'étend à une présence physique lors de rendez-vous stratégiques (audiences, hôpital, avocat, services sociaux).

Nous intégrons dans notre pratique la dissociation nécessaire entre le temps du traumatisme et celui de la procédure. Conscients que la souffrance psychique peut entraver la capacité de discernement, nos intervenants accordent une priorité absolue à la qualité de l'accueil. Cette phase de stabilisation est le préalable indispensable à une information juridique ou administrative efficace.

En tant qu'acteur pivot, l'AVRE 76 assure une fonction d'orientation qualifiée, sollicitant si nécessaire son réseau de partenaires spécialisés pour garantir une continuité de prise en charge et une réponse adaptée à chaque situation d'urgence ou de suivi long terme.

Il est important de préciser que 86 victimes étaient suivies vers un accompagnement renforcé, ce qui représentait 373 entretiens réalisés.

	Victimes orientées	%	Nombre d'entretiens	%
Violences physiques/psychologiques	63	73	261	70
Menaces, injures, harcèlement	6	7	54	14
Viol / agression sexuelle	5	6	18	5
Autre infraction	3	3	20	5
Autres atteintes aux personnes	3	3	7	2
Non représentation d'enfant	2	2	5	1
Arnaque, abus de confiance, escroquerie	1	1	0	0
Abus de faiblesse	0	0	2	1
Autres atteintes aux biens	1	1	1	0
Autres atteintes sexuelles	1	1	4	1
Destruction, dégradation	1	1	1	0
Totaux	86	100	373	100

Comme évoqué ci-dessus, ces accompagnements complètent le suivi « classique », l'association propose un accompagnement renforcé pour les situations de haute vulnérabilité.

En 2025, ce dispositif a concerné 86 victimes pour un total de 373 entretiens.

Sur les 86 victimes bénéficiant de ce suivi intensif, 73 sont des victimes de VIF (soit 85 % de ce public spécifique).

Ces situations de violences conjugales et familiales ont nécessité 329 entretiens, représentant ainsi 88 % de l'activité globale de l'accompagnement renforcé.

Avec une moyenne de 4,5 entretiens par victime de VIF, ce dispositif permet un travail de reconstruction psychologique indispensable face à l'emprise et aux traumatismes subis.

Note méthodologique : Le nombre de victimes correspond aux nouvelles orientations reçues en 2025, tandis que le volume d'entretiens comptabilise l'activité totale réalisée par la psychologue sur l'année, incluant les suivis initiés antérieurement.

B. La violence conjugale sur les hommes

Le tableau ci-dessous retrace les infractions par cadre (cadre du couple et couple séparé) des sollicitations d'hommes victimes.

Les données ci-dessous, mettent en évidence une prédominance des violences au sein des couples séparés.

197 victimes orientées pour un total de 940 entretiens.

Le cadre du couple séparé représente la majorité des cas (143 victimes, soit environ 73%) contre 54 victimes pour le couple encore uni.

Infractions	Cadre du couple		Cadre du couple séparé		Total	
	Victimes orientées	Nombre d'entretiens	Victimes orientées	Nombre d'entretiens	Victimes orientées	Nombre d'entretiens
Harcèlement	2	4	22	66	24	70
Violences physiques	43	291	25	151	68	442
Violences psychologiques	4	15	0	0	4	15
Menaces, Injures	4	14	19	108	23	122
Atteintes à la vie privée	1	14	3	9	4	23
Homicide volontaire	0	0	1	1	1	1
Abandon de famille	0	0	1	11	1	11
Non représentation d'enfant	0	0	51	185	51	185
Autres atteintes aux personnes	0	0	6	18	6	18
Appel téléphoniques malveillants	0	0	8	26	8	26
Dénonciation calomnieuse	0	0	3	6	3	6
Autre infraction	0	0	4	21	4	21
Total	54	338	143	602	197	940

Comparatif avec les victimes hommes reçues l'année passée :

	2025	2026	Évolution
Nombre total de victimes	165	197	19%
Nombre total d'entretiens	643	940	46%
Violences physiques/psychologiques	61 victimes	72 victimes	18%

Quand il est question de violences conjugales, les femmes sont les principales concernées du côté des victimes. Cependant, il existe aussi des hommes victimes de violences conjugales qui, par honte de parler d'un sujet tabou, préfèrent se taire face à des violences conjugales.

Les agressions conjugales envers les hommes sont considérées comme inenvisageables socialement, voilà pourquoi beaucoup n'osent pas porter plainte. La plupart du temps, ils se taisent en minimisant les violences morales ou physiques qu'ils subissent.

Que ce soit selon leurs dires :

- Par honte d'en parler
- Par culpabilité
- Par amour

En espérant que tout finira par s'arranger un jour.

Souvent, les hommes ont aussi le sentiment de ne pas être entendus à la suite de leur plainte. Les hommes victimes sont accueillis avec des remarques vexantes telles que décrites dans cette liste :

- « Pourquoi ne vous défendez-vous pas ? »
- « Pourquoi ne pas divorcer tout simplement ? »
- « Vous devez apprendre à tenir votre femme. »

Voilà autant de remarques sarcastiques qui sont faites aux hommes qui déposent une plainte pour violence conjugale. La situation est souvent prise à la légère, car l'homme est généralement considéré comme un être fort, puissant et viril.

De ce fait, difficile d'imaginer qu'il puisse être, lui aussi, victime d'une telle violence. Pour toutes ces raisons, les agressions conjugales à l'encontre des hommes restent jusqu'à ce jour un sujet élué.

L'AVRE 76 se réjouit de la confiance croissante accordée par les victimes hommes et réaffirme sa volonté de les accompagner, tant ce public peine encore trop souvent à briser le silence ; pour 2026, nous encourageons chaque homme victime à poursuivre cette démarche et à solliciter l'aide de l'association.

C. EV.V.I. (Évaluation des Victimes d'Infraction)

L'EV.V.I. est un dispositif issu de la transposition d'une directive européenne du 25 octobre 2012 relative aux droits, au soutien et à la protection des victimes de criminalité.

L'article 22 de la directive prévoit que chaque victime fera l'objet d'une évaluation personnalisée afin d'identifier ses besoins spécifiques en matière de protection.

Les EV.V.I. visent à identifier les victimes (toutes les victimes sans exclusion) qui seraient particulièrement exposées à un risque de victimisation secondaire, d'intimidation ou de représailles.

Cette mission nécessite une grande adaptabilité de la part de l'équipe de AVRE 76, notamment dans le cadre de demandes urgentes ou face aux situations d'urgence.

Ceci a pour conséquence d'interrompre des activités déjà en cours. Dans la très grande majorité des situations, l'association dispose de peu de temps (le matin pour le début d'après-midi voire une ou deux heures) pour contacter la victime.

L'association était saisie pour 24 EV.V.I.

	Cadre du couple	Cadre de couples séparés	Cadre Familial	Total
Harcèlement	0	1	0	1
Viol	1	0	0	1
Violences volontaires	12	6	4	22
<i>Totaux</i>	<i>13</i>	<i>7</i>	<i>4</i>	<i>24</i>

Bien qu'une baisse notable des saisines du Tribunal soit observée au regard des données du tableau ci-dessus, cette tendance devrait s'inverser dès le début de l'année 2026.

En effet, sous l'impulsion des nouvelles orientations de la politique publique en matière de violences conjugales, la trame des EVVI sera intégralement revue.

Cette mise en conformité avec les exigences judiciaires actualisées entraînera, dès lors, une augmentation significative des sollicitations de l'association dans ce cadre.

D. Le Bracelet Anti-Rapprochement

Mis en place il y a 10 ans en Espagne, la France a entériné ce dispositif via la loi n°2019-1480 du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille.

Ce dispositif de surveillance électronique permet de géolocaliser une personne victime de violences conjugales ainsi que l'auteur réel ou présumé des faits. En dehors du recours à la prison, le B.A.R. a pour vocation d'être la réponse la plus forte, la plus contraignante et la plus protectrice en matière de violences conjugales.

Le parquet du Tribunal Judiciaire du Havre a missionné l'association pour la prise en charge et le suivi des victimes dans le cadre de ce dispositif, 3 enquêtes de faisabilité étaient demandées, 5 dispositifs étaient remis et 2 ont été rendus.

E. Suivi des victimes dans le cadre des fins de détention (« sortie sèche »), saisine du Juge de l'application des peines dans le cadre des demandes d'aménagement de peines

L'association est informée des sorties de détention des conjoints violents, il lui est demandée d'informer, de préparer et d'accompagner les victimes. Elle peut également être saisie dans le cadre d'une demande d'aménagement des peines, depuis l'entrée en vigueur du décret n° 2021-1820 du 24 décembre 2021 relatif aux mesures de surveillance applicables lors de leur libération aux auteurs d'infractions commises au sein du couple.

Le texte vise à assurer à compter du 1er février 2022 la mise en place de mesures de surveillance lors de la libération de personnes auteurs d'infractions commises au sein du couple. Il précise les modalités d'application des dispositions du code de procédure pénale prévoyant des mesures de surveillance à l'égard des personnes non incarcérées, afin de renforcer la protection des victimes de violences ou d'infractions commises au sein du couple.

Une évaluation est rendue et permet au J.A.P d'adapter les mesures de protection.

Au cours de l'année 2025, 85 évaluations ont été rendues, 58 dans le cadre de saisine du JAP et 27 dans le cadre des sorties de détention.

F. Bracelets App'elles

Il permet par un simple appui long de 4 secondes de déclencher l'alerte sans se munir de son téléphone portable, donc d'alerter et de contacter rapidement ses amis, ses proches, les secours et tout autre interlocuteur-trice de son choix en activant le micro du téléphone de la victime et en envoyant sa position GPS.

L'application enregistre également ces données et permet ainsi de constituer des preuves de l'agression pouvant servir en cas d'enquête judiciaire.

Ce bracelet n'est pas un dispositif régi par la justice, ce qui permet à quiconque d'en bénéficier.

Le ministère des droits des femmes a mis à disposition, en novembre 2022, 12 de ces bracelets. Son financement a ainsi permis l'accompagnement de ces victimes 4 bracelets ont été prêtés au cours de l'année 2025.

Les dispositifs/bracelets seront à destination des victimes ne souhaitant pas entamer des démarches auprès de la juridiction et ne rentrant pas dans les autres mesures de protection.

G. Présence de l'association au sein de l'AFFD

L'AFFD (*Association Femmes et Familles en Difficulté*) recueille des femmes seules et des familles en situation de précarité, notamment des femmes victimes de violences conjugales. L'AFFD leur offre à la fois un hébergement, mais également une assistance dans leurs démarches administratives, leur recherche de logement ou d'emploi, etc...

C'est dans ce cadre qu'intervient la permanence juridique d'A.V.R.E 76. A.V.R.E 76 reçoit des résidentes de l'AFFD afin de les informer sur leurs droits et sur les procédures judiciaires en cours ou à venir. Elle les renseigne et les rassure par exemple sur la démarche du dépôt de plainte. Si besoin, la victime est orientée vers d'autres professionnels, que ce soient des intervenants de l'AFFD ou extérieurs à l'AFFD, par exemple des avocats.

La permanence juridique d'A.V.R.E 76 a lieu au sein même des locaux du foyer de l'AFFD. Ainsi, la démarche est d'aller vers les victimes afin de faciliter au maximum leur accès au monde juridique et de centraliser différentes compétences professionnelles. Cela permet aux résidentes, souvent accablées de lourds traumatismes, de rester dans un environnement familier et sécurisé pour amorcer leurs démarches juridiques.

Toutefois, l'accueil ne se limite pas aux femmes résidant à l'AFFD. En effet, A.V.R.E 76 reçoit toute victime de violence intra-familiale ayant fait la démarche de prendre contact avec l'AFFD, même si celle-ci ne bénéficie pas d'un logement au sein des locaux de l'association.

De même, au-delà des informations de l'ordre du droit pénal, cette permanence est également ouverte aux autres problèmes juridiques que pourraient rencontrer ces victimes, notamment concernant le droit de la famille ou encore le droit des étrangers.

De plus, l'association assiste un mardi sur deux à la réunion de service du Pôle Vulnérabilité, lors de cette réunion, les professionnels du service ainsi que l'association échangent sur les situations suivies en commun et sur les nouvelles victimes ayant été accueillies à l'AFFD la semaine précédente. Cela permet à la fois d'être tenus informés de l'avancement des démarches de chaque victime, mais également de partager les points de vue sur des situations compliquées, en brassant les perspectives de différents secteurs professionnels. La plupart du temps, c'est lors de ces réunions que A.V.R.E 76 prend connaissance des situations des victimes et qu'elle recueille leurs coordonnées afin de prendre attache avec elles et de leur proposer un rendez-vous.

148 victimes étaient reçues.

H. Astreinte téléphonique

L'apparition du Covid a été l'occasion de s'interroger encore sur les différents biais par lesquels les personnes victimes peuvent solliciter l'association et notamment pendant le confinement.

En effet, il a non seulement favorisé les phénomènes de violences, mais a aussi été un frein aux orientations par les partenaires professionnels et institutionnels.

Un numéro d'astreinte a donc été mis en place, en semaine jusqu'à 20h mais également sur le week-end. Cette « astreinte » permet aux victimes, institutions et partenaires de contacter plus facilement l'association et sur des créneaux horaires élargis.

Durant l'année 2025, 111 entretiens ont été réalisés grâce à ce dispositif.

I. Participation Réseaux V.I.F.

L'objectif du réseau V.I.F. est d'organiser un réseau regroupant les professionnels (justice, travailleurs sociaux de différentes institutions, associations impliquées dans la lutte contre les violences intrafamiliales) au sein de chaque territoire, afin d'accompagner les victimes de V.I.F et d'améliorer leur prise en charge.

La première utilité de ce réseau est de mettre en relation les intervenants institutionnels et associatifs afin que les situations de détresse puissent être prises en charge le plus rapidement possible. Ainsi, seront renforcés l'accompagnement et le suivi des victimes.

Ce réseau permet également l'échange de connaissances, de relais, de situations, etc....

Il implique un travail partenarial dans la durée.

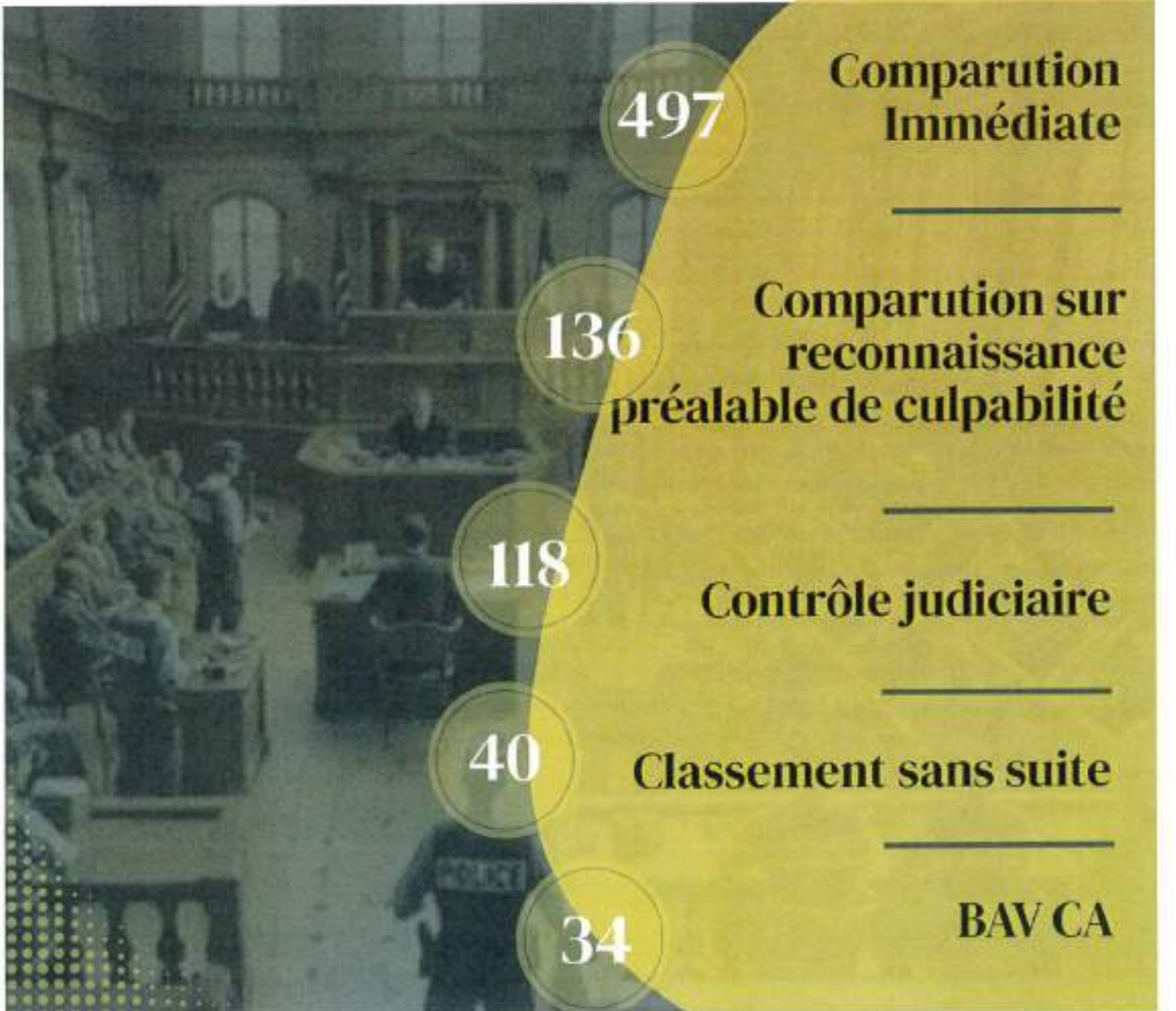
PARTIE 05



Les mesures réalisées

AVRE 76

Aide aux Victimes par la Réparation et l'Entraide



497

**Comparution
Immédiate**

136

**Comparution sur
reconnaissance
préalable de culpabilité**

118

Contrôle judiciaire

40

Classement sans suite

34

BAV CA

A. Comparution Immédiate

Les comparutions immédiates sont des audiences organisées dans des délais très brefs. Dans ce cadre, l'association est régulièrement sollicitée par la permanence du parquet afin qu'elle intervienne auprès des victimes susceptibles de formuler des demandes à l'audience.

Cette mission réclame de la réactivité de la part de l'équipe de A.V.R.E 76, obligeant celle-ci à s'adapter aux demandes urgentes, ce qui a pour conséquence d'interrompre des activités déjà en cours. Dans la très grande majorité des situations, l'association dispose de peu de temps (le matin pour le début d'après-midi) pour contacter les victimes, les aider à réaliser les démarches nécessaires et transmettre au besoin, leurs demandes au tribunal afin que celles-ci puissent parvenir en temps et en heure à l'audience.

Cette mission peut se révéler chronophage, soit en raison du nombre important de victimes, soit en raison de l'aide qu'il est nécessaire d'apporter à celles-ci.

497 victimes ont été contactées à l'occasion de comparutions immédiates dont 48 victimes déjà suivies par l'association au moment de la saisine.

	Cadre du couple	Cadre de couples séparés	Cadre familial	Cadre du travail	Autres	Totaux
Autres atteintes aux personnes	0	0	0	0	12	12
Autres agressions sexuelles	0	0	2	0	3	5
Exhibition sexuelle	0	0	0	0	9	9
Harcèlement sexuel	0	0	0	0	1	1
Menaces, injures, harcèlement	2	10	2	22	16	52
Mise en danger de la vie d'autrui	0	0	0	4	1	5
Outrages	0	0	0	73	0	73
Proxénétisme/prostitution	0	0	0	0	3	3
Violation de domicile	1	1	0	0	2	4
Violences psychologiques / blessures psychologiques	2	0	0	0	0	2
Violences physiques / coups et blessures volontaires	40	16	18	52	35	161
Total	45	27	22	151	82	327
Autres atteintes aux biens	0	0	0		2	2
Destruction, dégradation	0	0	1	3	24	28
Escroquerie	0	0	0	23	18	41
Extorsion	0	0	0	0	2	2
Recel	0	0	0	0	5	5
Vol aggravé	0	0	1	9	32	42
Vol simple	0	0	0	4	31	35
Total	0	0	2	39	114	155
Homicide involontaire	0	0	0	0	1	1
Blessures involontaires	0	0	0	0	1	1
Dégâts matériels	0	0	0	0	2	2
Total	0	0	0	0	4	4
Autres	0	0	2	6	3	11
Total	0	0	2	6	3	11
Total général	45	27	26	196	203	497

Ce tableau détaille l'activité de l'association A.V.R.E 76 dans le cadre spécifique des comparutions immédiates, illustrant la diversité des infractions traitées et les contextes dans lesquels elles s'inscrivent.

Les données chiffrées confirment que la mission de comparution immédiate constitue un pilier stratégique et exigeant de l'activité de A.V.R.E 76.

La prédominance des atteintes aux personnes (66 % des saisines) et l'importance des contextes professionnels et publics soulignent le rôle indispensable de l'association comme trait d'union d'urgence entre les victimes et la justice.

Malgré les contraintes de temps imposées par le parquet, l'association parvient à absorber un volume important de dossiers — près de 500 victimes par an — garantissant ainsi que l'urgence de la procédure pénale ne se fasse pas au détriment de l'accompagnement humain et de la reconnaissance des droits des victimes.

B. Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité déferrement

La comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) est une procédure qui permet de juger rapidement l'auteur d'une infraction qui reconnaît sa culpabilité. Elle est appelée également *plaider-coupable*. La CRPC déferrement intervient directement après la G.A.V.

Ces saisines requièrent un traitement prioritaire, suivant le modèle des CI.

Au cours de l'année 2025, 136 saisines dans ce cadre.

	Cadre du couple	Cadre du couple séparé	Cadre familial	Travail	Autres	Total
Violences physiques	12	1	3	15	7	38
Outrage/Rébellion	0	0	0	24	0	24
Menaces	1	0	0	5	12	18
Vol aggravé	0	0	0	4	11	15
Destruction/dégradation	0	0	0	2	6	8
Dégâts matériel (AVP)	0	0	0	0	6	6
Vol simple	0	0	0	1	4	5
Harcèlement	0	4	0	0	0	4
Autre infraction	0	0	1	0	2	3
Violation de domicile	0	0	0	0	2	2
Proxénétisme/Prostitution	2	0	0	0	0	2
Escroquerie	0	0	0	0	2	2
Blessures involontaires (AVP)	0	0	0	0	2	2
Autre agression sexuelle	0	0	0	0	1	1
Violences psychologiques	1	0	0	0	0	1
Injures	0	0	0	1	0	1
Harcèlement sexuel	0	0	0	1	0	1
Corruption de mineur	0	0	0	0	1	1
Autres atteintes aux personnes	0	0	1	0	0	1
Autres atteintes aux biens	0	0	0	0	1	1
Total	16	5	5	53	57	136

C. Signification de Contrôle Judiciaire

Dans le cadre d'une garde à vue l'individu en cause peut être déféré, c'est-à-dire présenté devant le magistrat du parquet de permanence (procureur ou substitut du procureur).

L'individu va être présenté devant un juge des libertés et de la détention (JLD) pour savoir s'il ressort :

- Libre
- Libre avec contrôle judiciaire (CJ)
- Placé en détention provisoire en attendant un jugement

Le JLD va solliciter A.V.R.E 76 afin d'informer la victime du sort réservé au mis en cause.

Ces décisions nous parviennent souvent au-delà des heures d'ouverture mais les victimes sont tenues informées, dès que nous en avons connaissance.

Il est en effet essentiel d'informer la victime dès que possible et de pouvoir lui indiquer la conduite à tenir pour la suite des événements. Notamment si l'individu est soumis à des obligations, interdictions, ou ne respecte pas les conditions de son CJ.

Au cours de l'année 2025, 118 victimes ont été contactées dans ce cadre dont 39 victimes étaient déjà suivies par l'association, et 77 étaient victimes dans le cadre de VIF (16 dans le cadre familial, 41 dans le cadre du couple, 20 dans le cadre du couple séparé).

D. Classement Sans Suite

Au cours de l'année 2025, l'association se voyait confier par le parquet, 40 notifications de classement sans suite.

Pour le classement sans suite d'un dossier, on retient généralement les motifs suivants :

- Les faits ne constituent pas une infraction
- L'auteur de l'infraction est demeuré inconnu
- Absence de preuves suffisantes
- Le plaignant se désintéresse de l'affaire (retirant notamment sa plainte)

Certains classements peuvent s'avérer délicats au regard de la nature de l'affaire, c'est pourquoi le parquet requiert A.V.R.E 76 pour recevoir les victimes orientées.

La mission est d'informer les victimes et le cas échéant, la personne civilement responsable du classement sans suite et des motifs qui le justifient.

A l'occasion de cette notification nous informons la victime des voies de recours qui lui sont ouvertes et de la possibilité de recourir aux services d'un avocat.

Les mesures confiées portaient sur (*nombre de victimes*) :

	Cadre du couple	Cadre du couple séparé	Cadre familial	Travail	Autres	Total
Autres agressions sexuelles	0	0	1	0	0	1
Autres atteintes aux personnes	0	0	0	0	1	1
Viol. agression sexuelle	0	4	9	2	17	32
Violences physiques	3	1	1	1	0	6
Total	3	5	11	3	18	40

E. Administrateur Ad Hoc

Comme indiqué dans le précédent rapport d'activité, l'association AVRE 76 n'avait pas souhaité renouveler son mandat, qui s'est achevé le 31 décembre 2024. Toutefois, ainsi qu'évoqué dans les perspectives 2026 à la fin du présent rapport, l'association sollicitera à nouveau son habilitation face aux difficultés rencontrées par la juridiction, tout en limitant sa demande à un nombre restreint de désignations.

F. Bureau d'aide aux victimes de la Cour d'Appel – BAV/CA

Le 25/03/2024, une convention a été signée entre la Cour d'Appel de Rouen et les associations d'aide aux Victimes de son ressort (A.V.I.P.P, A.V.E.D.E A.C.J.E, A.V.I.M et A.V.R.E. 76).

Après saisine du parquet général de la cour d'appel, AVRE 76 est chargée de prendre attache avec la victime afin de l'accompagner lors de la procédure devant la chambre des appels correctionnels, de la chambre spéciale des mineurs, des cours d'assises et des cours criminelles.

Le parquet général saisi AVRE 76 par courriel avec les informations nécessaires. Cette saisine est faite au moins deux mois avant la date d'audience.

Au cours de l'année 2025, 34 Victimes étaient contactées dans ce cadre.

	Cadre du couple	Cadre du couple séparé	Cadre familial	Autres	Total
Autres agressions sexuelles	0	1	1	4	6
Harcèlement sexuel	0	0	0	1	1
Menaces, injures, harcèlement	0	2	0	0	2
Non représentation d'enfant	0	1	0	0	1
Proxénétisme/Prostitution	0	0	0	1	1
Violences physiques	13	5	4	1	23
Total	13	9	5	7	34

G. Enquête de personnalité victime

L'enquête de personnalité est destinée à dresser le portrait d'une victime le plus souvent décédée, afin d'en dépeindre les divers aspects (affectifs, professionnels, vie intime, vie sociale etc...).

Le but est de pouvoir donner un aperçu de qui était la victime, d'en donner une approche plus concrète et davantage de matérialité. Elle est demandée par un juge d'instruction.

La première étape est de consulter le dossier d'instruction pour récolter un maximum d'informations sur la victime (endroit où elle vivait, famille, collègues, amis, voisins, etc...).

Puis sur la base des informations recueillies, recevoir ou aller à la rencontre des personnes qui l'ont fréquentée à quelque titre que ce soit.

Les notes prises pendant les entretiens serviront à la rédaction d'un rapport (étape délicate car c'est à ce moment qu'apparaissent les contradictions, les informations incomplètes, ce qu'il faut conserver ou pas). L'association peut être amenée à recontacter des personnes pour vérifier ou compléter des informations.

Il faut également recueillir des pièces relatives à la victime qui vont étayer le rapport (CV, photographie, bulletin de salaire, bulletin scolaire, etc...). L'éventail de ce qu'il est possible de demander est large.

Il faut veiller à ne pas déborder du cadre, il ne s'agit pas d'une enquête sur les faits, ni d'établir un profil psychologique, ce qui n'est pas du ressort de l'enquêteur de personnalité.

Le rapport final est en trois exemplaires : 2 pour le juge et un pour l'enquêteur qui peut être amené à témoigner devant la Cour d'Assises.

Chaque enquête nécessite environ 25h de travail.

En 2025, aucune enquête n'a été demandée.

PARTIE 06

L'activité socio judiciaire

AVRE 76

Aide aux Victimes par la Réparation et l'Entraide

Stages :



Citoyenneté



Responsabilité
parentale



SSSR



VIF

1 068
Désignations

82
Sessions
organisées

214
Contributions
citoyennes



A. Participation au stage de sensibilisation aux dangers de l'usage des stupéfiants

Suite à un accord commun, notre convention de partenariat avec NAUTILIA a pris fin au début de l'année 2025 ; par conséquent, nous n'intervenons plus depuis cette date dans le cadre des stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants.

B. Participation à la prise en charge CPCA des auteurs de violences conjugales

Dans le cadre du Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA), les juristes de l'association ont assuré une série d'interventions au sein de la structure Nautilia. Ces sessions, articulées autour de la thématique « La place de la loi », visent à apporter un éclairage juridique aux bénéficiaires du dispositif.

Au cours de l'année 2025, 4 interventions d'une durée de 1h30 chacune ont été réalisées. Le programme pédagogique s'appuie sur un socle de thématiques fondamentales :

- L'organisation judiciaire : Identification des acteurs de la Justice (procureur, juge, avocat, etc.).
- Droit pénal général : Qualifications pénales, circonstances aggravantes, responsabilité et preuve pénale.
- Récidive et procédure : Distinction entre récidive et réitération, opportunité des poursuites et interdictions (de contact ou de paraître au domicile).
- Sanction et Droit civil : Sens de la peine, peines encourues et spécificités de la procédure devant le Juge aux Affaires Familiales (JAF).

Bien que structuré, le contenu de chaque séance reste évolutif et adaptable, afin de répondre précisément aux interrogations soulevées par les participants.

C. Stages de sensibilisation à la sécurité routière

1. Cadre opérationnel et juridique

Les stages assurés par l'association s'inscrivent dans un cadre judiciaire strict. Ils interviennent soit :

- En tant que mesure de composition pénale proposée par le Procureur.
- En tant que peine principales ou complémentaire imposée par un jugement (infractions au Code de la route : alcoolémie, excès de vitesse, défaut de permis, etc.).

Conditions financières : Le coût du stage est à la charge du participant. Une participation forfaitaire de 250,00 € est exigible avant la session pour valider l'inscription.

2. État des lieux de l'activité 2025

L'année 2025 témoigne d'une activité soutenue avec 559 dossiers traités, répartis selon l'origine de l'orientation :

- Composition pénale : 222 dossiers.
- Mandats du Tribunal et autres autorités : 337 dossiers.

Focus sur l'organisation 2025 : L'efficacité de notre gestion a permis l'organisation de 44 sessions de sensibilisation sur l'année.

3. Analyse de la délinquance routière

Réparation thématique des infractions :

Catégorie	Détails	Part (%)
Risques addictifs	Alcoolémie (44,6%) et Stupéfiants (9,5%)	54,10%
Irrégularités administratives	Permis (13,3%) et Documents : assurance, CT (12,9%)	26,20%
Vitesse	Excès de vitesse et vitesse excessive	9,40%
Comportements dangereux	Accidents, blessures, rodéos, délits de fuite	4,90%
Règles de circulation	Feux rouges, stops, refus d'obtempérer, outrages	5,40%

Note méthodologique : Les pourcentages sont calculés sur le volume global des infractions. La prédominance du risque addictif (plus d'un cas sur deux) justifie l'orientation pédagogique de nos stages.

4. Ingénierie Pédagogique et Accompagnement

Le stage se déroule sur deux journées thématiques découpées en quatre modules :

Jour 1 : Cadre Légal et Réalité de d'Accident

- Module 1 (Juriste de l'association) : Présentation des trajectoires individuelles, rappels de la loi, sanctions, casier judiciaire et déconstruction des idées reçues sur la récidive et l'IPM.
- Module 2 (Intervenant LIA retraité) : Analyse de vidéos réelles d'accidents (Tramway du Havre), projection sur les interventions des pompiers et rappels sur le partage de la chaussée.

Jour 2 : Prévention, Code et Facteurs de Risques

- Module 3 (Normandy Auto-école) : Historique de la sécurité routière (1973-2003), impact économique des accidents pour l'État et mise à jour des connaissances sur le Code de la route.
- Module 4 (IDSR) : Analyse comportementale, sensibilisation aux effets physiologiques des produits psychoactifs (seuils légaux, dose "bar" vs "maison") et ateliers pratiques sur simulateur d'alcoolémie (SIM.ALC) et réactiomètre.

Procédure de relance : Afin de limiter les échecs, AVRE 76 assure un suivi rigoureux. Aucune clôture de dossier n'est effectuée sans une série de relances par téléphone, courriers simples et recommandés.

Facilités de paiement : L'association répond favorablement aux demandes d'échéanciers de paiement pour lever les freins financiers. Cependant, l'accès à la session reste conditionné au règlement intégral des frais au préalable.

D. Stage de Responsabilité Parentale

1. Enjeux et cadre de l'intervention

Le stage de responsabilité parentale, qu'il intervienne comme alternative aux poursuites ou comme peine complémentaire, constitue une démarche à la fois pédagogique, éducative et constructive. Il vise à responsabiliser les parents ayant commis une infraction liée à l'autorité parentale en les confrontant à leurs obligations morales, économiques et juridiques (Art. R 131-48 du Code pénal).

Les axes majeurs de l'intervention :

- Rappel des obligations : Clarifier les devoirs juridiques et sociaux inhérents à l'éducation d'un enfant.
- Prévention de la délinquance : Sensibiliser les parents à l'impact de leur rôle sur le comportement de leurs enfants mineurs.
- Prise de conscience : Engager une réflexion profonde sur les fonctions éducatives et la posture parentale.

2. Une Équipe pluridisciplinaire

Pour favoriser la richesse des débats et apporter une expertise variée, les sessions mobilisent plusieurs professionnelles et partenaires institutionnels :

- Le champ clinique : Intervention d'une psychologue.
- Le champ judiciaire : Présence d'un magistrat (Juge aux Affaires Familiales ou Juge des Enfants).
- Le champ médico-social : Partenariat avec l'A.H.A.P.S.

3. Activité et typologie des dossiers en 2025

Au cours de l'année 2025, 39 désignations ont été reçues, dont 21 dossiers relevant du cadre spécifique de la composition pénale. L'association a organisé 5 sessions sur l'ensemble de l'exercice.

Analyse des motifs d'orientation :

La répartition des dossiers reçus met en lumière une prédominance des violences intrafamiliales :

Nature de l'infraction	Nombre de dossiers
Violences sur mineurs	18
Violences (autres)	5
Violence commise en présence d'un mineur	1
Soustraction aux obligations légales (santé, sécurité, moralité)	2
Soustraction d'enfant	1
Non-représentation d'enfant	1
Abandon de famille / Non-paiement de pension alimentaire	1
Contact malgré une Ordonnance de Protection (OP)	1
Données non renseignées	8
Total des dossiers	39

Observation : Les faits de violences (directes ou en présence de mineurs) représentent la majorité des situations traitées, confirmant la nécessité de cet espace de parole pour restaurer une mission d'éducation protectrice.

E. Stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes – Niveau 1

1. Missions et objectifs

Ce stage s'adresse aux personnes condamnées pour des faits de violences (physiques, verbales, psychologiques ou sexuelles) commises au sein du couple ou par un ancien conjoint. Conformément au Décret n° 2016-1709, l'intervention s'inscrit dans une dynamique collective visant à :

- Rappeler les principes fondamentaux : Égalité femme-homme, respect mutuel et gravité des violences sexistes.
- Responsabiliser l'auteur : Faire prendre conscience de la responsabilité pénale et civile ainsi que des conséquences judiciaires (peines, récidive, dommages et intérêts).
- Déconstruire la violence : Comprendre les mécanismes du passage à l'acte pour initier un changement durable.
- Sensibiliser aux victimes : Reconnaître l'impact de l'acte sur le conjoint, les enfants (témoins ou victimes) et la sphère sociale élargie.
- Proposer des outils : Développer de nouveaux comportements et des pistes de réflexion pour prévenir toute réitération.

2. Contenu et partenariats pédagogiques

Le stage se déroule sur deux journées et mobilise un réseau d'intervenants experts afin de traiter la problématique sous plusieurs angles :

- AVRE 76 : Analyse des mécanismes de l'emprise, étude du cycle de la violence et échanges autour de situations concrètes.
- Analyse de l'impact des violences sur les enfants (co-victimes) et étude des mécanismes de transmission ou de reproduction des schémas familiaux.
- Barreau du Havre : Rappel du droit pénal, des sanctions encourues et du cadre légal.
- Déconstruction des représentations du couple, promotion de l'égalité femmes-hommes, distinction entre relation saine et toxique et analyse des dynamiques d'équilibre.

3. Activité de l'année 2025

L'année 2025 a été marquée par une activité particulièrement dense avec 19 sessions organisées.

Profil des saisines (Total : 255 dossiers)

Indicateurs	Données chiffrées
Cadre juridique	155 dossiers issus d'alternatives aux poursuites
Répartition par sexe	215 Hommes / 40 Femmes
Issues des dossiers	179 Accords (stages réalisés) / 15 Échecs

Analyse de la répartition par genre :

- Hommes : 84,3 %
- Femmes : 15,7 %

Observation : Le taux de réussite élevé (70 % de dossiers clôturés par un accord immédiat sur les saisines reçues) souligne l'importance de ce dispositif dans la réponse judiciaire locale face aux violences de couple.

F. Stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes – Niveau 2

1. Présentation du dispositif

Faisant suite aux perspectives annoncées dans le rapport d'activité 2024 et à la demande du Tribunal Judiciaire, le stage VIF R (format de 3 jours) a été pleinement déployé. Ce second niveau permet d'approfondir le travail de réflexion engagé, en s'appuyant sur un parcours pédagogique intensif et pluridisciplinaire.

2. Programme et itinéraire pédagogique

Le stage est structuré autour de six interventions clés, visant à couvrir l'ensemble des dimensions de la problématique :

- **Module 1 : Sociologie du couple (Conseillère Conjugale et Familiale)**
 - Analyse socio-historique du couple et réflexion sur les représentations de la relation homme-femme
 - Animation de groupes de parole (brainstorming) sur les attentes affectives, la dépendance et les mécanismes d'emprise
- **Module 2 : Cadre Légal et Judiciaire (Avocat / Gendarmerie)**
 - Rappels juridiques : types de violences, peines encourues, circonstances aggravantes et notion de légitime défense
 - Focus sur la récidive légale et ses conséquences procédurales.
 - Sensibilisation aux sanctions civiles : retrait de l'autorité parentale par le Tribunal Correctionnel
 - Débat sur le consentement et analyse de supports vidéo (notamment le court-métrage « *Je suis ordinaire* » sur le viol conjugal et « *Fred et Marie* » sur l'emprise)
- **Module 3 : Approche Thérapeutique (Unité Thérapeutique pour Auteurs)**
 - Étude du psychotraumatisme chez les victimes
 - Approfondissement des notions d'emprise et analyse systémique du cycle de la violence
- **Module 4 : Analyse de l'Audience et Responsabilisation (AVRE 76)**
 - Bilan de mi-parcours et échanges sur des vidéos d'audiences réelles
 - Travail sur la parole des auteurs et la confrontation aux faits
 - Exercice de positionnement éthique : atelier « Acceptable / Pas acceptable »
- **Module 5 : Impact sur l'Enfant (A.H.A.P.S)**
 - Analyse des conséquences des violences conjugales sur le développement des enfants
 - Identification des ressources parentales pour restaurer un climat protecteur
- **Module 6 : Bilan (AVRE 76)**
 - Étude de la corrélation entre addictions et passages à l'acte
 - Mise en perspective des interventions avec le parcours personnel des stagiaires
 - Bilan de fin de session

3. Activité et Statistiques 2025

L'année 2025 a vu la réalisation de 3 sessions de ce nouveau module de 3 jours.

Origine des orientation (Total : 32 dossiers)

- Tribunal Judiciaire du Havre : 25 dossiers
- Saisines CPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) : 4 dossiers
- Composition pénale : 3 dossiers

Profil et Issue des dossiers :

Indicateurs	Données chiffrées
Répartition par sexe	31 Hommes / 1 Femme
Accords (stages réalisés)	15
Échecs	1
Dossiers en cours / à traiter	16

Observation : La forte proportion de dossiers issus directement du Tribunal (78%) souligne la confiance des magistrats envers ce format long (Niveau 2), perçu comme une réponse pénale renforcée pour les situations de violences conjugales complexes.

G. Stage Citoyenneté

1. Missions et enjeux pédagogiques

Le stage de citoyenneté vise à l'apprentissage et à la réappropriation des valeurs de la République ainsi que des devoirs civiques. Il s'adresse aux personnes ayant commis des actes délictueux portant atteinte au cadre de vie collectif (outrages, discriminations, dégradations de biens publics, violences, etc.). Nous avons eu l'occasion de contribuer un article de presse sur ce sujet, **voir annexe – page 94**

Les objectifs majeurs du dispositif :

- Responsabilisation pénale : Faire prendre conscience de la gravité de l'acte, des peines encourues et des risques liés à la récidive
- Sens civique et historique : Replacer l'acte délictueux au regard des valeurs républicaines et de l'Histoire contemporaine
- Vivre-ensemble : Sensibiliser l'auteur à l'atteinte portée à la cohésion sociale, que ce soit au sein d'une commune, d'un quartier ou d'un établissement scolaire

2. Organisation et intervenants

Le stage se déroule sur deux journées, alternant apports théoriques et temps d'échanges interactifs :

- A.V.R.E. 76 : Animation de quiz et de débats autour de la notion de « bien vivre ensemble » et des conséquences des infractions
- Juriste A.V.R.E. 76 : Apport de l'expertise juridique sur le cadre légal et les sanctions
- Forces de l'ordre (Gendarmerie et Commissariat) : Intervention sur les missions de sécurité publique et focus spécifique du service de cybercriminalité

3. Activité et analyse des dossiers en 2025

L'association a organisé 11 sessions au cours de l'année 2025 pour traiter un volume important de sollicitations.

Bilan de l'activité (Total :183 saisines) :

- Cadre juridique : 82 dossiers relevaient d'une composition pénale
- Issue des dossiers : 106 Accords (stages validés) et 23 Échecs

Répartition des qualifications pénales (Total : 171 infractions détaillées)

Les motifs de saisine révèlent une forte prédominance des atteintes aux personnes et à l'autorité :

Outrages	24
NR	23
Violences + menaces	21
Violences en réunion	14
Dégradation ou détérioration d'un bien	9
Menace de mort	9
Violences avec arme	9
Autres	8
Menaces, menaces de crime + violences	8
Vol	8
Port d'arme blanche	7
Violences sur personne dépositaire de l'autorité	6
Rébellion	4
Vol en réunion	4
Recel	3
Violences aggravées	3
Violences sur mineurs	3
Appels téléphoniques malveillants + messages	2
Conduite sans permis ou en état d'ivresse	2
Dénonciation mensongère	2
Diffusion sans l'accord de la personne d'un document ou enregistrement à caractère sexuel	2
Filouterie avec ou sans arme	2
Injure en raison de la religion	2
Contravention sans titre de transport	1
Escroquerie	1
Harcèlement moral	1
Mise en danger d'autrui	1
Pêche illégale et travail dissimulé	1
Refus d'obtempérer	1
Stupéfiant	1
VIF	1
Total	183

Observation : Les faits de violences et les outrages représentent le cœur de l'activité de ce stage. L'intervention du service cybercriminalité répond également à une diversification des profils, notamment pour les délits commis via les outils numériques.

H. Contribution Citoyenne

1. Cadre et nature de la mesure

La contribution citoyenne constitue une modalité d'alternative aux poursuites. Elle impose à l'auteur d'une infraction le versement d'une somme d'argent au profit de l'association d'aide aux victimes agréée (AVRE 76).

Caractéristiques clés :

- Finalité : Apporter une réponse pénale adaptée aux incivilités et actes délictueux tout en soutenant l'accompagnement des victimes
- Modalités : Le montant est plafonné à 3 000 €, indexé sur la gravité des faits et les ressources de l'auteur. Il ne s'agit pas d'une amende pénale classique, mais d'une contribution à visée réparatrice et citoyenne

2. Bilan financier et activité 2025

L'année 2025 a confirmé la montée en charge de ce dispositif :

- Nombre de désignations : 214 dossiers
- Volume financier ordonné : 64 040 € à recouvrer
- Fonds effectivement perçus : 50 515 € (incluant les dossiers finalisés de 2024 et les premiers versements de 2025)

3. Analyse et conclusion du tableau des infractions

CEA + Vitesse excessive	49
Violences	16
Autres	16
Vol avec destruction et/ou en réunion	15
Blessures involontaires	13
Voyage sans titre de transport	13
V.I.F	13
Menace de mort	9
Conduite sans assurance + sans permis	8
Outrage	8
Détention/recel stupéfiants/usage	7
Violences avec usage ou menace d'une arme	5
Port d'arme blanche	5
Envois réitérés de messages malveillants	5
Autres délits routiers	4
Destruction	4
Dénonciation mensongère/calomnieuse	3
NR	3
Délit de fuite	2
Violences en réunion	2
Violences aggravées	2
Circulation sans assurance	2
Violences sur mineur	2
Violences sur ascendants	2
Escroquerie	1
Violences sur Professionnel de santé	1
Conduite sous stupéfiants	1
Détention non autorisée de stupéfiants	1
Harcèlement	1
Violences sur personne vulnérable	1
Total	214

Le tableau ci-dessus présente la répartition des 214 dossiers par nature de qualification pénale. L'analyse de ces données permet d'en tirer les conclusions suivantes :

- Prédominance routière (30,4 %) : Avec 65 dossiers (alcoolémie, vitesse, défaut de permis), la mesure s'impose comme une sanction pédagogique et immédiate face à la délinquance routière.
- Atteintes aux personnes (23,8 %) : Les 51 dossiers de violences (VIF, mineurs, aggravées) soulignent la volonté du Parquet de lier la sanction à un soutien direct vers l'aide aux victimes.
- Réponse aux incivilités : Le reste des dossiers (vols, outrages, menaces) confirme l'efficacité du dispositif pour traiter les infractions de proximité dégradant le lien social.
- Performance du recouvrement : Avec plus de 50 000 € collectés, cette mesure concrète garantit une sanction réelle de l'auteur tout en pérennisant les moyens d'action de AVRE 76.

Ce tableau présente l'évolution du volume de dossiers reçus, la répartition des montants facturés et l'état des impayés sur une période de quatre ans.

CONTRIBUTIONS CITOYENNES					
		2022	2023	2024	2025
	Nombre de dossier reçus	8	61	55	214
	<i>Montant à payer :</i>	<i>1 800,09 €</i>	<i>15 395,00 €</i>	<i>14 138,00 €</i>	<i>64 040,00 €</i>
0 à 100	Dont dossiers à 90€	0	1	0	1
	Dont dossiers à 100€	0	1	1	4
101 à 300	Dont dossiers à 150€	4	7	2	3
	Dont dossiers à 160€	0	1	0	0
	Dont dossiers à 200€	1	31	32	57
	Dont dossiers à 250€	0	0	2	10
	Dont dossiers à 300€	2	11	11	82
301 à 500	Dont dossiers à 350€	0	0	2	3
	Dont dossiers à 390€	0	1	0	0
	Dont dossiers à 400€	1	3	3	38
	Dont dossiers à 500€	0	2	0	12
501 à 1000	Dont dossiers à 550€	0	0	0	1
	Dont dossiers à 600€	0	2	0	3
	Dont dossiers à 638€	0	0	1	0
	Dont dossiers à 705€	0	1	0	0
	Dont dossiers à 1000€	0	0	1	0
	TOTAL	8	61	55	214

Dont nombre de dossiers en échecs non payés	1	6	6	9
Dont nombre de dossiers en échecs partiellement payés	0	1	0	3
TOTAL	1	7	6	12

Les dossiers sont classés par tranches tarifaires. On observe un glissement vers des dossiers à plus forte valeur unitaire en 2025.

Tranche 101 € à 300 € : C'est le cœur de l'activité. En 2025, les dossiers à 300 € (82 dossiers) et 200 € (57 dossiers) représentent la majorité du flux.

Tranche 301 € à 500 € : Une hausse significative en 2025 avec notamment 38 dossiers à 400 €.

Tranche 501 € à 1000 € : Bien que minoritaire, cette catégorie commence à se stabiliser avec des dossiers à 600 € et 550 €.

4. Suivi des dossiers en échec (impayés)

Le tableau de suivi des défauts de paiement permet de surveiller la santé financière de l'activité.

Dossiers non payés : On note une augmentation constante (9 dossiers en 2025 contre 1 en 2022).

Dossiers partiellement payés : Ce chiffre reste maîtrisé mais atteint son point le plus haut en 2025 (3 dossiers).

Total des échecs en 2025 : 12 dossiers, soit environ 5,6 % du volume total de l'année. Ce taux de sinistralité reste relativement bas au regard de l'augmentation massive de l'activité.

PARTIE 07

Prévention et présentation des missions de **AVRE 76**

Aide aux Victimes par la Réparation et l'Entraide



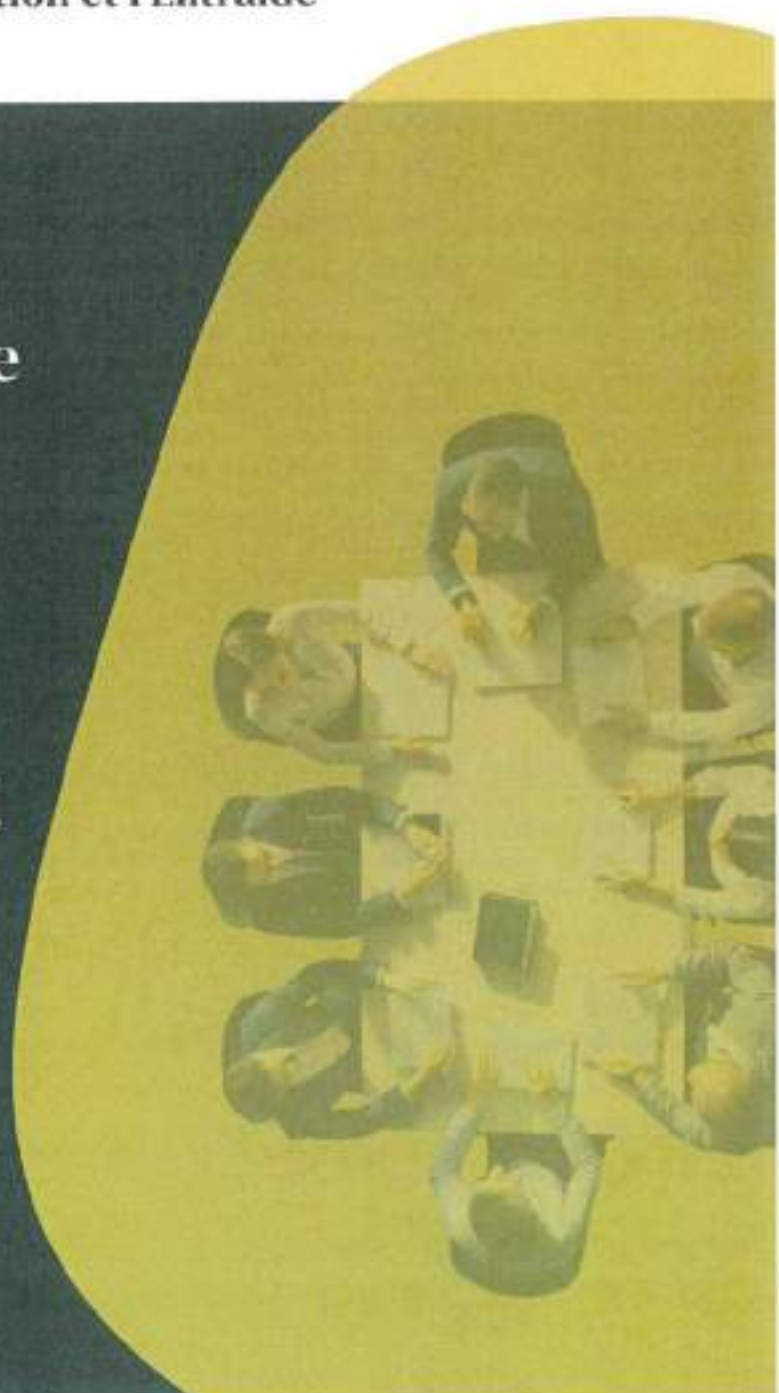
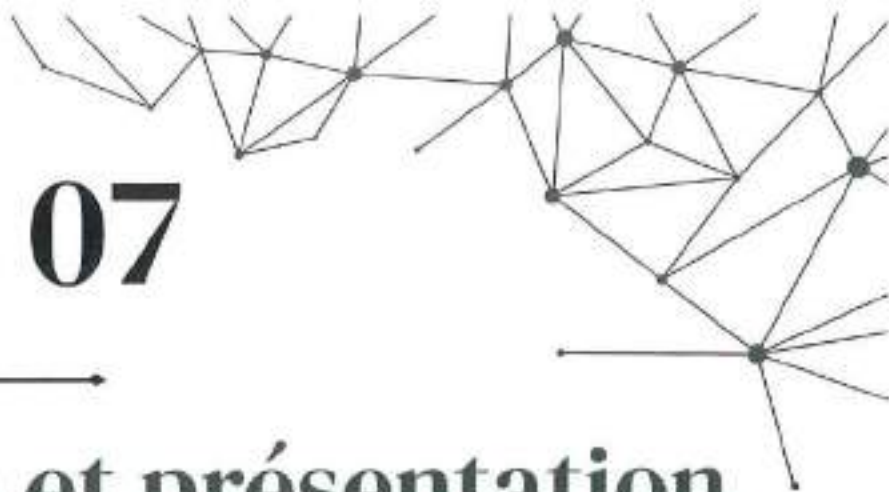
Milieu scolaire



Milieu
professionnel



Forums



A. Interventions extérieures

1. Les établissements du secondaire

a. *Les interventions en classe*

➤ **Les interventions auprès des classes de 4^{ème} et 3^{ème} du Collège Eugène Varlin (Le Havre)**

Nous sommes intervenus auprès des collégiens de 4^{ème} et 3^{ème} sur la question des violences sexuelles en lien avec les réseaux sociaux, de janvier à mars 2025 pour l'année scolaire 2024/2025 puis à compter de décembre 2025 pour l'année scolaire 2025/2026.

Les juristes de l'association ont abordé auprès des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} la procédure pénale, la responsabilité pénale, le procès, les violences dans le couple et sur les réseaux sociaux ainsi que le consentement sous forme de jeu de cartes et de quizz.

➤ **Les interventions auprès des classes de 3èmes du collège Raymond Queneau et de 4^{èmes} du collège Belle Étoile (Montivilliers)**

L'association est intervenue auprès des collèges de Montivilliers pour la deuxième année consécutive auprès des classes de 4èmes et de 3èmes sur le sujet « amour, amitié et toi tu vois quoi pour demain ? »

Les juristes ont pu sensibiliser les élèves sur la différence entre conflit et violence, sur les différents types de violences et le consentement.

Des quizz ont été proposés aux élèves et ont permis de créer des interactions.

➤ **Les interventions auprès des premières du lycée Lavoisier (Le Havre)**

Le lycée Lavoisier a de nouveau fait appel à l'association pour les années scolaires 2024/2025 et 2025/2026. Nous sommes donc intervenus en début d'année 2025 et en fin d'année 2025 auprès des premières sur le sujet de la procédure pénale, les violences, le consentement.

b. *Les forums*

➤ **Le forum harcèlement à Goderville le 3 avril**

Le 3 avril 2025, nous sommes intervenus à l'occasion du forum « Vivre Ensemble » du collège André Gide à Goderville. Nous avons pu y tenir un stand afin de sensibiliser parents et élèves au harcèlement, particulièrement au regard du cadre légal. Pour cela, nous avons à notre disposition des jeux de cartes et le « harcélomètre », ce qui a permis de développer le dialogue entre enfants et parents sur cette thématique.

➤ **La médiation « droits des femmes » auprès des lycéens de François Ier et de Saint Joseph en partenariat avec le Théâtre de l'Hôtel de ville et la Maison des femmes**

Dans le cadre d'un parcours de médiation sur le droit des femmes, l'Association est intervenue auprès des lycéens de François Ier et de Saint Joseph sur le thème de l'avortement, le 11 mars 2025.

Cette intervention faisait suite à la représentation de deux pièces de théâtre : « Gisèle Halimi » et « Interruption ».



➤ **Le forum vie affective et sexuelle du lycée Jean Prévost**

Le 25 mars 2025, l'association a été conviée au forum organisé par le Lycée Jean Prévost sur le thème de la vie sexuelle et affective, destiné aux élèves de seconde.

Les salariées ont pu sensibiliser les élèves aux violences dans le couple et au consentement, via des jeux de cartes créés spécifiquement pour cette occasion.



➤ **Le forum santé au lycée Schuman**

L'association était présente au forum santé organisé par le Lycée Schuman afin de sensibiliser les lycéens sur le harcèlement scolaire, les violences, la procédure pénale etc...



➤ **Le spectacle/débat RED FLAG à destination des élèves des collèges et lycées de Montivilliers**

L'association a participé au spectacle/débat RED FLAG sur les violences sexuelles et sexistes organisé par la ville de Montivilliers et proposé par la Super Compagnie.

Cet événement a été l'occasion pour nous de présenter à nouveau nos missions au public présent et de répondre aux questions du public.



2. Les établissements supérieurs

➤ **La conférence « la sexualité face au droit : le consentement » organisée par ALH'UMNI CJ le 29 janvier 2025**

L'association étudiante ALH'UMNI CJ organisait une table ronde sur le sujet des violences sexuelles et du consentement. Nous avons ainsi pu siéger au sein d'un panel de plusieurs professionnels dont un magistrat et une experte psychiatre.

Notre présentation abordait différentes thématiques (les qualifications pénales, la notion de consentement, les différentes réquisitions liées aux violences sexuelles, etc...) en s'appuyant toujours sur des situations concrètes rencontrées dans le cadre de nos missions d'aide aux victimes.

Nous avons également pu expliquer le travail de prévention réalisé par l'association, à la fois dans le cadre des interventions en milieu scolaire mais également dans celui de l'activité socio-judiciaire.



➤ **Ciné-rencontre Alhumni CJ**

L'association étudiante ALH'UMNI CJ nous a à nouveau conviés le 18/11/2026 dans le cadre d'une projection du film-documentaire « Chaylla » de Clara Teper, Paul Pirritano. Avant le film, nous avons tenu un stand à la Maison de l'Étudiant afin de pouvoir présenter l'association au public. Puis, après la diffusion du film, nous avons participé à une table ronde afin de poser un cadre juridique autour des VIFs et de répondre aux questions du public.



➤ **IFAS**

Cette année, la ville de Fécamp a, pour la première fois, fait appel à l'association aux fins de sensibiliser les élèves des lycées et du supérieurs sur les violences intrafamiliales.

Les interventions ont débuté le 4 décembre 2025 auprès des étudiants de l'IFAS (formation aide-soignant.)

L'intervention a été divisé en deux parties : la sensibilisation aux violences intrafamiliales et les réflexe à connaître et à avoir en tant que futur professionnel.

B. Les interventions de sensibilisation auprès de professionnels

L'association intervient également auprès des professionnels afin de présenter les missions de l'association :

- l'aide aux victimes en général
- les différentes formes de violences (physiques, psychologiques, sexuelles, administratives)
- les différentes procédures judiciaires (la procédure pénale, la saisine du juge aux affaires familiales)
- les mesures et dispositifs de protection existants (ordonnance de protection, Téléphone Grave Danger, Bracelet Anti-Rapprochement)
- l'activité socio-judiciaire

L'association est également sollicitée pour intervenir sur les violences intrafamiliales, le harcèlement et le consentement.

En 2025, l'association a rencontré :

➤ **EXEGO le 25 mars**

L'association a été sollicitée pour intervenir auprès d'un public d'apprentis et d'adultes en formation qualifiante sur la thématique des violences sexistes, sexuelles et conjugales.

➤ **« Café de la formation » organisé par l'AFFD le 18 avril**

Nous avons été conviés à l'occasion d'un « Café de la Formation » à l'AFFD. Nous avons ainsi pu présenter l'ensemble de nos missions aux professionnels du secteur de l'emploi (France Travail, FODENO, RECIFE, AHAPS, AHAM, Le Grenier, Mission locale).

➤ **Les Nids le 29 avril**

Le 29 avril 2025, nous sommes intervenus à la demande des Nids auprès des éducateurs, afin de faire connaître nos missions et de sensibiliser aux problématiques des violences intrafamiliales et au déroulé d'une procédure, notamment lorsqu'un mineur est concerné.

➤ **Le CCAS de Montivilliers le 21 mai**

Le 21 mai 2025, nous sommes intervenus auprès des travailleurs sociaux à la demande du CCAS de Montivilliers. Nous avons pu présenter nos missions et faire un point sur la procédure pénale, ainsi qu'une sensibilisation aux violences intrafamiliales, le tout dans l'objectif d'une meilleure interconnaissance des différents acteurs.

➤ **Le CCAS du Havre le 26 juin**

Le 26 juin 2026, nous avons présenté les missions de l'association aux travailleurs sociaux du CCAS du Havre.

➤ **ESAT du HAVRE et de MONTIVILLIERS**

L'association a été sollicitée par les ESAT du HAVRE au fin d'intervenir auprès des travailleurs en situation de handicap sur le thème du harcèlement.

Afin de préparer cette intervention, une juriste et une chargée de l'activité socio-judiciaire ont dans un premier temps sensibilisé et échangé avec le personnel encadrant sur le harcèlement et le consentement. Voir remerciements, **annexe - page 95**

➤ **Formation Nautilia**

L'association Nautilia nous a demandé d'intervenir dans le cadre de leur formation sur les auteurs de violences conjugales au cours d'une matinée centrée sur le volet juridique. Aux côtés de la Police Nationale et du SPIP, nous avons pu expliquer la procédure pénale, les mesures et dispositifs de protection des victimes. Nous avons également présenté les stages dispensés par AVRE 76.

➤ **Réseau des Référents RSA**

Les 01/10 et 13/10/2025, nous nous sommes rendus à Recife pour une présentation des missions de l'association et un échange autour des VIFs auprès des Référents RSA dans le cadre de leur réunion annuelle.

➤ **Enseignants et CPE Fécamp**

Le 09/12/2025, nous avons réalisé une sensibilisation aux VIFs auprès des enseignants, CPE et autres professionnels exerçant en milieu scolaire à Fécamp et Saint-Valéry-en-Caux.

C. Les interventions de sensibilisations auprès du public

➤ Réunion publique « la Justice » Harfleur

Le 13/12/2025, l'association a été invitée à présenter ses missions lors de la réunion publique sur la « Justice » organisée par Monsieur Lecoq.

➤ Sensibilisation au harcèlement auprès des travailleurs en situation de handicap

La ligue HAVRAISE a fait appel à notre Association aux fins de participer à la semaine de sensibilisation au harcèlement au sein des ESAT du Havre et d'Harfleur.

Les intervenantes ont alors proposé des ateliers de sensibilisation avec des quizz et des jeux de photolangage. Voir remerciements, annexe - page 95

➤ Journée du Patrimoine

20/09/2025



➤ Centre parental AZUR

Les 26/09 et 03/10/2025, nous sommes intervenues à la demande des éducatrices du Centre Parental AZUR pour une sensibilisation aux VIFs auprès de leur public (internat et semi-autonomie).

➤ Spectacle Red Flag

12/11/2025

➤ Ciné débat – Maison des Femmes

Le 28/11/2025, la Maison des Femmes du Havre nous a invités à participer à une soirée ciné-rencontre au cinéma Le Sirius autour du court-métrage « Sidération » Guila Braoudé sur la thématique de l'inceste. Notre prise de parole portait sur l'accueil des victimes notamment dans le cadre des significations de classement sans suite.



➤ Journée internationale des droits des femmes

Le 8/03/2025, nous étions présents aux Docks Vauban aux côtés d'autres associations luttant pour l'égalité et les droits des femmes.



D. Les Forums

➤ Forum des Métiers du Droit

Le 26 février 2025, l'association a pu tenir un stand et échanger avec les étudiants de l'Université du Havre lors du Forum des Métiers du Droit.

➤ Forum « vos droits, mode d'emploi » Caux Seine Agglo du 1^{er} avril 2025

L'association a tenu un stand lors du forum « Vos droits, mode d'emploi » organisé par Caux Seine Agglo le 1^{er} avril 2025, ce qui a été l'occasion de faire connaître les missions de l'association et de renseigner les visiteurs sur leurs droits.



➤ Forum des Associations et du Bénévolat de Montivilliers

Le 30/08/2025, l'association a tenu un stand lors du Forum des Associations et du Bénévolat organisé chaque année par la Ville de Montivilliers.



➤ Havraises l'Agorafest

Le 05/09/2025 l'association a tenu un stand à l'occasion du gala de l'association Havraises (association qui propose des groupes de paroles réservés à toutes les femmes).



➤ Forum des Associations du Havre le 7 septembre 2025

Le 07/09/2025, l'association a tenu un stand lors du Forum des Associations organisé chaque année par la Ville du Havre.



➤ **Forum "Femmes, Vive la Vie"**

Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, l'AFFD a organisé un forum le 22/11/2025 lors duquel nous avons tenu un stand.



➤ **Forum ENSM violences sexistes et sexuelles**

Le 25/11/2025, le Service Social Maritime et l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM), organisaient un forum dédié à la sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles (VSS). L'évènement avait pour objectifs de sensibiliser et informer les jeunes marins en formation sur les enjeux liés aux VSS, de donner la parole aux acteurs engagés dans la prévention et l'accompagnement, et de favoriser les échanges entre professionnels du maritime, institutions, associations et étudiants. Dans le cadre de ce forum, nous avons tenu un stand et proposé une activité interactive (cartes « acceptable / pas acceptable » avec des situations adaptées au maritime)



➤ **Le salon des solidarités à GRUCHET LE VALASSE**

Le 10 décembre 2025, l'Association a participé au salon des solidarité organisé à GRUCHET LE VALASSE afin de présenter les missions au public.



E. Les Mesures de responsabilisation

L'Association intervient une fois par mois en mesure de responsabilisation auprès d'élèves ayant commis une infraction afin de les sensibiliser sur leur responsabilité, sur les conséquences pour la/les victime(s) et prévenir la réitération d'une telle infraction.

L'association mène ces mesures de responsabilisation aux côtés d'un fonctionnaire de police et d'un chargé du programme de la réussite éducative.

Concernant l'année scolaire 2024-2025, l'Association a réalisé une dizaine de mesures de responsabilisation et rencontré une cinquantaine d'élèves, comparant pour des faits de harcèlement, de diffusion d'image non consentie, de consommation d'alcool et de violence.

F. Le CPCA

Les juristes de l'association sont intervenues à Nautilia dans le cadre du CPCA (Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales). Le thème de la séance est « *La place de la loi* ».

En 2025, il y a eu 4 interventions.

Chaque intervention dure 1h30. Les points abordés sont :

- les acteurs de la Justice (procureur, juge, avocat, etc...)
- les qualifications pénales
- les circonstances aggravantes
- la responsabilité pénale
- la récidive et la réitération de l'infraction
- la preuve pénale
- l'opportunité des poursuites
- les peines encourues et le sens de la peine
- les interdictions de contact / paraître au domicile
- la procédure JAF

Le contenu de l'intervention peut varier en fonction des questions soulevées par le groupe.

G. Les groupes de travail

L'association continue de participer au groupe de travail « Culture de l'égalité » porté par le GIP Contrat de Ville qui a pour objectif de dresser un catalogue recensant les offres de formation et de sensibilisation des différents partenaires ainsi qu'au groupe de travail sur l'annuaire des structures œuvrant autour des VIF.

PARTIE 08

Communication

AVRE 76

Aide aux Victimes par la Réparation et l'Entraide



Partenariats

13 433

Appels



Affiches
et Flyers

7 500

Flyers transmis



Réseaux
sociaux

150

Affiches

A. Moyens de communication

1. Partenariat

Des relais ou partenaires contribuent à orienter les victimes vers nos services (08 victimes, services de police, justice, gendarmerie, services sociaux, médicaux, 3919, etc...). A.V.R.E 76 peut également être à l'initiative de la prise de contact (exemple : comparutions immédiates).

2. Services de police, gendarmerie et Justice

En termes de communication auprès des victimes, chaque dépôt de plainte, chaque convocation devant une juridiction pénale, est accompagnée d'une information sur l'existence A.V.R.E 76, permettant ainsi aux victimes de solliciter celle-ci à tout moment de la procédure.

3. L'envoi de plaquettes et affiches

Des dépliants d'information (AV + VIF) sont annuellement envoyés. Chaque début d'année, l'association a envoyé environ 7500 plaquettes et environ 150 affiches. Il est également possible qu'en cours d'année, les partenaires nous demandent l'envoi de plaquettes supplémentaires. Afin de diminuer le coût, des plaquettes dématérialisées sont également envoyées.

4. Les réseaux sociaux

Dans l'optique d'accroître notre visibilité et d'optimiser l'accès à l'information, une stratégie de communication hebdomadaire a été mise en place sur Facebook et Instagram, couvrant des thématiques diversifiées.

Au cours de l'année 2025, AVRE 76 évoquait les sujets :

- La comparution immédiate
- Le respectomètre
- Proposition de loi visant à renforcer la lutte contre les violences sexuelles et sexistes du 28/01
- Présentation de l'association « Un abri qui sauve des vies »
- Journée du 08/03
- Justice Restaurative
- Sextorsion
- C.R.P.C.
- Harcèlement sexuel d'ambiance
- Voyeurisme dans les piscines
- Sortie de détention : la CIVISE propose un renforcement de la protection des victimes
- Info ou intox : Commettre une infraction en ayant consommé de l'alcool : circonstance aggravante ou atténuante ?
- Sidération psychique et psycho traumatisme
- Info ou intox : Femme au volant, mort au tournant ?
- Traitement des plaintes : La France condamnée par la C.E.D.H.
- Féminicide : l'Etat français condamné pour « faute lourde »
- Création du délit d'homicide routier
- P.N.A.V.
- Le chien d'assistance judiciaire
- Maltraitance sur les animaux
- Médiation familiale
- L'arrêt du 1^{er} octobre 2025 de la cour de cassation
- Modification de la définition pénale du viol et de l'agression sexuelle
- L'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation
- Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes (1) et (2)
- Demande d'aide juridictionnelle en ligne

Ces publications servent également à communiquer sur la participation de l'association à divers événements, tout en informant le public des mouvements au sein de l'équipe (arrivées ou départs de stagiaires et de salariés).

Le 23 décembre le journal LH Le Havre est venu pour un article de presse joint en **annexe – page 96**

5. Les contacts téléphoniques



L'année 2025 se distingue par une volumétrie globale de 13 433 appels, marquée par une intensité exceptionnelle dès le premier trimestre. Cela met en lumière la répartition entre nos activités principales :

Avec un total de 8 400 appels sur l'année, l'activité d'aide aux victimes constitue le cœur de notre sollicitation téléphonique (62,5 % du volume global). C'est d'ailleurs cette mission qui porte le record d'activité de janvier, avec 927 appels spécifiques à l'aide aux victimes ce mois-là.

L'activité socio-judiciaire a généré 5 033 appels en 2025. Contrairement à l'aide aux victimes qui connaît des pics hivernaux, l'activité socio-judiciaire montre une montée en charge progressive au cours du premier semestre, atteignant son maximum en juin avec 533 appels.

Le pic du début d'année (janvier) est essentiellement dû à une forte demande en aide aux victimes. À l'inverse, la période estivale et la fin d'année présentent une activité plus équilibrée entre les deux missions.

Cette répartition démontre la nécessité d'une grande agilité de l'équipe pour répondre à des flux de demandes qui diffèrent selon, la période et la nature des missions confiées à l'association.

PARTIE 09

Bilan 2025 et perspectives

AVRE 76

Aide aux Victimes par la Réparation et l'Entraide



Bilan

+ 11.4 %
de victimes
aidées



Perspectives

+ 22.2 %
d'entretiens

+ 5%
d'appels
téléphoniques

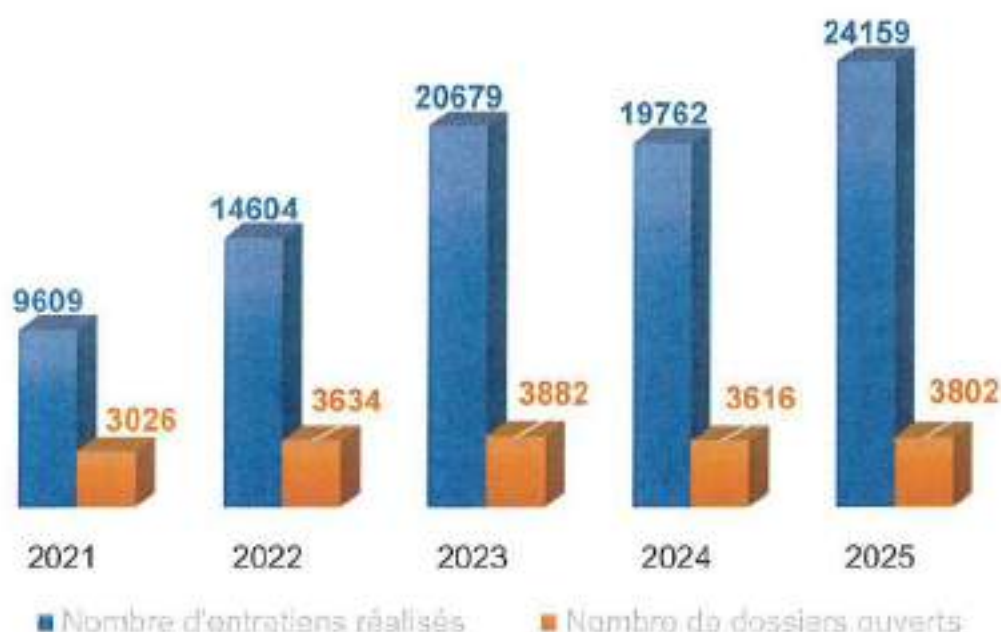
A. Bilan 2025

Le graphique ci-dessous, démontre une progression constante de l'activité de l'association, marquée par une hausse de 25 % des dossiers ouverts (3 802 en 2025).

L'augmentation massive du nombre d'entretiens (passant de 9 609 à 24 159 en quatre ans) s'explique en grande partie par une évolution du profil des victimes accompagnées.

L'association reçoit en effet un nombre croissant de victimes de violences conjugales. Ces situations, par leur gravité et leur dangerosité, nécessitent un suivi beaucoup plus soutenu, des rendez-vous plus fréquents et un accompagnement pluridisciplinaire renforcé. Cette spécificité du public accueilli est le facteur principal de l'intensification de notre activité et de la complexification de nos prises en charge.

Evolution du nombre de dossiers / entretiens

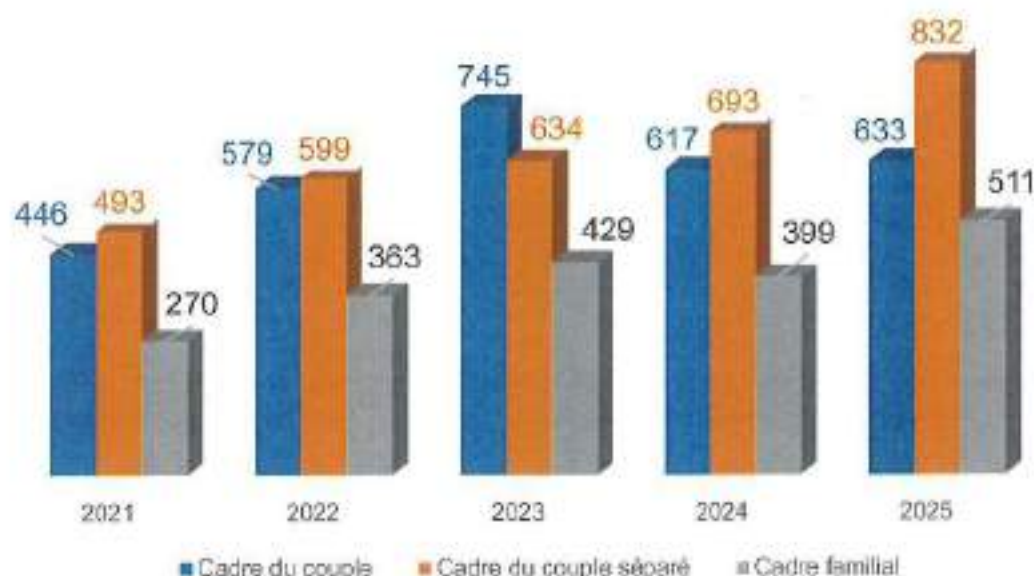


Ce graphique ci-dessous confirme l'augmentation des situations complexes au sein de la sphère privée entre 2021 et 2025 :

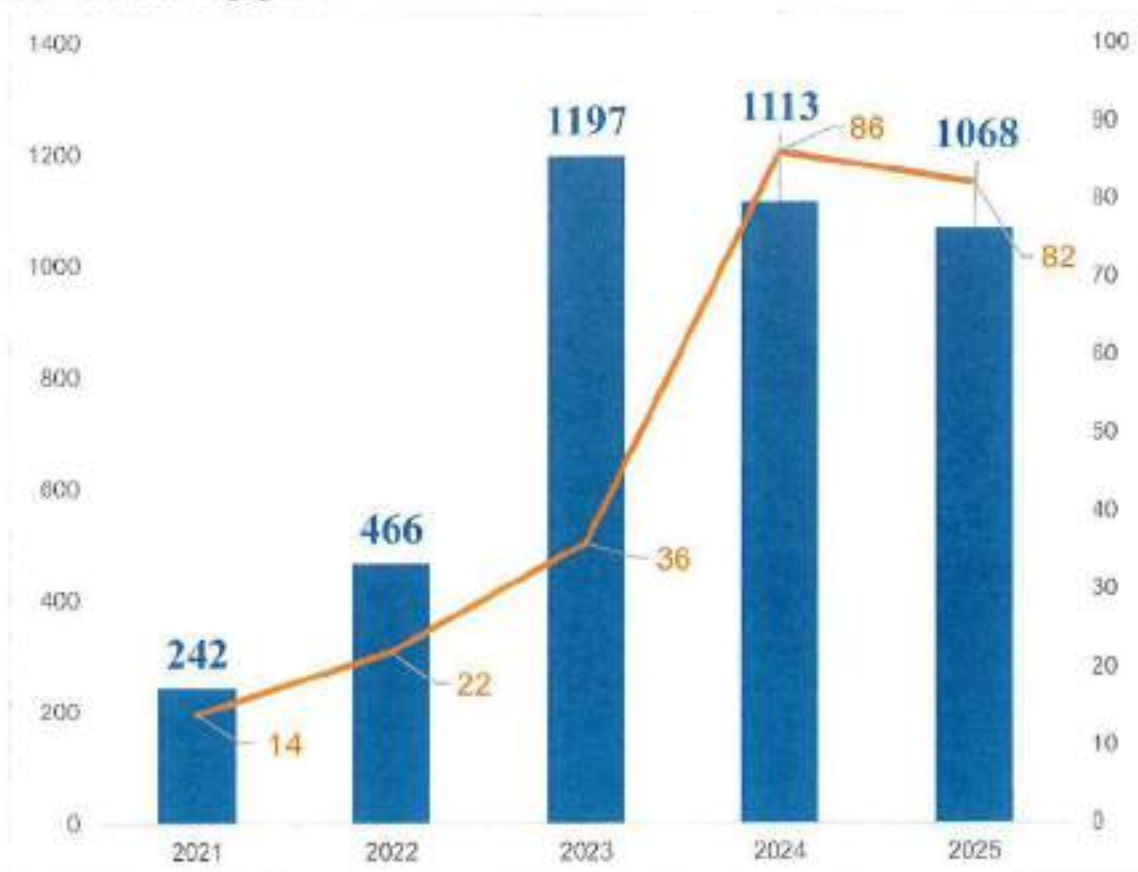
- Explosion des dossiers "Couple séparé" (Orange) : C'est la hausse la plus forte, passant de 493 à 832 dossiers (+69 %). Cela illustre la persistance des violences et des conflits après la rupture.
- Progression du "Cadre familial" (Gris) : Le volume a presque doublé, atteignant 511 dossiers en 2025.
- Maintien du "Cadre du couple" (Bleu) : L'activité reste élevée avec 633 dossiers.

Conclusion : La majorité de nos dossiers concerne désormais les violences conjugales et familiales. Ce constat explique directement l'augmentation massive du nombre d'entretiens : ces thématiques exigent un accompagnement plus long, une mise en sécurité accrue et une présence renforcée de nos équipes auprès des victimes.

Evolution du nombre de dossiers par cadre d'infraction



L'activité socio-judiciaire est également une grosse partie de l'activité de l'association, mais également une source de revenu non négligeable.



Le graphique illustre la montée en charge de l'activité, marquée notamment par une forte croissance entre 2021 et 2023. L'année 2023 a été un tournant avec la reprise des stages initialement organisés par l'AVIPP, une transition pleinement intégrée par nos services dès 2024, année où nous avons atteint un pic de 86 sessions.

En 2025, on observe une légère baisse avec 1 068 saisines pour 82 sessions.

Cette diminution progressive s'explique par la baisse des désignations pour les stages de sensibilisation à la sécurité routière, constatée depuis 2023. Malgré cette baisse sectorielle, le volume global reste très élevé, confirmant l'importance de diversifier nos thématiques pour pérenniser l'activité.

L'association a poursuivi son partenariat avec notamment :

- Point justice de Fécamp, Point justice de Bolbec (Conseil de Maison)
- Point justice du Havre (Comité technique)
- C.I.S.P.D. (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)
- C.L.S.P.D. (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)
- L'ENSM (Ecole Nationale Supérieure Maritime)
- CIDFF (Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles)
- Réunion Régionale des AAV (Associations d'Aide aux Victimes)
- D.R.D.F.E. (Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité)
- A.H.A.P.S (Association Havraise d'Action et de Prévention Sociale)
- E.N.S.M. (Ecole Nationale Supérieure Maritime)
- I.C.S.G – U.T.A.S « Entre Seine et Mer »
- La Maison des femmes,
- Services de police,
- Services de gendarmerie,
- Le département,
-

Compte de résultat joint en **annexe – page 97 et 98**

B. Perspectives 2026

1. Aide aux victimes

1. Un engagement renforcé auprès des victimes et des partenaires

Pour l'année 2026, AVRE 76 réaffirme sa volonté de poursuivre ses missions fondamentales tout en consolidant son travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs du territoire. Notre priorité absolue demeure l'accueil et l'accompagnement des victimes, avec l'ambition de répondre de manière toujours plus réactive et complète à leurs sollicitations.

2. Le Stand à la Salle des Pas Perdus

Afin de renforcer notre accessibilité auprès des justiciables, et en étroite collaboration avec le Tribunal et le Barreau des avocats, l'association mettra en place un dispositif innovant : la tenue d'un stand d'information et d'orientation au cœur de la salle des pas perdus.

Ce dispositif a pour objectif d'aller à la rencontre des victimes que nos services n'auraient pu contacter préalablement. La pertinence de cette présence physique est d'ores et déjà démontrée par le nombre de victimes accueillies et orientées via ce canal. Le succès de cette initiative nécessite toutefois une réorganisation interne importante afin de garantir une présence constante sans impacter nos autres missions.

3. Développement de la proximité sur le territoire Caux Seine Agglo

Pour répondre aux besoins croissants des résidents du secteur Caux Seine Agglo, l'association a choisi, en partenariat avec l'Hôpital de Lillebonne, d'y assurer une nouvelle permanence. Celle-ci sera couplée, le même jour, avec notre présence au Point Justice de Bolbec.



Bien que cette extension d'activité ne fasse l'objet d'aucun financement spécifique à ce jour, il s'agit d'un choix militant de l'association pour se rapprocher géographiquement des victimes. Si la fréquentation confirme les besoins identifiés, une demande de financement pérenne devra être envisagée à l'avenir.

4. Réengagement sur les mandats d'Administrateur Ad Hoc (AAH)

Après une analyse approfondie des difficultés rencontrées par l'institution judiciaire, AVRE 76 prendra la décision de solliciter à nouveau son habilitation pour l'exercice des mandats d'Administrateur Ad Hoc.

Ce repositionnement répond à une problématique précise : les situations où les mineurs impliqués (victimes comme mis en cause) sont tous deux pris en charge par le Département. Dans ces configurations, le Conseil Départemental se trouve dans l'impossibilité juridique de représenter les deux parties sans créer un conflit d'intérêts majeur. Afin de lever cette impasse et de garantir à chaque mineur son droit fondamental à être représenté, l'association se proposera d'intervenir comme tiers indépendant.

Une exigence de professionnalisme et de qualité Si l'association avait précédemment cessé cette mission, c'était pour préserver l'équilibre de ses activités. La mission d'Administrateur Ad Hoc représente une charge de travail très lourde qui ne doit pas s'exercer au détriment de nos missions "classiques" d'aide aux victimes.

Pour AVRE 76, il est primordial que chaque victime soit représentée, mais nous mettons un point d'honneur à le faire de la manière la plus professionnelle et rigoureuse possible. Nous sommes convaincus qu'un accompagnement de qualité ne peut être garanti en situation de sur-sollicitation. Une charge de travail excessive nuirait inévitablement à la précision de notre suivi et à la pertinence de notre aide.

Par conséquent, et au regard de notre effectif actuel, il conviendra de limiter, dans la mesure du possible, l'attribution de ces mandats aux situations de blocage spécifiques mentionnées plus haut. Cette approche mesurée est la seule qui nous permettra de remplir nos engagements avec l'excellence que les victimes et le Tribunal sont en droit d'attendre de notre structure, sans mettre en péril la pérennité de nos autres services.

5. Partenariat AHAPS

Initié dès le début de l'année 2026, un partenariat structurant est en cours de formalisation entre l'AHAPS (via son dispositif d'Éviction et d'Hébergement des Auteurs de Violences - DJEH) et l'association AVRE76.

Ce dispositif vise à sécuriser la transmission des affaires personnelles indispensables des auteurs de violences conjugales (papiers d'identité, traitements médicaux, vêtements essentiels) restées au domicile après leur éviction. Pour respecter l'interdiction judiciaire de contact et prévenir les tensions, un protocole strict est mis en œuvre : AVRE76 recueille et inventorie ces effets auprès des victimes, puis l'AHAPS les récupère sous 3 jours ouvrés pour les remettre aux auteurs.

Ce circuit neutre et sécurisé, qui sera officiellement acté par la signature de la convention au cours de l'année, permet de concilier la dignité et les démarches de réinsertion des auteurs avec une protection absolue des victimes en évitant tout contact direct ou indirect.

6. Permanence Maison des femmes

Dès le mois de septembre, AVRE 76 renforcera sa présence de proximité en tenant une permanence hebdomadaire d'aide aux victimes au sein de la Maison des Femmes. Ce nouveau rendez-vous régulier permettra d'offrir un espace d'écoute, d'information sur les droits et d'accompagnement juridique au plus près des besoins.

L'essence même de la Maison des Femmes reposant sur une approche globale, d'autres professionnels se succéderont également sur différents créneaux pour proposer des prises en charge complémentaires. Cette articulation des compétences sur un même lieu garantit aux personnes accueillies un parcours d'accompagnement fluide, complet et parfaitement coordonné.

2. Activité socio-judiciaire

a. Labellisation des actions : un gage de professionnalisme

Inscrite dans la trajectoire initiée dès 2023 par la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), l'année 2026 marquera un tournant avec l'expérimentation de la labellisation progressive des parcours de prise en charge. Dans ce cadre, le SPIP prendra contact avec l'association AVRE 76 afin d'engager une démarche de labellisation de nos stages.

Cette certification vise à renforcer le professionnalisme de nos interventions en s'appuyant sur un cadre méthodologique strict et le respect rigoureux de cahiers des charges nationaux. Si cette évolution valorise notre expertise, elle introduit également une ouverture à la concurrence. Cette nouvelle donne constitue un point de vigilance majeur : une éventuelle diminution du volume de nos stages pourrait engendrer des difficultés financières significatives pour la structure.

b. Diversification de l'offre et enjeux organisationnels

Pour l'exercice 2026, l'association sera sollicitée pour diversifier son champ d'action avec l'organisation de deux nouvelles thématiques de stages :

- Une session de sensibilisation à la sécurité routière en milieu carcéral.
- Une session de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels.

Impact sur la structure :

Ces mutations — tant sur le plan de la certification que de l'élargissement de l'offre — imposent une réorganisation. L'impact sera non négligeable, tant sur le plan de l'organisation interne (adaptation des ressources humaines) que sur l'équilibre financier de l'association. Une gestion prudente et une veille constante seront nécessaires pour absorber ces changements tout en maintenant la qualité de notre mission.

C. INTERVENTIONS

L'activité de sensibilisation et de prévention de l'association AVRE 76 a connu une dynamique soutenue en 2025. Si les établissements scolaires (collèges, lycées) constituent historiquement la majorité de nos sollicitations, néanmoins, notre expertise s'exprime également auprès d'une grande diversité d'acteurs.

Cette pluralité de partenaires, dont beaucoup nous renouvellent leur confiance depuis plusieurs années, témoigne de la solide réputation de l'association. Aujourd'hui, AVRE 76 est identifiée comme un acteur « connu et reconnu » pour son professionnalisme et la pertinence de ses interventions. Cette fidélité est le reflet de la qualité pédagogique et de l'engagement de nos équipes sur le terrain.

Perspectives 2026 : un engagement maintenu sous condition d'équilibre Pour l'année 2026, l'association se fixe l'objectif de répondre, avec la même détermination, au plus grand nombre de demandes d'interventions. Nous mettrons tout en œuvre pour honorer ces sollicitations qui participent au maillage territorial de la prévention.

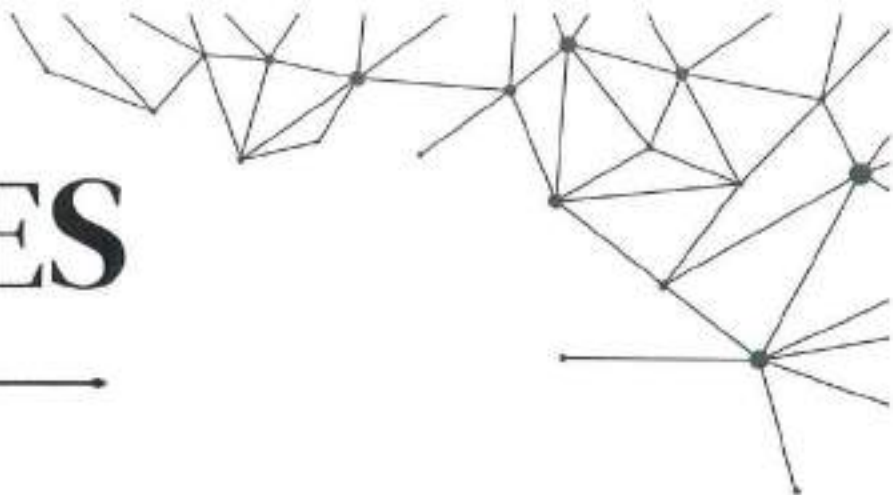
Toutefois, il est primordial de souligner que notre mission fondamentale demeure l'aide aux victimes. Face à l'afflux des demandes, nous devons parfois opérer des choix nécessaires. Afin de garantir un accompagnement réactif et de haute qualité aux victimes qui nous sollicitent, l'association se voit parfois contrainte de décliner certaines interventions. Ce principe de réalité nous permet de préserver le cœur de notre métier tout en agissant au plus près des besoins du public.

Dans une démarche de montée en compétence et afin de pérenniser nos actions de prévention, l'association sollicitera en 2026 l'agrément de l'Éducation nationale, gage de la qualité et du professionnalisme de nos interventions en milieu scolaire.

D. FORMATIONS

Au cours de l'année 2026, 4 salariés suivront des formations proposées par France victimes ou Citoyens et Justice.

ANNEXES



AVRE 76

Aide aux Victimes par la Réparation et l'Entraide

Retours :

- Victimes

- Stagiaires

- Entreprises

- Partenaires



A. Remerciements stagiaires

1. Elouan ORAIN

Salut Nolwenn,

Merci encore pour l'accueil dans l'association. Tu peux saluer tout le monde de ma part. J'ai vraiment apprécié mon stage avec vous et j'ai passé deux semaines excellentes.

Passes une bonne journée !

Bonjour à toute l'équipe de AVRE 76,

Je tenais à vous exprimer toute ma gratitude pour l'accueil chaleureux et l'accompagnement que vous m'avez offert lors de mon stage de deux semaines au sein de votre association. Cette expérience a été extrêmement enrichissante et formatrice pour moi.

J'ai eu la chance de découvrir une équipe de professionnels accueillants, solidaires et profondément engagés dans leur mission. J'ai été particulièrement impressionné par la manière dont vous accueillez les victimes d'infractions avec compréhension et respect, tout en les informant de manière claire et précise sur leurs droits, les procédures judiciaires et les mécanismes de la justice.

De plus, j'ai eu l'opportunité d'assister à deux stages de sensibilisation et de responsabilisation, l'un destiné aux auteurs d'infractions routières et l'autre aux auteurs de violences intrafamiliales. Ces sessions m'ont permis de voir comment l'association s'efforce d'engager le dialogue avec les stagiaires, les incitant à réfléchir sur leurs comportements et à mieux comprendre la législation en vigueur. Même si tous les participants n'étaient pas toujours réceptifs, j'ai pu constater la pertinence des arguments et documents présentés.

J'ai également pu percevoir la difficulté de résoudre les situations rencontrées par l'association, qui traite parfois de faits graves comme des viols, des violences intrafamiliales répétées ou encore du harcèlement de rue transphobe. Il est en effet parfois difficile d'apporter une réponse adéquate à de telles situations qui sont très difficiles à vivre pour les victimes et dont les auteurs ne prennent pas en considération l'étendue des douleurs et des dégâts qu'ils infligent aux victimes.

Cette expérience m'a permis d'acquérir des connaissances pratiques et théoriques précieuses, qui vont utilement compléter mes connaissances théoriques acquises lors de mes études de droit. Elles me seront précieuses lors de ma carrière, car je vais candidater au concours d'officier dans la gendarmerie nationale, et elles me serviront dès à présent dans le cadre de mes périodes de réserve avec la gendarmerie.

Je tiens à remercier Valérie pour avoir accepté de me prendre en stage au sein de AVRE 76 et à remercier ma tutrice Géraldine.

Je remercie une fois de plus toute l'équipe pour cette opportunité et pour tout ce que j'ai pu apprendre à vos côtés. Je garde un excellent souvenir de mon passage au sein de l'AVRE 76 et je vous souhaite à toutes et à JC (😊) une excellente continuation dans votre travail essentiel auprès des victimes et des auteurs.

Amicalement,

Elouan ORAIN

2. Cassandra BERTIN

Bonjour Valerie et toute l'équipe du AVRE 76.

Je vous remercie pour votre accueil au sein de votre association. Ce stage a été très enrichissant pour moi, autant lors de l'observation du stage VIF que lors des rendez-vous avec les juristes et les victimes. Ces expériences m'ont permises de mieux comprendre la diversité et la richesse de vos actions, qui ne se limitent pas aux VIF.

Je garde un excellent souvenir de cette immersion, des enseignements que j'ai pu en tirer et des rencontres humaines qui l'ont jalonnée. Je suis convaincue que ces acquis me seront précieux dans la suite de mon parcours professionnel

J'espère avoir bientôt l'opportunité d'assister à d'autres stages, comme ceux sur la sécurité routière, la responsabilité parentale ou la citoyenneté, afin de continuer à développer mes connaissances et mon expérience.

Bien cordialement,

Casandra Bertin

3. Aubin BRION

Bonjour,

Étant étudiant en psychologie et à la recherche d'expériences professionnelles, de ce fait, j'ai passé une semaine en tant que stagiaire au sein de l'association AVRE 76. Cette immersion dans le milieu socio-judiciaire a été très formatrice et enrichissante, d'un point de vue psychologique, juridique et humain. En effet, l'équipe composée d'une pluridisciplinarité pertinente sait accompagner les victimes dans des conditions favorables et professionnelles, tant du côté des auteurs que des victimes.

Je remercie encore toute l'équipe, pour leur sérieux et leurs identités uniques, contribuant à faire de l'association un lieu d'accompagnement d'une grande qualité.

4. Carla FANTOZZI

« Ces six mois de stage ont été particulièrement riches en enseignements, tant sur le plan professionnel que personnel.

Les missions qui m'ont été confiées étaient diverses, passant de l'aide aux victimes à la prévention en milieu scolaire, mais aussi du côté auteur, lors des stages de sensibilisation.

Rencontrer une diversité d'interlocuteurs est l'occasion de se faire connaître et d'adapter son discours, ce qui est très important pour une avocate à en devenir.

La confiance accordée m'a permis à la fois, d'acquérir rapidement en autonomie, mais également de mettre en pratique mes connaissances à des situations concrètes.

L'ensemble de l'équipe a fait preuve de bienveillance à mon égard et s'est rendue disponible lorsque j'avais des questions.

Face à un quotidien lourd résultant de l'activité d'aide aux victimes, l'ambiance qui règne dans les locaux de l'association est un véritable atout pour rendre les choses plus légères.

Rire, discuter, prendre soin de ses collègues est essentiel chez Avre76, et c'est sans doute ce qui explique cette belle cohésion d'équipe.

Ce stage correspondait donc parfaitement à mes attentes, et c'est avec beaucoup de tristesse que j'ai dû quitter le navire en janvier. »

Carla FANTOZZI

B. Retours positifs des personnes suivies par AVRE76

1. Remerciements de Mme D.M

Un grand merci Madame
Votre patience et votre professionnalisme sont un véritable atout pour nous.
Je ne manquerai pas de vous contacter pour la suite.
Bien cordialement

2. Remerciements de Mme C.S

De :
Envoyé : vendredi 6 février 2026 09:47
À : Clara AVRE 76
Objet : RE: Suite à appel - Suivi dossier

Bonjour

Grace à votre courrier l'indemnisation a été augmentée de 600 euros environ. J'ai donc accepté leur proposition.

Petite question par rapport à l'auteur de l'accident ; avant le procès, a-t-il dû payer des amendes en plus en lien avec la gendarmerie / la police pour sa conduite en état d'ivresse ou bien les frais qu'il a dû engager sont uniquement ceux du procès ?

Quoi qu'il en soit, pour l'ensemble de votre accompagnement et au terme de ce parcours de quelques mois, je tenais à vous remercier infiniment. Votre soutien, votre rapidité, la clarté de vos explications, votre aide tant sur le plan moral que juridique m'ont été vraiment précieux, pour aller mieux, pour mieux comprendre les démarches à effectuer, et par ailleurs évidemment d'un point de vue pratique et financier.

Est-il possible de faire un petit don à l'association ? Si oui, comment procéder ?

Je vous souhaite une très bonne journée
Bien cordialement,

C.S

3. Remerciements de Mme F.L

Merci mille fois pour vos réponses et votre investissement.

Bien cordialement,

|
Envoyé de mon iPhone

C. Article sur les stages citoyennetés de : L'info d'ici, ICI Normandie (Seine-Maritime - Eure)

Au cœur d'un stage de citoyenneté au Havre pour auteurs de délits mineurs



Diffusé le vendredi 19 décembre 2025 à 6:31
Publié le vendredi 19 décembre 2025 à 6:31

Chaque semaine au Havre, au sein de l'association Avre 76 qui vient en aide aux victimes, sont organisés des stages de citoyenneté, cette fois pour des auteurs d'infractions mineures. L'objectif est de leur rappeler les valeurs républicaines et la loi.

Il y en a toutes les semaines au Havre : des stages de citoyenneté pour des personnes ayant commis des délits mineurs. Il s'agit d'un stage de quelques jours rappelant les **"valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité de la personne humaine"**. L'association Avre 76, qui vient en aide aux victimes dans l'agglomération Havraise, organise aussi des stages pour des auteurs d'infractions.

Aujourd'hui, ils sont huit autour de la table : sept hommes et une femme, tous punis par la justice pour des petites infractions et donc obligés de suivre deux jours de stage de citoyenneté. L'intervention de l'après-midi est réalisée par un major de police à la cellule communication et enquêteur cyber du Havre, à propos des réseaux sociaux et du monde numérique en général. E-réputation, cyber-harcèlement, pornographie : tous les sujets sont abordés, de quoi responsabiliser et sensibiliser les participants.

Des stages pour prévenir la récidive et éviter des peines de prison.

D. Remerciements suite aux interventions

2. ESAT

Bonjour,

Nous avons effectué un « gouter de clôture » du mois contre le harcèlement vendredi après-midi et donc fait le bilan avec les participants.

Votre intervention a beaucoup plu et certains étaient en demande de le refaire pour approfondir le sujet.

Les retours sont très positifs et les Travailleurs disent avoir appris des choses – Une personne nous a dit « je pense que j'ai harcelé sans le vouloir et je me rends compte maintenant que c'est interdit mais j'ai aussi été victime et je ne disais rien » Une autre personne a su nous interpeller également suite à votre intervention pour nous faire part d'une difficulté rencontrée en dehors de l'ESAT

Nous savons qu'il faudra faire des rappels réguliers mais en attendant ces différentes actions ont été très utiles et formatrices.

Un grand merci à vous pour votre disponibilité – Pour les supports adaptés et votre gentillesse

Alexandrine SOREAU

3. LIGUE HAVRAISE

Bonjour,

Je confirme un retour très positif autant du côté des travailleurs que des professionnels, nous espérons des prises de conscience.

Nous avons, comme l'a dit Alexandrine, déjà des retours en ce sens.

Nous allons débriefier à froid de ce projet et j'aimerais en effet que le soufflet ne retombe pas et réfléchir à ce que des travailleurs et des professionnels plus impliqués deviennent « référent harcèlement ».

Nous aurons à cette occasion peut être besoin de vos conseils sur la création de ces profils.

Encore un grand merci pour vos interventions très adaptées à notre public et votre grande facilité d'échange.

A bientôt sans aucun doute ...



AVRE 76 : accompagner les victimes au quotidien

Actualité

Publié le 23/12/2025

Depuis 1998, l'association d'Aide aux Victimes par la Réparation et l'Entraide du Havre (AVRE 76), agréée par le ministère de la Justice, accompagne les victimes d'infractions pénales pour qu'elles soient entendues, soutenues et informées.



AVRE 76

157 boulevard de Strasbourg
76000 Le Havre
Voir la localisation
direction@avre76.fr
02 35 25 76 76

Guider, soutenir, prévenir

AVRE 76 intervient comme un relais entre la justice et les justiciables. « Notre mission est d'orienter la victime dans ses démarches tout en l'aidant à traverser ces moments difficiles », explique Clara Roland, juriste de l'association. Les violences conjugales, les agressions, les vols ou encore les accidents de la route constituent la majorité des situations prises en charge. Les victimes sont informées et guidées du dépôt de plainte jusqu'à l'audience. « L'accompagnement se veut individualisé et adapté aux besoins de la victime », précise-t-elle.

L'équipe agit également dans le domaine de la prévention, notamment en milieu scolaire, avec des interventions autour du consentement et des violences. L'objectif est de sensibiliser les jeunes aux comportements à risque et à leurs conséquences légales. En parallèle, l'association mène une activité socio-judiciaire destinée aux auteurs d'infractions : stages de citoyenneté, de responsabilité parentale ou de lutte contre les violences conjugales, toujours dans le cadre de mandats émis par le tribunal.

Une présence sur tout le territoire

Présente sur l'ensemble du ressort du tribunal judiciaire du Havre, AVRE 76 assure plusieurs permanences dans différents lieux :

- à la [Maison de Justice et du Droit](#)
- à la [Fabrique des Quartiers Sud](#)
- sur d'autres sites, notamment à Fécamp, Bolbec, Mortvilliers et Gonfreville-l'Orcher

« Nous cherchons à être les plus accessibles possible et à aller vers les victimes plutôt que l'inverse », souligne Valérie Voipierre-Lemaître, directrice et coordinatrice de l'association. Composée de quatre juristes, trois personnes dédiées à l'activité socio-judiciaire, d'une secrétaire, de trois psychologues et d'une vingtaine de bénévoles, AVRE 76 collabore étroitement avec la police, la gendarmerie et les services judiciaires afin d'apporter une réponse à la fois rapide et humaine.

Pres de trente ans après sa création, l'association poursuit le même objectif : écouter, protéger et redonner confiance à celles et ceux dont les droits ont été bafoués.

F. Compte de résultats

Compte de Résultat (Première Partie)

AVRE76

Période du 01/01/25 au 31/12/25
 Édition du 29/05/26
 Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	268 582		268 582	251 519
Chiffres d'affaires nets	268 582		268 582	251 519
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			203 954 151	258 938 6 191
PRODUITS D'EXPLOITATION			472 690	514 548
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises (et droits de douane) Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes			82 944	71 815
TOTAL charges externes :			82 944	71 815
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			3 328	3 281
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales			300 070 93 154	221 428 55 979
TOTAL charges de personnel :			393 224	277 407
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges			10 392	10 280
TOTAL dotations d'exploitation :			10 392	10 280
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			56	754
CHARGES D'EXPLOITATION			486 944	383 317
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(17 248)	151 231

Compte de Résultat (Seconde Partie)

AVRE76

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Édition du 29/05/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(17 243)	151 231
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10	179
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	10	179
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 353	1 462
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 353	1 462
RÉSULTAT FINANCIER	(1 343)	(1 283)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(18 592)	149 948
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	472 706	514 727
TOTAL DES CHARGES	491 297	364 779